



> 1/2001



1110100

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1000101110

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

NUMERO 1/2001 JANVIER>MARS

0001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

BULLETIN

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Service
Information
et Presse

Luxembourg

Photothèque S.I.P.
AFP
MAE
Reuters

Chris'

Service Information et Presse
Cellule Édition

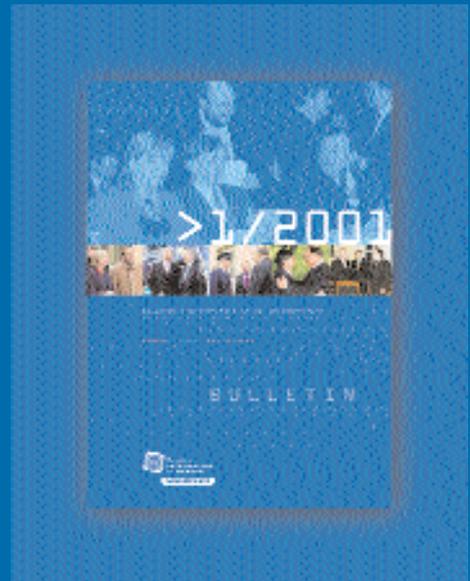
Imprimerie Graphic Press S.A.

< PHOTOS

< LAYOUT

< RÉDACTION

< IMPRESSION



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1110100

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

S O M M A I R E

À LA UNE

Visite officielle de M. Charles Goerens
au Nicaragua et au Salvador

12 - 19 février 2001

014

Visite officielle de M. Petar Stoyanov,
président de la République de Bulgarie

7 - 8 mars 2001

020

Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker
en Basse-Autriche

24 - 27 mars 2001

024

Visite de M. Dennis Hastert,
président de la Chambre des représentants
du Congrès américain

25 - 26 mars 2001

028

VISITES AU LUXEMBOURG

> Visite officielle de Madame Nicole Fontaine,
présidente du Parlement européen

30 janvier 2001

035

> Visite officielle de M. Mikulas Dzurinda,
Premier ministre slovaque

6 février 2001

035

> Visite officielle de M. Milos Zeman,
Premier ministre tchèque

12 - 13 février 2001

036

> Tournée des capitales de M. Göran Persson,
Premier ministre suédois

2 mars 2001

038

> Visite officielle de M. Viktor Orban,
Premier ministre hongrois

28 mars 2001

039

Visite officielle de M. Javier Solana,
secrétaire général du Conseil
de l'Union européenne et Haut représentant
de la PESC

16 janvier 2001

040

Visite de travail de M. Nambaryn Enkhbayar,
Premier ministre de Mongolie

23 janvier 2001

041

Visite de travail de M. Branko Lukovac,
ministre en charge des Relations extérieures
du Monténégro

26 janvier 2001

042

Visite officielle de M. Armand De Decker,
président du Sénat belge

5 - 6 février 2001

042

Visite du général Joseph W. Ralston,
commandant suprême des Forces alliées
en Europe (SACEUR)

22 février 2001

043

Visite de travail de M. Eddy Boutmans,
secrétaire d'Etat belge à la Coopération

6 mars 2001

044

Visite de travail de M. André Flahaut,
ministre belge de la Défense

6 - 7 mars 2001

044

Visite de travail de M. Michel Barnier,
commissaire européen chargé
de la politique régionale

8 mars 2001

045

Visite de courtoisie
du général Harald Kujat, chef d'état-major
des forces armées allemandes

20 - 21 mars 2001

046

Visite de courtoisie de Madame Angela Eagle,
secrétaire d'Etat britannique

21 mars 2001

046

AUTRES VISITES

VISITES À L'ÉTRANGER

- > Visite de travail de S.A.R. la Grande-Duchesse et de M. Charles Goerens au Mali
8 - 12 janvier 2001
- > Visite de courtoisie de M. Jean-Claude Juncker à Berlin
12 janvier 2001
- > Visite de travail de M. Charles Goerens au Sénégal
22 - 24 janvier 2001

Visite de travail de Madame Lydie Polfer en Inde
8 - 11 janvier 2001

Visite de travail de Madame Anne Brasseur en Angleterre
15 - 16 janvier 2001

Visite de Madame Anne Brasseur à Athènes
14 - 15 février 2001

Visite de travail de Madame Lydie Polfer à Malte
21 - 22 février 2001

Visite de travail de Madame Lydie Polfer à Vienne
14 mars 2001

Visite de travail de Madame Anne Brasseur auprès du gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique
23 mars 2001

047 Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker et M. Wolfgang Schüssel, chancelier autrichien
24 mars 2001 060

CONSEILS UE

Signature du traité de Nice, à Nice
26 février 2001 065

051 Conseil européen extraordinaire à Stockholm
23 - 24 mars 2001 065

RENCONTRES INTERNATIONALES

053 M. Henri Grethen assiste à la troisième réunion des ministres des Finances et de l'Economie de l'ASEM, à Kobe
13 - 14 janvier 2001 071

056 Rencontre entre les ministres des Affaires étrangères du Benelux, à Bruxelles
30 janvier 2001 071

057 Madame Erna Hennicot-Schoepges participe à la conférence ministérielle de la Francophonie, au Tchad
7 - 8 février 2001 072

058 Rencontre entre les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Land de Rhénanie-Palatinat, Gaytal Park
20 février 2001 072

059 Les pays du Benelux donnent une nouvelle impulsion à la construction d'un Espace européen de liberté, de sécurité et de justice
19 mars 2001 073

M. Eugène Berger assiste
à la réunion ministérielle dans le cadre
du Programme des Nations unies
pour l'environnement, à Berlin
22 mars 2001

074

Madame Lydie Polfer à la tribune
de la Commission des droits de l'homme,
à Genève
29 mars 2001

074

FAMILLE GRAND-DUCALE

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
ont reçu le Bureau de la Chambre des députés
et les membres des Corps institués
12 mars 2001

079

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
au Festival des migrations, des cultures
et de la citoyenneté
17 mars 2001

079

La Caserne de Diekirch devient
la Caserne Grand-Duc Jean
30 mars 2001

079

ACTUALITÉ NATIONALE

MINISTÈRE D'ÉTAT

Cérémonie de vœux pour la presse
luxembourgeoise
15 janvier 2001

085

M. Jean-Claude Juncker à la Fondation
Carlos de Amberes, à Madrid
22 janvier 2001

085

M. Jean-Claude Juncker participe
à la manifestation "Topic of the year",
à Francfort
24 janvier 2001

086

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

Aide humanitaire au Salvador
17 janvier 2001

086

Aide humanitaire en Inde
29 janvier 2001

087

Rencontre entre des représentants
du Luxembourg et de la République
démocratique et populaire de Corée
5 mars 2001

087

Déclaration de politique étrangère
de Madame Lydie Polfer devant
la Chambre des députés
20 mars 2001

087

ÉCONOMIE

Le Statec présente la campagne pour
le recensement général de la population
31 janvier 2001

088

Fusion entre Arbed, Usinor et Aceralia
20 février 2001

089

Présentation de la version actualisée
du plan d'action en faveur des PME
21 février 2001

090

Comité de conjoncture:
analyse du marché de l'emploi
janvier et février 2001

091

M. Henri Grethen assiste au lancement officiel du Mouvement luxembourgeois pour la qualité
5 mars 2001

092

Journée luxembourgeoise à la CEBIT, à Hanovre
26 mars 2001

092

M. Jean-Claude Juncker informe la presse sur la fusion de la SES avec la GE
28 mars 2001

093

FINANCES

M. Luc Frieden prépare le passage à l'euro janvier - mars 2001

093

Madame Lydie Polfer signe une convention avec le Mexique
7 février 2001

095

AGRICULTURE

Lancement d'une campagne d'information sur la sécurité alimentaire au Luxembourg
7 février 2001

095

Présentation des nouvelles réglementations concernant la Marque nationale luxembourgeoise
2 mars 2001

095

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Michel Wolter présente la nouvelle version du projet pour la reconversion des friches industrielles d'Arbed Belval
15 février 2001

096

M. Michel Wolter inaugure les nouveaux locaux de la DATUR
29 mars 2001

097

COMMUNES

M. Michel Wolter lance le débat sur la répartition des compétences et responsabilités entre l'Etat et les communes
22 février 2001

097

COMMUNICATION

M. Joseph Schaack présente le "e-Government"
14 février 2001

098

M. François Biltgen et Madame Anne Brasseur présentent le programme e-Lëtzebuerg
1er février et 9 mars 2001

098

Présentation du rapport de l'année 2000 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
21 mars 2001

100

CULTURE

Bilan et perspectives de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco
16 janvier 2001

100

Présentation du projet de construction d'un nouveau bâtiment du Centre national de l'audiovisuel
5 février 2001

101

Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste au vernissage de l'exposition d'Antoine Prüm, à Berlin
2 mars 2001

101

Madame Erna Hennicot-Schoepges inaugure l'exposition "Architektur in Luxemburg", à Vienne
7 mars 2001

102

Table ronde sur l'affectation des rotondes CFL
19 mars 2001 102

ÉDUCATION NATIONALE

Madame Erna Hennicot-Schoepges
rencontre le groupe
"Lëtzebuenger Dictionnaire"
29 janvier 2001 102

Lancement officiel de l'Année européenne
des langues au Luxembourg
23 février 2001 103

Présentation de la brochure "Eng klëng Hellef
fir Lëtzebuergesch ze schreiwen"
27 février 2001 104

Inauguration du Lycée Aline-Mayrisch
15 mars 2001 104

Madame Anne Brasseur présente le projet
pédagogique du Lycée Aline-Mayrisch
22 mars 2001 105

ENVIRONNEMENT

M. Charles Goerens et M. Eugène Berger
présentent le "Plan national de gestion
des déchets"
17 janvier 2001 106

FAMILLE

Conférence nationale pour étrangers
17 février 2001 106

Présentation de trois guides pour améliorer
l'information sur les handicaps
21 février 2001 107

Séminaire sur le Plan national d'action
contre la pauvreté et l'exclusion sociale
23 mars 2001 107

PROMOTION FÉMININE

Madame Marie-Josée Jacobs lance
un appel au respect des droits fondamentaux
des femmes
8 mars 2001 108

Madame Marie-Josée Jacobs décerne
le Prix féminin 2000
19 mars 2001 109

RECHERCHE

Madame Erna Hennicot-Schoepges
rencontre les responsables du Centre
de recherche public Gabriel Lippmann
5 février 2001 109

Madame Erna Hennicot-Schoepges
présente le Centre virtuel de la connaissance
sur l'Europe
28 mars 2001 110

SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

M. Carlo Wagner présente le Plan hospitalier
6 février 2001 110

M. Carlo Wagner présente les résultats
de l'étude BIT sur le financement
de l'assurance retraite d'ici 2050
15 février 2001 111

M. Carlo Wagner lance les discussions
de la table ronde sur le système des pensions
19 mars 2001 112

TRANSPORTS

M. Henri Grethen intensifie la formation
des jeunes conducteurs et conducteurs
professionnels
8 - 10 janvier 2001 112

Entrevue entre M. Henri Grethen et
M. Philippe Leroy, président du Conseil général
du département de Moselle
14 février 2001

113

Discours de M. Henri Grethen à l'occasion
de la Journée luxembourgeoise à la CEBIT,
à Hanovre
26 mars 2001

155

TRAVAUX PUBLICS

Visite du chantier du Centre national sportif
et culturel
13 mars 2001

113

Discours de Madame Lydie Polfer
à la tribune de la Commission des droits
de l'homme à Genève
29 mars 2001

159

Madame Erna Hennicot-Schoepges présente
le projet d'extension du Centre de conférences
au Kirchberg
19 mars 2001

114

CHRONOLOGIE

163

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

116

0 1 0

DISCOURS

> Déclaration sur la politique étrangère
de Madame Lydie Polfer
20 mars 2001

127

Message de M. Jean-Claude Juncker
à l'occasion du 80e anniversaire
de S.A.R. le Grand-Duc Jean
5 janvier 2001

142

Der Vertrag von Nizza:
eine Vision für Europa oder die hohe Kunst
des Kompromisses - discours de Madame
Lydie Polfer, à Vienne
13 mars 2001

143

Wir brauchen Europa -
discours de M. Jean-Claude Juncker
au Congress Casino à Baden (Basse-Autriche)
25 mars 2001

150

12-19 février 2001

Visite officielle de *M. Charles Goerens*

au **NICARAGUA**
et au **SALVADOR**

Le ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, Monsieur Charles Goerens, s'est rendu en visite officielle en République de Nicaragua et en République du Salvador du 12 février au 19 février 2001. Il était accompagné de M. Emile Calmes, député et membre de la commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des députés.

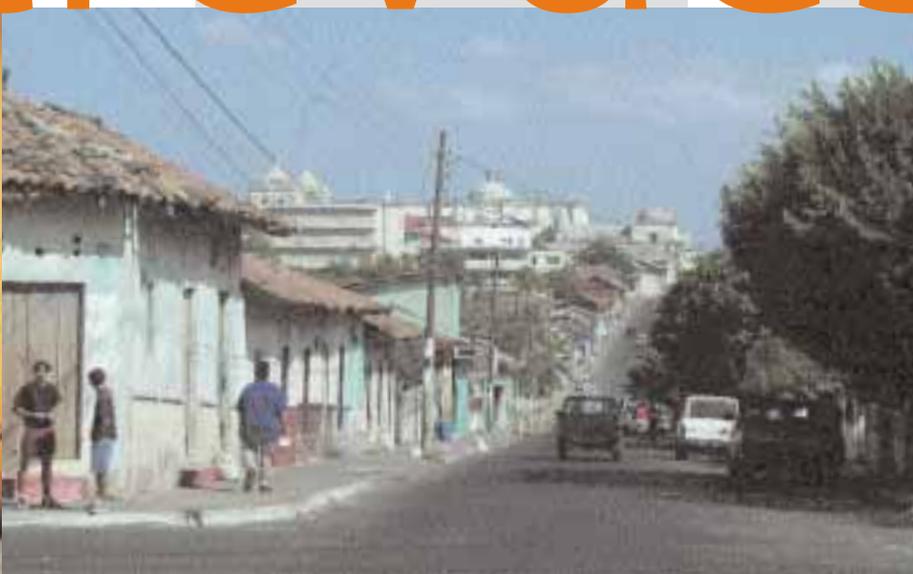
Ces visites dans deux pays cibles de la coopération luxembourgeoise s'inscrivent dans le cadre de missions régulières de la part du ministre et sont destinées à évaluer sur place l'impact des projets déjà réalisés ou en cours de réalisation et à définir des perspectives pour d'éventuels futurs projets.

Même si la coopération luxembourgeoise au Nicaragua et au Salvador existe déjà depuis 1993, la particularité des efforts actuels de coopération est directement liée à différentes catastrophes naturelles: l'ouragan Mitch qui, en 1998, a violemment frappé le Nicaragua et le tremblement de terre meurtrier qui a secoué le Salvador le 13 janvier 2001.



> avec les autorités nicaraguayennes

Entrevues



Le 13 février 2001, premier jour de la visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens, était exclusivement consacré à des consultations politiques avec les autorités nicaraguayennes.

Charles Goerens s'est entretenu d'abord avec le ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, Francisco Aguirre Sacasa qui a exposé à la délégation luxembourgeoise la situation politique, économique et sociale de son pays. Le Nicaragua est le plus grand pays d'Amérique centrale, mais également le moins peuplé (5,1 millions d'habitants). Il doit faire face à d'énormes problèmes liés à son passé mouvementé sous la dictature de la famille Somoza (années 30

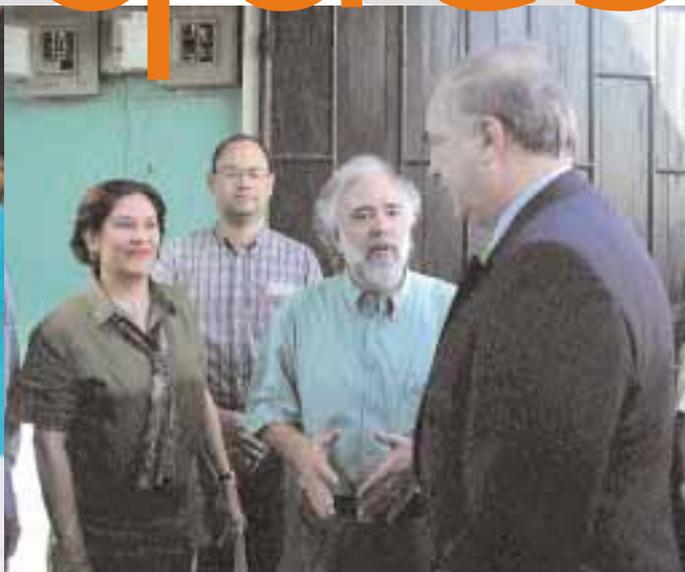
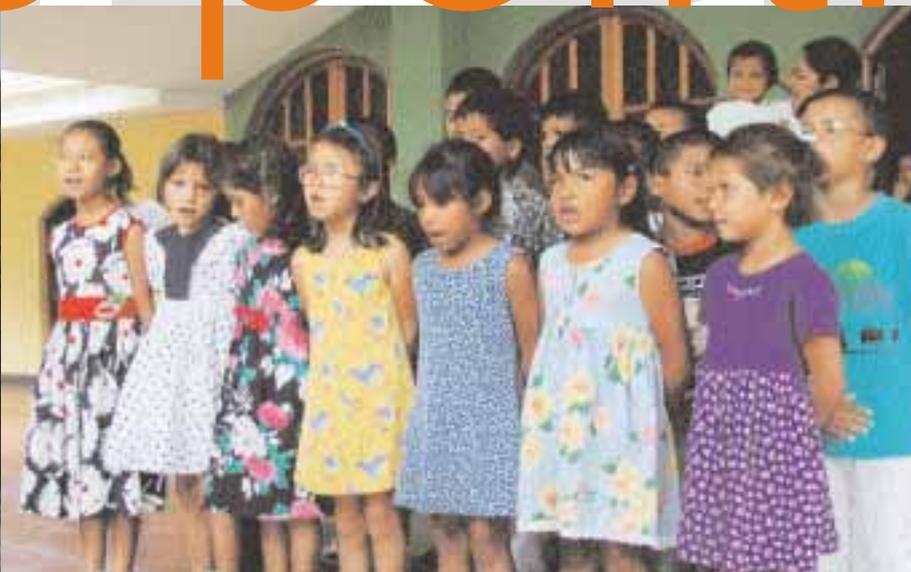
jusqu'en 1979) et, plus récemment, à l'ouragan Mitch qui, en 1998, a violemment freiné l'élan économique que le pays avait connu depuis le milieu des années 90. A l'heure actuelle, le Nicaragua est le pays le plus pauvre de la région.

Le ministre Charles Goerens a, pour sa part, expliqué que les efforts menés par le Grand-Duché au Nicaragua suivaient la même logique que celle qui est appliquée à d'autres pays cibles de la coopération luxembourgeoise, à savoir la lutte contre la pauvreté tout en mettant l'accent sur des actions de coopération dans les domaines de la santé et de l'éducation. Dans ce contexte, le Luxembourg compte donner une

nouvelle dimension à sa coopération avec le Nicaragua en abandonnant peu à peu les projets individuels au profit d'une stratégie qui s'inscrit dans un programme sectoriel et pluriannuel. Ceci devrait permettre aux deux pays de définir les priorités de leur coopération future et d'assurer une plus grande cohérence des actions et projets envisagés.

Par ailleurs, Charles Goerens a eu un échange de vues avec le ministre nicaraguayen de l'Éducation, Fernando Robleto Lang. Après les projets de réhabilitation de neuf écoles primaires et secondaires en 1994 et 1995, la coopération luxembourgeoise a identifié depuis 1994 un projet de construction et de réhabilitation de sept écoles normales.

politiques



Ce dernier projet, à couverture nationale, inclut un volet de formation important pour les futurs enseignants. Il s'agit ici du plus ambitieux projet de la coopération luxembourgeoise au Nicaragua.

M. Goerens a également rencontré les responsables de l'ENACAL (Empresa Nicaraguense de Acueductos y Alcantarillados), l'entreprise nationale de gestion de l'eau avec laquelle le gouvernement luxembourgeois projette une programmation pluriannuelle dans le domaine de l'adduction et de l'assainissement des eaux.

Le ministre Charles Goerens s'est félicité, lors de l'entrevue avec le ministre de la Santé du Nicaragua, Mariangeles Arguello, des progrès

effectués en matière d'immunisation de la population contre les maladies les plus fréquentes. Ce projet, qui bénéficie du soutien luxembourgeois, a permis d'obtenir un taux de couverture de 95%. D'autres projets en cours concernent la transfusion sanguine et un programme pluriannuel de santé primaire.

À l'Institut national de technologie, la délégation luxembourgeoise a obtenu des renseignements sur deux autres projets dont un (renforcement de la formation professionnelle dans le secteur du tourisme) est en voie de formulation par l'agence de coopération au service du gouvernement luxembourgeois, Lux-Development, et le deuxième (promotion de l'emploi local

via la création et le développement de micro- et petites entreprises) bénéficiera de l'appui de la coopération luxembourgeoise.

Le ministre Charles Goerens a en outre rencontré des représentants du Conseil suprême électoral du Nicaragua qui devrait veiller au bon déroulement des élections municipales et surtout présidentielles au mois de novembre 2001, ainsi que des représentants du mouvement "Groupe Projet Démocratie", du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population (FNUAP). Charles Goerens a également rencontré une délégation du Front sandiniste pour la libération nationale.



Le Salvador,

un pays ravagé par deux tremblements de terre meurtriers

Le 14 février 2001, le ministre luxembourgeois de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense a quitté le Nicaragua pour se rendre au Salvador. Ce pays a été lourdement éprouvé par deux tremblements de terre meurtriers, les 13 janvier et 13 février 2001, qui ont tué un millier de personnes.

Lors d'une visite du village de San Agustín en compagnie du président de la République du Salvador Francisco Flores, la délégation luxembourgeoise a pu s'informer sur place des dégâts causés par ces deux catastrophes naturelles. Le chef de l'État salvadorien a tenu à accompagner la délégation luxembourgeoise afin d'exprimer sa gratitude envers le ministre Charles Goerens, qui avait écourté sa visite au Nicaragua pour se rendre immédiatement au Salvador.

La population de San Agustín, rassemblée sur la place centrale du village, ornée pour l'occasion d'affiches remerciant le Luxembourg pour son aide, a réservé un accueil très chaleureux à la délégation luxembourgeoise. A San Agustín, 98 % des immeubles ont été détruits ou lourdement endommagés par le tremblement de terre du 13 janvier. En revanche, une station de pompage et d'adduction d'eau potable, financée et construite par la coopération luxembourgeoise, a résisté au choc, assurant ainsi la disponibilité d'eau potable dans le village et aux alentours.

Charles Goerens a informé le président Flores que le Luxembourg avait décidé d'augmenter de 3 millions d'euros son enveloppe budgétaire en faveur du Salvador pour 2001. Ces sommes permettront de réorienter et d'adapter les projets en cours ou programmés et de consacrer un effort particulier à la reconstruction et à la réhabilitation. L'enveloppe budgétaire totale accordée au Salvador atteindrait dès lors 8,65 millions d'euros pour 2001. Les projets en cours ou programmés se concentrent sur des actions dans le domaine de la santé en milieu rural ainsi que sur l'adduction et l'assainissement d'eau potable. Il y a lieu de rappeler que le Luxembourg avait déjà accordé au Salvador une aide humanitaire d'urgence de 250.000 euros le 15 janvier 2001 pour répondre aux besoins les plus immédiats.



7 - 8 mars 2001

Visite officielle de M. président de la

Les 7 et 8 mars 2001, M. Petar Stoyanov, président de la République de Bulgarie, accompagné de son épouse Madame Antonia Stoyanova, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg.

M. Vladimir Kissiov, vice-ministre des Affaires étrangères et négociateur en chef pour l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne ainsi que Madame Raina Gavrilova, vice-ministre de la Culture étaient aux côtés du président bulgare lors de sa visite au Grand-Duché.

Dès son arrivée, le couple présidentiel a été reçu en audience par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal.

A son tour, M. Petar Stoyanov a ensuite reçu en audience au palais grand-ducal le Premier ministre et ministre d'Etat, M. Jean-Claude Juncker ainsi que le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Madame Lydie Polfer et le président de la Chambre des députés, M. Jean Spautz.

Ces audiences étaient suivies d'une réunion de travail élargie aux délégations et présidée par MM. Stoyanov et Juncker.

BUL



Petar Stoyanov

République de **Bulgarie**

De "bonnes, voire excellentes" relations bilatérales

Lors de la conférence de presse conjointe, donnée à l'issue de la réunion de travail, MM. Stoyanov et Juncker se sont félicités des "bonnes, voire excellentes relations bilatérales", tout en évoquant leur volonté d'intensifier les échanges commerciaux qu'ils considèrent insuffisants à l'heure actuelle. Le président Stoyanov était d'ailleurs accompagné à cet effet par une délégation de douze hommes d'affaires qui s'étaient déplacés afin de faire une première prospection. Dans ce contexte, le Premier ministre luxembourgeois a également annoncé la visite de Madame Polfer en Bulgarie, prévue pour le mois d'avril 2001. Cette visite aura comme but d'intensifier les projets communs, notamment les échanges commerciaux.

Bulgarie

Au centre des discussions: les candidatures de la Bulgarie pour adhérer à l'OTAN et à l'Union européenne



Lors des entretiens bilatéraux a également été évoquée la question de l'adhésion de la Bulgarie à l'OTAN ainsi qu'à l'Union européenne. La Bulgarie étant un pôle de stabilité dans la région, le gouvernement luxembourgeois appuie favorablement l'adhésion bulgare à l'OTAN. Quant à l'adhésion à l'Union européenne, le Premier ministre luxembourgeois, qualifiant les progrès bulgares dans ce domaine de conséquents et visibles, a fait remarquer que le gouvernement luxembourgeois continuerait à appuyer les efforts bulgares. Le Président bulgare, de son côté, s'est montré très reconnaissant envers le gouvernement luxembourgeois pour "sa compréhension, son aide et ses signes d'encouragement à chaque fois que la Bulgarie s'est trouvée dans le besoin".

La candidature

Les deux interlocuteurs ont également abordé la question de la région des Balkans. Dans ce contexte, ils ont tous les deux exprimé leur inquiétude à propos des récents développements en Macédoine du Nord. Le Premier ministre luxembourgeois a souligné que le Luxembourg appuie les déclarations et les démarches bulgares dans ce domaine. Le Président bulgare a, pour sa part, informé le gouvernement luxembourgeois de la situation dans cette région, tout en soulignant qu'une réaction catégorique de la part des organisations internationales et des pays voisins, aux développements en Macédoine était indispensable afin d'étouffer le conflit dans sa phase initiale. Le président bulgare a cependant tenu à souligner que la Bulgarie, en dépit des problèmes qui existent dans la région, restait un îlot de stabilité, attrayant pour les investisseurs étrangers.

A l'issue de la conférence de presse, le couple présidentiel bulgare a été reçu à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Helminger. La première journée de la visite s'est clôturée par un dîner offert par le Premier ministre luxembourgeois en l'honneur du président de la République bulgare au château de Senningen.



Au programme de la deuxième journée figurait notamment une visite du musée de la Ville de Luxembourg, visite que le président bulgare et son épouse ont effectuée en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Une partie de la deuxième et dernière journée était également réservée à une visite de la Cour de Justice des Communautés européennes, où la délégation bulgare fut reçue par le président de l'institution, Monsieur Gil Carlos Rodriguez Iglesias.

Signature de la Bulgarie

24 - 27 mars 2001

Visite officielle de
M. Jean-Claude Juncker

en **BASSE-**
AUTRICHE

Le 24 mars 2001, immédiatement après le sommet de Stockholm, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre s'est rendu en Autriche pour une visite officielle en Basse-Autriche, où il a été reçu par le Landeshauptmann Dr. Erwin Pröll.

Au centre de l'entrevue avec M. Pröll figurait l'élargissement de l'Union européenne, et plus particulièrement la période de transition de sept ans revendiquée par l'Autriche dans le cadre de la libre circulation des travailleurs issus des pays candidats à l'adhésion.





M. Jean-Claude Juncker a profité de son séjour en Basse-Autriche pour visiter l'abbaye bénédictine Melk, un joyau de l'art baroque autrichien.

En fin de soirée, le Premier ministre luxembourgeois a prononcé à Baden un discours intitulé "Wir brauchen Europa" (Nous avons besoin de l'Europe).

(voir discours page 150)

Le lendemain 26 mars 2001, le chef du gouvernement luxembourgeois s'est exprimé au sujet de l'élargissement dans le cadre d'un symposium sur l'Europe organisé à Retz par l'académie de Basse-Autriche. C'est dans ce contexte que M. Jean-Claude Juncker a exprimé sa préférence pour des périodes transitoires flexibles concernant l'ouverture du marché du travail aux citoyens en provenance d'Europe de l'Est. Il a néanmoins tenu à souligner que les règles qui seraient mises en place devraient être acceptables et tolérables pour tout le monde.

Le Premier ministre a accepté l'invitation lancée par le Landeshauptmann Dr. Erwin Pröll à visiter la frontière austro-tchèque en hélicoptère. M. Juncker s'est montré très impressionné par cette visite, qui, notamment grâce à la présence toujours perceptible de vestiges de l'ère communiste et du rideau de fer, lui a permis de mieux saisir toutes les questions qui peuvent se poser dans une zone frontalière entre l'Union européenne et les pays d'Europe de l'Est.





25 - 26 mars 2001

Visite de

M. Dennis **HASTER**T

président de la Chambre des représentants du Congrès américain

M. Dennis Hastert, président de la Chambre des représentants du Congrès américain s'est rendu à Luxembourg les 25 et 26 mars 2001. Il était accompagné de Monsieur Rob Portman, membre du Congrès américain. Dans l'ordre d'importance des hommes politiques américains, Monsieur Hastert occupe, après le président Georges Bush et le vice-président Dick Cheney, le troisième rang.

Le président de la Chambre des représentants du Congrès américain et sa délégation ont été accueillis le 25 mars 2001, à l'aéroport de Luxembourg par M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Les deux présidents se sont ensuite rendus à la Chambre des députés pour une entrevue bilatérale. Après cet entretien, Monsieur Dennis Hastert a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.



Festivités à Osweiler, le village des ancêtres de Dennis Hastert

En début de soirée, le président de la Chambre des représentants du Congrès américain s'est rendu à Osweiler (Commune de Rosport) pour visiter le village de ses ancêtres, immigrés pendant la deuxième moitié du 19^e siècle à Aurora, Illinois, où ils habitent encore aujourd'hui.

À Osweiler, Dennis Hastert a été accueilli par le bourgmestre du village, M. Luc Bonblet, entouré du collège échevinal et d'autres personnalités locales. Dennis Hastert a déposé une gerbe au Monument en souvenir des soldats américains et a dévoilé une plaque commémorative devant la maison de ses ancêtres. Une réception en son honneur, en présence de toute la population, a eu lieu au centre culturel local. Lors de cette rencontre avec la population, Monsieur Hastert s'est vu conférer le titre de citoyen honoraire d'Osweiler.

Un dîner offert par le président de la Chambre des députés Jean Spautz en l'honneur de son homologue américain a clôturé la soirée.

La deuxième journée de la visite a commencé par une cérémonie au cimetière américain de Hamm, où M. Dennis Hastert a déposé, en présence du Général Joseph W. Ralston, commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), une gerbe à la tombe du général Patton.



Echanges amicaux et fructueux entre Lydie Polfer et Dennis Hastert

Avant de quitter le pays de ses ancêtres, Monsieur Dennis Hastert a eu une entrevue bilatérale avec Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, au château de Senningen. Cette entrevue était suivie d'un déjeuner offert par Madame Lydie Polfer au nom du gouvernement luxembourgeois.

Au cours des discussions, Madame Lydie Polfer a rappelé que les relations entre les Etats-Unis et le Luxembourg se caractérisent par une amitié et une estime de longue date, reposant sur le partage de valeurs communes et chères aux deux nations. Pour cette raison, le Luxembourg accorde une importance toute particulière au développement des liens transatlantiques, qui dans le domaine économique se sont concrétisés au fil des années par la présence de nombreuses firmes américaines au Luxembourg et d'importants investissements luxembourgeois aux Etats-Unis. Globalement, les Etats-Unis sont ainsi devenus le plus important partenaire commercial du Luxembourg en dehors de l'Union européenne.

Pour ce qui est des récents développements au niveau de la politique européenne commune de sécurité et de défense (PESCD), Madame Polfer a tenu à souligner que celle-ci constitue une nécessité pour l'Europe, qui de cette manière sera mieux à même de contribuer au renforcement de la stabilité et de la paix dans la région. Elle a exprimé sa conviction que l'OTAN et la solidarité transatlantique resteront la pierre angulaire de la sécurité collective en Europe qui se trouvera complétée par la PESCD.

Finalement, Madame Polfer a également évoqué les modalités de mise en œuvre du Protocole de Kyoto pour exprimer le souhait qu'une solution satisfaisante puisse être trouvée au niveau international afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et agir ainsi contre le changement climatique.

VISITES AU LUXEMBOURG

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Madame Fontaine et M. Juncker lors de la conférence de presse

> Visite officielle de Madame Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen, à Luxembourg

30 janvier 2001

Le 30 janvier 2001, Madame Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen, s'est rendue en visite officielle à Luxembourg.

La première partie de la journée fut consacrée à une rencontre avec des élèves du Lycée Robert-Schuman.

Madame Fontaine a ensuite été accueillie au château de Senningen par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et par Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Lors de leur entrevue, suivie d'une réunion élargie aux collaborateurs, tous les trois ont pu faire un tour d'horizon de l'actualité euro-

péenne. Ils ont notamment abordé les résultats de la Conférence intergouvernementale, bouclée lors du Conseil européen de Nice, les questions relatives au site du Parlement européen à Luxembourg ainsi que celles liées au processus de "l'après-Nice".

Lors d'une conférence de presse commune, M. Juncker a rappelé l'existence de l'accord Juncker-Hänsch qui garantit, jusqu'en 2004, un nombre minimum de 2.060 postes pour le Parlement européen, à Luxembourg. A ce propos, le Premier ministre a annoncé qu'il a eu un échange de lettres avec Madame Fontaine afin de faire respecter l'accord Juncker-Hänsch. Pendant leur entrevue, Madame Fontaine et M. Juncker ont notamment décidé que l'accord en question s'appliquerait au-delà de 2004. Par ailleurs, la surface occupée par les bureaux du Parlement européen à Luxembourg serait augmentée et dépasserait 100.000 m² après l'élargisse-

ment. Le Premier ministre luxembourgeois a qualifié cet accord de décision qui convenait à la fois au gouvernement luxembourgeois et au Parlement européen.

Madame Fontaine, de son côté, estimait que le Luxembourg était un "moteur de l'impulsion européenne". Au dire de la présidente du Parlement européen, sa visite a permis de conforter définitivement la position du Luxembourg comme un des sièges du Parlement européen.

En début d'après-midi, Madame Fontaine s'est rendue à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, où elle a été accueillie par M. Paul-Henri Meyers, entouré de représentants du collège échevinal de la Ville de Luxembourg.

Madame Fontaine a également été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Après l'entrevue, elle s'est rendue à la Chambre des députés où elle a été accueillie par son président, M. Jean Spautz. Cette entrevue fut suivie d'un entretien avec MM. Marcel Glesener et Ben Fayot, vice-présidents de la Commission parlementaire des affaires étrangères.

> Visite officielle de M. Mikulas Dzurinda, Premier ministre slovaque

6 février 2001

M. Mikulas Dzurinda, Premier ministre de la Slovaquie et son épouse, Madame Dzurindova, se sont rendus le 6 février 2001 en



Lors de leur entrevue, M. Juncker et M. Dzurinda abordent des questions bilatérales et européennes

visite officielle à Luxembourg. Ils étaient accompagnés de M. Jan Figel, secrétaire d'Etat slovaque aux Affaires européennes.

Après l'accueil officiel qui a eu lieu sur la Place Clairefontaine, les deux Premiers ministres se sont retirés pour un entretien bilatéral. A l'issue de cet entretien, une réunion élargie aux délégations s'est tenue au ministère d'Etat. Des dossiers relatifs à l'actualité européenne et aux relations bilatérales figuraient à l'ordre du jour.

Lors de la conférence de presse commune, le Premier ministre luxembourgeois a souligné les bonnes relations entretenues par les deux pays et a rappelé que le Luxembourg appuie l'adhésion de la Slovaquie à l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) et à l'Union européenne.

En effet, selon Monsieur Juncker, la Slovaquie aurait fait d'énormes progrès dans la

transformation de son économie et rattrapé le retard qu'elle avait par rapport aux autres pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Aujourd'hui, la Slovaquie a beaucoup participé à la stabilité de la région où elle se situe, parce qu'elle a su régler de manière intelligente les différends avec ses pays voisins.

Le Premier ministre slovaque a déclaré que l'excellente situation économique et les bons paramètres sociaux du Luxembourg constituaient une source d'inspiration pour son pays. Monsieur Dzurinda a tenu à remercier le Premier ministre luxembourgeois pour son soutien à la candidature d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne.

Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères a eu, de son côté, une entrevue bilatérale avec le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, M. Jan Figel.

En fin de matinée, le Premier ministre slovaque a été reçu par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Monsieur Dzurinda a en outre été accueilli par le président de la Chambre des députés, M. Jean Spautz. Après avoir posé sa signature dans le livre d'or de la Chambre des députés, le Premier ministre slovaque s'est entretenu avec le président et les vice-présidents de la Commission parlementaire des affaires étrangères et européennes.

Madame Dzurindova a, quant à elle, visité les usines de Villeroy & Boch ainsi que le musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg.

La visite officielle s'est clôturée par un déjeuner offert par le Premier ministre Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue slovaque au château de Septfontaines.

> Visite officielle de M. Milos Zeman, Premier ministre tchèque

12 - 13 février 2001

Les 12 et 13 février 2001, M. Milos Zeman, Premier ministre de la République tchèque, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg. Le Premier ministre était accompagné de Monsieur Miroslav Gregr, ministre de l'Industrie et du Commerce et de Monsieur Pavel Telicka, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et Vice Premier-ministre



Discussion animée entre M. Juncker et M. Zéman lors du dîner officiel au château de Septfontaines

des Affaires étrangères ainsi que d'une importante délégation d'hommes d'affaires. Son épouse, Madame Zemanova, faisait également partie de la délégation.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a accueilli son homologue tchèque à l'aéroport de Luxembourg en début de soirée, le 12 février 2001. Miloš Zeman s'est ensuite rendu au palais grand-ducal où il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. L'audience fut suivie d'un dîner officiel au château de Septfontaines offert par le Premier ministre luxembourgeois en l'honneur de son hôte tchèque.

La deuxième journée de la visite a débuté par l'inauguration de l'exposition "La Maison de Luxembourg en Moravie (1350 - 1411)", dans l'ancienne chapelle du plateau du Rham, en présence des deux Premiers ministres et du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Erna Hennicot-Schoepges. Cette expo-

sition a été réalisée par le musée de la Ville de Brno en collaboration avec le Musée national d'histoire et d'art luxembourgeois. Après la visite de l'exposition, les deux Premiers ministres ont mené des entretiens bilatéraux au château de Senningen. Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a de son côté, eu une entrevue avec M. Miroslav Gregř

et M. Pavel Telicka. Par ailleurs, les deux délégations se sont rencontrées pendant une réunion de travail au cours de laquelle ont été discutés des dossiers d'intérêt bilatéral et d'actualité européenne.

Lors de la conférence de presse conjointe, les deux Premiers ministres se sont félicités des "excellentes relations bilatérales" qui existent entre les deux pays. "Rien de ce qui est tchèque n'est vraiment étranger pour le Luxembourg" a déclaré Jean-Claude Juncker. Au-delà des liens historiques et culturels qui existent entre les deux pays, il a rappelé les nombreux contacts politiques bilatéraux qui se sont intensifiés depuis le début des années 90, tout en soulignant que la qualité de ces relations se reflète également au niveau économique.

En effet, ces dernières années les entreprises luxembourgeoises ont triplé leurs engagements en



M. Zéman aux côtés de M. Grethen lors du séminaire économique à la Chambre de commerce

République tchèque et le Luxembourg est ainsi devenu le dixième investisseur par ordre d'importance.

Quant à l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a déclaré avec optimisme qu'elle figurerait parmi la première vague des pays candidats à rejoindre l'Union, compte tenu des réformes sensibles déjà entreprises. Le Premier ministre tchèque, de son côté, a annoncé l'ouverture, en date du 1er janvier 2002, d'une ambassade tchèque au Luxembourg. Il a également invité Jean-Claude Juncker à effectuer une nouvelle visite officielle en République tchèque, la précédente remontant à 1997.

0 3 8

M. Zeman a finalement dévoilé son intention d'organiser dans un futur proche une rencontre entre les pays du Benelux et les pays Visegrad (République tchèque, Pologne, Hongrie et Slovaquie) afin de promouvoir une coopération plus étroite entre ces pays.

A l'issue de la conférence de presse, Milos Zeman s'est rendu à la Chambre de commerce où il a assisté au séminaire concernant les relations économiques bilatérales entre le Luxembourg et la République tchèque. Il y a prononcé une allocution sur le thème de l'économie tchèque et de ses perspectives de développement. En outre, il a eu une entrevue avec le président de la Chambre des députés, Jean Spautz, suivie d'une rencontre avec les représentants de la Commission parlementaire des affaires étrangères

et européennes de la Chambre des députés.

Une visite du siège de l'Arbed ainsi que de la Ville de Luxembourg figuraient également au programme. La visite officielle s'est terminée en fin d'après-midi par une réception pour la communauté tchèque au consulat honoraire de la République tchèque.

> Tournée des capitales de M. Göran Persson, Premier ministre suédois

2 mars 2001

Dans le cadre de sa tournée des capitales en vue du sommet extraordinaire sur l'Emploi de Stockholm, les 23 et 24 mars 2001, le président en exercice du Conseil de l'Union européenne, M. Göran Persson s'est rendu à Luxembourg le 2 mars 2001.

Il a été reçu par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre. Le ministre de l'Economie, M. Henri Grethen a également assisté aux entrevues qui ont eu lieu au château de Senningen.

Le Premier ministre suédois était accompagné de M. Lars Danielsson, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et internationales au cabinet du Premier ministre et Madame Anna Ekström, secrétaire d'Etat au ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications, responsable de la coordination des affaires européennes et internationales dans le domaine du droit du travail.

Lors d'une réunion de travail, suivie d'un déjeuner de travail, les deux Premiers ministres ont préparé le Conseil européen de Stockholm, qui est le premier Conseil européen de suivi du processus engagé en mars 2000 à Lisbonne. Le Conseil européen de Lisbonne avait fixé



M. Grethen, M. Persson et M. Juncker préparent le Conseil européen de Stockholm dans la bonne humeur

une stratégie permettant à l'Union européenne de rétablir les conditions propices au plein emploi en Europe. L'objectif stratégique défini dans la capitale portugaise vise à promouvoir l'économie européenne de la connaissance au rang de la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. A Stockholm, les chefs d'Etat et de gouvernement devront soumettre à une analyse critique le travail accompli au cours des douze derniers mois.

Lors d'une conférence de presse conjointe, M. Göran Persson a rappelé l'agenda provisoire du Conseil européen de Stockholm. Au-delà des problèmes économiques et sociaux, la présidence suédoise veut mettre l'accent sur les changements démographiques et ses conséquences, les nouvelles technologies, surtout la biotechnologie, ainsi que sur le volet environnemental.

De son côté, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a relevé le fait que pour le Luxembourg l'agenda social était aussi important que les réformes économiques. En effet, de manière générale, le gouvernement luxembourgeois est d'avis que l'action politique en la matière ne devrait pas exclusivement porter sur le nombre d'emplois créés, mais qu'il était indispensable d'y ajouter des critères qualitatifs.



M. Orban et M. Juncker abordent ensemble des questions bilatérales ainsi que le sujet de l'élargissement de l'Union européenne

> Visite officielle de M. Viktor Orban, Premier ministre de la République de Hongrie

28 mars 2001

Le 28 mars 2001, Monsieur Viktor Orban, Premier ministre de la République de Hongrie a effectué une visite officielle à Luxembourg. Il était accompagné du secrétaire d'Etat administratif au ministère des Affaires étrangères, Monsieur Iván Baba et du secrétaire d'Etat de l'Intégration à l'UE au ministère des Affaires étrangères, Monsieur Péter Gottfried.

Après l'accueil officiel avec les honneurs militaires à l'aéroport de Luxembourg, les deux Premiers ministres se sont retirés au château de Senningen pour des entretiens bilatéraux.

Lors de la conférence de presse conjointe, M. Jean-Claude Juncker, qui se félicitait des "excellentes relations" entre la Hongrie et le Luxembourg, a expliqué que les entretiens bilatéraux avaient porté notamment sur les investissements luxembourgeois en Hongrie ainsi que sur les divers accords bilatéraux "exécutés de façon satisfaisante". Au niveau de la coopération culturelle, les deux délégations se sont mises d'accord sur l'organisation en 2003 d'une exposition commune intitulée "Sigismund", qui à tour de rôle serait présentée dans les deux pays. "Les Luxembourgeois sont pour les Hongrois des alliés et des amis fidèles et nous envisageons avec joie les grandes perspectives et les espoirs de l'élargissement", a rappelé le Premier ministre luxembourgeois. Dans ce contexte, M. Orban a annoncé que la Hongrie mettrait en place,

dans un avenir proche, une mission au Luxembourg qui serait par la suite élevée au rang d'ambassade. Le Luxembourg, pour sa part, envisage d'assurer à l'avenir une présence directe à Budapest, comme l'a indiqué Madame Lydie Polfer lors de sa déclaration de politique étrangère, le 20 mars 2001.

A propos de l'élargissement, M. Juncker s'est dit impressionné par les progrès réalisés par la Hongrie tant au niveau de la croissance économique qu'au niveau de la stabilité financière. Tel est aussi le cas pour l'équilibre social au sein du pays candidat. D'où la conséquence logique que la Hongrie figurerait parmi les premiers pays à adhérer à l'Union européenne, selon M. Juncker. Il a estimé en outre que les négociations d'adhésion pourraient être finalisées à l'horizon 2002, de sorte que les citoyens hongrois puissent participer aux élections européennes de 2004 conformément aux propositions du Conseil européen de Stockholm.

Les deux interlocuteurs ont également abordé certains aspects plus complexes de l'élargissement comme la libre circulation des travailleurs. Le Premier ministre luxembourgeois, qualifiant la position luxembourgeoise de "plus ouverte" que celle d'autres Etats membres, a plaidé en faveur d'un système flexible au niveau des périodes de transition, un système qui puisse tenir compte du développement conjoncturel et du marché de l'emploi ainsi que des spécificités régionales. "Il faut dédramatiser et relativiser ce débat sans le

banaliser ou réagir de manière trop sensible."

Le Premier ministre hongrois, M. Orban, a exprimé son accord à propos de tous ces points. Il a toutefois souhaité que l'Union européenne adopte des positions communes de négociation avant la fin de l'année 2001, notamment au niveau de la libre circulation des travailleurs, de l'agriculture et de la gestion des fonds structurels. Ceci permettrait de garantir la conclusion des négociations avant la fin de l'année suivante.

Les deux Premiers ministres ont finalement confirmé le renforcement des relations de coopération entre les pays Benelux et les pays Visegrad. "Ce sera un forum d'avenir" dans le cadre duquel "nous ne ferons pas de petites choses", a spécifié Jean-Claude Juncker. En effet, un tel forum permettra aux pays partenaires de discuter en cercle plus restreint du visage de l'Europe de demain ainsi que des questions de l'après-Nice, sans avoir toutefois la prétention de devenir une sorte de forum parallèle de négociation d'élargissement.

A l'issue de la conférence de presse, les deux délégations avaient l'occasion d'approfondir leurs échanges lors d'un déjeuner offert par le Premier ministre luxembourgeois en l'honneur de ses invités hongrois.

Après l'audience accordée au Premier ministre hongrois par S.A.R. le Grand-Duc, la visite s'est clôturée par des entrevues avec M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés, et

M. Paul Helming, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Visite officielle de M. Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut représentant de la PESC, à Luxembourg

16 janvier 2001

Le 16 janvier 2001, M. Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut représentant de la PESC, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg.

Dans la matinée, M. Solana a été accueilli au ministère d'Etat par M. Juncker, Premier ministre avec lequel il a eu une entrevue bilatérale. Il a eu ensuite une seconde entrevue avec Madame Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

Ces deux rencontres furent suivies d'une réunion élargie aux collaborateurs, réunion à laquelle M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense s'est également joint. Parmi les points abordés lors des entretiens figuraient des sujets d'actualité dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune.

Lors d'une conférence de presse au ministère des Affaires étrangères, en présence de Lydie Polfer et Charles Goerens, Javier Solana a souligné qu'après le



M. Solana accueilli par Madame Polfer à l'Hôtel Saint-Maximin

sommet de Nice, l'Union européenne était arrivée à un moment très important dans le dossier de la sécurité en Europe.

M. Solana a indiqué que lors des entrevues avec les autorités luxembourgeoises, il avait mentionné les pourparlers au Moyen-Orient, pourparlers qu'il faudrait maintenir au-delà du changement de présidence aux Etats-Unis. Parmi les autres sujets abordés figurait la question des Balkans: l'Union européenne oeuvre en faveur d'une signature d'un accord de stabilisation pour la région. La question de l'uranium appauvri a également été évoquée. A ce propos, M. Solana exige une politique d'information transparente en faveur de la population.

Lydie Polfer, pour sa part, a souligné qu'au centre de l'entrevue avec Javier Solana figurait le souci de conférer à l'Europe une meilleure visibilité sur la scène internationale à un moment où l'Union européenne acquérait

une nouvelle dimension géopolitique grâce à l'élargissement. Le ministre des Affaires étrangères a également insisté sur le fait que l'Europe est, au niveau international, un acteur de premier plan qui représente 30% du PIB mondial ou encore 54% de l'aide mondiale au développement.

Un déjeuner fut offert en l'honneur de M. Javier Solana par le Premier ministre luxembourgeois, qui était accompagné de Lydie Polfer et de Charles Goerens. Dans l'après-midi, M. Javier Solana fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. Il s'est ensuite rendu à la Chambre des députés où il a eu une entrevue bilatérale avec M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés.

Sa visite s'est achevée par un entretien avec M. Paul Helminger et M. Ben Fayot, respectivement président et vice-président de la Commission parlementaire des affaires étrangères et européennes.

Visite de travail de M. Nambaryn Enkhbayar, Premier ministre de Mongolie

23 janvier 2001

Le 23 janvier 2001, M. Nambaryn Enkhbayar, Premier ministre de Mongolie, s'est rendu en visite de travail au Luxembourg. Il s'agissait de la première visite bilatérale à l'étranger du Premier ministre Enkhbayar, récemment entré en fonction.

M. Enkhbayar a été accueilli au château de Senningen par le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Après le déjeuner de travail offert par le Premier ministre luxembourgeois, les deux interlocuteurs se sont retirés pour un entretien en tête-à-tête au cours duquel ils ont abordé des sujets d'intérêt commun. Outre les relations bilatérales, ils ont passé en revue les relations de la Mongolie avec l'OTAN ainsi que ses relations avec les autres pays européens.

Les deux Premiers ministres ont ensuite signé un mémorandum relatif au soutien de la construction d'un centre de diagnostic des maladies cardio-vasculaires à Oulan Bator. Cet accord porte notamment sur les aspects techniques du projet dont le coût s'élève à 500.000 USD.

Lors de la conférence de presse qui a eu lieu à l'issue de l'entrevue, M. Juncker s'est félicité des relations bilatérales entre la Mongolie et le Luxembourg, qui témoignent "d'une amitié et



Un accord dans le domaine de la santé est signé entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Mongolie

0 4 2

d'une intensité qui dépassent de loin la moyenne" et se traduisent dans la réalité par des actions concrètes.

Dans ce contexte, M. Juncker a annoncé notamment l'aide d'urgence de 200.000 euros qui sera accordée à la Mongolie, frappée par d'importantes chutes de neige qui ont causé d'innombrables pertes de bétail.

M. Juncker a en outre souligné la volonté du Luxembourg de prolonger la coopération dans le domaine de la formation bancaire. Cette dernière permet à la Mongolie de progresser dans le domaine de la réforme du secteur financier. Il a mentionné également le fait que le Luxembourg accorderait une aide financière à deux micro-projets avec des ONG mongoles, l'un relatif à la promotion féminine, l'autre relatif aux techniques du jardinage. Le Premier ministre a finalement rappelé que le Luxembourg avait été le premier

pays à soutenir la candidature de la Mongolie auprès de la BERD.

Le Premier ministre Enkhbayar, de son côté, a remercié son homologue luxembourgeois pour son engagement et s'est dit très satisfait des résultats de l'entretien et des relations bilatérales en général. Il a souligné que la grande distance géographique qui sépare les deux pays n'empêche pas le développement de relations d'amitié et a exprimé l'espoir de poursuivre cette bonne collaboration.

Visite de travail de M. Branko Lukovac, ministre en charge des Relations extérieures du Monténégro

26 janvier 2001

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a reçu

Monsieur Branko Lukovac, ministre en charge des Relations extérieures du Monténégro.

Leurs discussions ont essentiellement porté sur les négociations menées actuellement en vue de redéfinir les arrangements constitutionnels entre la Serbie et le Monténégro. Au cours des discussions, l'importance d'instaurer une véritable stabilité et une coopération entre les différents Etats de la région à été réaffirmée. Les deux ministres ont également insisté sur l'idée que toute solution durable doit non seulement reposer sur le dialogue et la négociation, mais également être démocratiquement légitimée.

Visite officielle de M. Armand De Decker, président du Sénat belge

5 - 6 février 2001

Du 5 au 6 février 2001, Monsieur Armand De Decker, président du Sénat belge, était en visite officielle au Luxembourg.

Le 5 février 2001, le président du Sénat a rencontré Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à l'Hôtel Saint-Maximin. Au chapitre des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Belgique, Madame Polfer et Monsieur De Decker ont évoqué plus particulièrement la renégociation du traité ayant institué l'Union économique belgo-luxembourgeoise



M. De Decker reçu par M. Juncker au ministère d'Etat

qui expire en mars 2002, ainsi que la modernisation jugée nécessaire de la liaison ferroviaire entre les deux capitales.

Au cours de leur entretien furent également évoquées l'actualité communautaire et la prochaine présidence belge du Conseil de l'Union européenne. De part et d'autre, l'analyse du traité de Nice était sensiblement identique. Monsieur De Decker a confirmé par ailleurs que le Sénat belge lancerait en mai 2001 un vaste forum de réflexion sur l'avenir de l'Europe. Dans ce contexte, Madame Polfer a accepté l'invitation du président à prendre la parole en séance plénière du Sénat pour analyser aussi bien les relations bilatérales que les grands dossiers européens.

M. De Decker a ensuite été reçu au ministère d'Etat par le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Il a rencontré également Monsieur Jean Spautz, président de la Chambre des députés et Monsieur

Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Le lendemain 6 février 2001, M. Armand De Decker a eu une entrevue avec M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense. Tous deux se sont entendus sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). A l'ordre du jour de la rencontre figuraient également les questions liées aux missions communes au Kosovo et en Bosnie ainsi que la participation des armées des deux pays à l'Eurocorps. Comme Madame Polfer, M. Goerens fut invité à exposer devant le Sénat belge la position du Luxembourg par rapport au Traité de Nice et au processus de ratification de celui-ci.

En fin de matinée, M. De Decker a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Par la suite, le président du Sénat a rencontré Monsieur Henri

Grethen, ministre de l'Economie. La discussion a porté en particulier sur la modernisation de la ligne ferroviaire reliant le Luxembourg à la capitale belge.

La journée s'est clôturée par un déjeuner avec Monsieur François Biltgen, ministre aux Relations avec le Parlement et MM. Marcel Sauber et Marc Besch, respectivement président et secrétaire général du Conseil d'Etat. M. De Decker a proposé aux représentants du Conseil d'Etat le statut d'observateur auprès de "l'Association des Sénats d'Europe".

Visite du général Joseph W. Ralston, commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR)

22 février 2001

Le 22 février 2001, Joseph W. Ralston, commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR) s'est rendu au Luxembourg où il a eu des entrevues avec M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense ainsi qu'avec le colonel Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise.

Au centre des discussions figuraient notamment la politique européenne en matière de sécurité et de défense ainsi que la coopération au sein de l'OTAN. Dans ce contexte, les missions accomplies par le Grand-Duché



Le général W. Ralston en discussion avec M. Goerens et M. Kasel, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Belgique

dans le cadre de l'OTAN furent évoquées.

0 4 4

Visite de travail de M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat belge à la Coopération

6 mars 2001

Le 6 mars 2001, M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a reçu M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat belge à la Coopération, qui s'était rendu au Luxembourg pour une visite de travail.

A l'issue de l'entrevue et lors d'une conférence de presse conjointe, les deux hommes politiques ont fait part de leur volonté de créer un partenariat modèle belgo-luxembourgeois dans le domaine de la coopération au développement. D'ores

et déjà les politiques de coopération au développement belge et luxembourgeoise poursuivent des objectifs similaires: lutter contre la pauvreté en favorisant le développement rural, assainir les eaux mais également œuvrer en faveur de l'égalité des chances entre hommes et femmes et promouvoir l'enseignement.

Par ailleurs, la Belgique et le Luxembourg partagent une même vision de la stratégie à adopter en matière d'aide au développement. Tous deux sont en faveur d'une décentralisation des responsabilités vers les pays cibles de l'aide permettant ainsi d'impliquer davantage la population des pays concernés dans les programmes de coopération.

Afin d'éviter tout double emploi, des consultations et concertations régulières entre les autorités belges et luxembourgeoises sont prévues.

La coopération au développement figurera également parmi les priorités de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, au cours du deuxième semestre 2001.

Visite de travail de M. André Flahaut, ministre belge de la Défense

6 - 7 mars 2001

Sur invitation de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, M. André Flahaut, ministre belge de la Défense s'était rendu au Luxembourg les 6 et 7 mars 2001.

Cette rencontre s'inscrivait dans le contexte de la coopération militaire actuelle et future entre le Luxembourg et la Belgique.

Le 6 mars 2001, M. Flahaut a d'abord eu une entrevue avec M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et s'est rendu ensuite à l'Hôtel Saint-Augustin pour y rencontrer son homologue, M. Charles Goerens. Leur entretien en tête-à-tête fut suivi d'une réunion de travail élargie aux délégations.

Lors d'une conférence de presse commune, les deux ministres ont exprimé leur volonté d'améliorer l'image de marque de l'armée auprès du grand public. L'armée devrait être perçue comme un corps qui oeuvre en faveur du main-



Large identité de vues entre M. Goerens et son homologue belge

Visite de travail de M. Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale

8 mars 2001

Le 8 mars 2001, M. Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale et coordinateur du "Dialogue sur l'Europe" était en visite officielle au Luxembourg.

Il était reçu par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, et ministre des Affaires étrangères.

Lors d'une conférence de presse conjointe, le Premier ministre luxembourgeois a salué la présence de M. Barnier "sur le terrain". Le commissaire, de son côté, s'est montré très heureux de visiter le Luxembourg, membre fondateur des Communautés européennes et dont "la place névralgique restera très utile dans les années à venir". "La Commission doit savoir ce qui se passe dans les pays membres de l'Union et aller à la rencontre des citoyens afin de fournir des réponses nécessaires aux différentes attentes et craintes", a poursuivi M. Barnier.

Il a par ailleurs tenu à assister à un débat avec une centaine d'étudiants des lycées Michel-Rodange et Athénée autour du sujet de l'avenir de l'Europe. Le commissaire s'est dit frappé par la franchise et l'intelligence des jeunes lycéens luxembourgeois qui ont évoqué lors du débat des

tien de la paix et de la liberté. Les deux hommes politiques ont convenu que l'accent des interventions militaires devrait être mis sur les actions préventives et à caractère humanitaire. Par ailleurs, l'armée devrait également être en mesure de répondre à de nouveaux défis qui sont le fruit d'une nouvelle donne géopolitique en Europe, après la chute du mur de Berlin.

Des questions budgétaires, notamment la contribution communautaire du Luxembourg dans le domaine militaire, ont également été abordées lors des différentes entrevues. Avec 0,8% du PIB, la contribution luxembourgeoise se situe nettement en dessous de la contribution européenne moyenne s'élevant à 1,3%. A ce propos, M. Goerens a confirmé que le Luxembourg augmenterait ses dépenses militaires parce que "Nous participons ainsi à la stabilité de l'Union européenne".

Au-delà des échanges très fructueux, la collaboration militaire belgo-luxembourgeoise se traduit déjà par des projets communs, comme l'acquisition d'un navire et d'un avion de transport qui serviront notamment lors de missions humanitaires. Des actions communes de formation et des opérations de déminage au Laos sont également prévues.

Il convient de préciser que la visite de M. Flahaut s'inscrivait également dans le cadre de la future présidence belge du Conseil de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2001. Dans ce contexte, M. Flahaut a précisé que la Belgique comptait définir les bases d'un livre blanc sur la politique de défense européenne.

Au programme de la deuxième journée figurait également une rencontre avec le peloton KFOR au Centre militaire à Diekirch.



M. Juncker et M. Barnier discutent de la politique régionale européenne

sujets très concrets tels que la finalité de l'Europe ou encore la politique européenne en matière de drogues douces.

0 4 6

Le commissaire a également effectué une visite du site de Belval-Ouest, qui l'a fortement impressionné. Cette reconversion du site, "une initiative plurifonctionnelle, incluant la recherche, la culture et une amélioration des transports en commun", selon les propos de M. Barnier, est soutenue par la Commission européenne dans le cadre de sa politique régionale. M. Barnier a en outre spécifié que le Grand-Duché se verrait attribuer la somme de 169 millions d'euros, dans le cadre des fonds structurels et qu'en outre le Luxembourg bénéficierait de la somme de 13 millions d'euros au titre d'initiatives communautaires, telles que le programme Interreg.

Quant au traité de Nice, le commissaire s'est montré plus déçu qu'enthousiaste. Il a néanmoins qualifié le traité d' "utile" dans la

mesure où il comporte certaines avancées, notamment au niveau de la Cour de justice, de la coopération renforcée entre les Etats membres et de la réforme de la Commission. Il a insisté sur le fait qu'il faudrait désormais ratifier le traité, puis aller au-delà et à l'avenir davantage se concentrer sur la finalité de l'Europe.

A l'ordre du jour du programme du commissaire européen figuraient également une visite du Centre national de formation professionnelle en présence des ministres Grethen et Wolter ainsi qu'une visite à la Cour des comptes.

Visite de courtoisie du général Harald Kujat, chef d'état-major des forces armées allemandes

20 - 21 mars 200

Le chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, le colonel Guy

Lenz, a invité le général Kujat, Generalinspekteur der Bundeswehr (chef d'état-major des forces armées allemandes) pour une visite de courtoisie de deux jours au Luxembourg.

Le 20 mars 2001, l'entretien entre le colonel Lenz et le général Kujat a porté principalement sur la coopération militaire au sein de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne.

Le 21 mars 2001, le général Kujat a eu une entrevue avec M. Charles Goerens, ministre de la Défense, visant à accroître les procédures de coopération existantes et à en définir des nouvelles. Ensuite, le général allemand, a été accueilli avec les honneurs militaires au Centre militaire de Diekirch, où a eu lieu une visite des installations de l'armée luxembourgeoise.

Avant son départ, le général Kujat a participé à un déjeuner offert par le commandant Fernand Guth au Centre militaire de Diekirch.

Visite de courtoisie de Madame Angela Eagle, secrétaire d'Etat britannique

21 mars 2001

Le 21 mars 2001, Madame Angela Eagle, secrétaire d'Etat britannique (Minister responsible for jobseekers allowance/welfare to work, housing benefit, council tax benefit, widows's benefit) a été invitée pour une visite de courtoisie à

Luxembourg, par M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, et M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. La secrétaire d'Etat britannique, qui fait partie du cabinet de Tony Blair depuis 1997, est en charge de réformer le système des retraites.

Madame Angela Eagle s'est entretenue avec ses homologues luxembourgeois, dans la matinée du 21 mars. Cette rencontre a permis de confronter les positions du Grand-Duché et du Royaume-Uni en vue du sommet de Stockholm des 23 et 24 mars 2001 et d'aborder la question de l'avenir des systèmes sociaux.

La délégation britannique a ensuite été invitée à un déjeuner organisé par la Chambre de commerce britannique, par le "Coordinating Committee of Accounting Bodies" et par l'ambassade britannique.

> Autres visites

- Visite d'amitié de M. Helmut Kohl - 5 janvier 2001
- Visite de travail de M. Klaus Bühler, président de l'assemblée parlementaire de l'UEO - 15 janvier 2001
- Visite de travail de M. Jiri Hlavacek, vice-ministre tchèque de l'Environnement - 26 janvier 2001
- Visite amicale de M. Detlef Samland, ministre délégué

aux Affaires fédérales et européennes de la Rhénanie du Nord-Westphalie - 8 février 2001

- Visite de travail de M. Joaquim Rafael Branco, ministre des Affaires étrangères de Sao Tomé e Príncipe - 9 février 2001
- Visite d'amitié de M. Wolfgang Schäuble, membre du Bundestag - 27 février 2001
- Visite de travail d'une délégation du Chili - 16 mars 2001
- Visite de travail de Madame Anne Konaté, ministre déléguée chargée du développement économique du Burkina Faso - 30 mars 2001

VISITES À L'ÉTRANGER

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



S.A.R. la Grande-Duchesse se réjouit de l'eau sortant d'un puits foré grâce à l'aide à la coopération luxembourgeoise

> Visite de travail de S.A.R. la Grande-Duchesse et de M. Charles Goerens au Mali

8-12 janvier 2001

Du 8 au 12 janvier 2001, une délégation du Grand-Duché de Luxembourg, présidée par S.A.R. la Grande-Duchesse, ambassadeur de bonne volonté auprès de l'Unesco, et dirigée par M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a effectué une visite d'amitié et de travail au Mali.

Cette visite a permis de consolider les liens récents entre le Mali et le Luxembourg, de faire le point sur le chemin déjà parcouru par la coopération luxembourgeoise au Mali et de poser les jalons d'une collaboration appelée à se renforcer à l'avenir.

Le Mali, avec une superficie de 1.240.000 km² et une population de 10.7 millions d'habitants a été classé parmi les 10 nations les plus pauvres du monde par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans son Rapport mondial sur le

développement humain en 1999.

Depuis le 1er janvier 1999, le Mali figure parmi les dix pays cibles de la coopération luxembourgeoise. Les projets financés par la coopération luxembourgeoise concernent notamment l'éducation de base (combat de l'analphabétisme et accès à l'éducation pour tous), la santé de première nécessité ainsi que l'eau et le développement rural, dans deux zones géographiques bien déterminées.

La première partie du séjour de la délégation luxembourgeoise, les 8 et 9 janvier 2001, dans la capitale Bamako, a été marquée par une série d'entrevues politiques et par plusieurs visites de projets de coopération.

Le premier jour, le ministre Charles Goerens et sa délégation se sont rendus à une réunion de travail au ministère des Affaires étrangères du Mali afin de faire



S.A.R. la Grande-Duchesse et M. Goerens reçoivent des explications sur la mosquée de Tombouctou



Promenade à dos de chameau

0 5 2

le point sur les programmes de coopération luxembourgeois en cours et à venir. Le Luxembourg a rappelé les lignes directrices de sa politique de coopération et a assuré qu'à l'avenir son engagement au Mali serait renforcé.

Le lendemain eurent lieu des réunions bilatérales supplémentaires entre Charles Goerens et le ministre du Développement rural du Mali, le ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, le ministre de l'Environnement et de l'Urbanisme ainsi que le ministre de l'Éducation.

Après ces entretiens, la délégation luxembourgeoise fut reçue en audience par le président de la République du Mali, M. Alpha Oumar Konare. Au cours de son entretien avec S.A.R. la Grande-Duchesse et Charles Goerens, il a développé sa vision de l'avenir du Mali et a clairement esquissé les problèmes actuels et les grandes

orientations de la politique du Mali, notamment la décentralisation et la politique d'apaisement qui vise à concilier la diversité avec l'unité. M. Goerens a salué la vision enthousiaste du président. Il s'est également félicité de la collaboration avec le Mali, caractérisée par un esprit de vrai partenariat, et a rappelé que le Luxembourg renforcerait sa présence dans ce pays.

La deuxième partie de cette journée fut consacrée à la visite des programmes de coopération auxquels le Luxembourg participe ou compte participer et à celle de la DNAFLA (Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de linguistique appliquée du ministère de l'Éducation du Mali). La DNAFLA est l'agence d'exécution du projet cofinancé par la coopération luxembourgeoise dans le quartier de Lassa à Bamako. Ce projet vise à améliorer les conditions de vie et de travail de 300 femmes et jeunes filles défavori-

sées, par le biais d'une alphabétisation progressive et d'une incitation au développement d'activités génératrices de revenu.

Un autre projet est celui du quartier de Missira. Celui-ci n'est pour l'instant qu'en cours d'élaboration, mais lors de sa visite, Charles Goerens a promis à la population que le Luxembourg soutiendrait ce projet qui vise l'alphabétisation de la population et le réaménagement du quartier.

La dernière visite de la journée fut celle de l'hôpital pour mères et enfants "Le Luxembourg". La création de cette clinique remonte à une initiative de l'association malienne "Fondation pour l'enfance" qui compte comme partenaires luxembourgeois la Fondation Raoul Follereau et le gouvernement du Grand-Duché.

Parallèlement aux visites et entretiens de la délégation, la Grande-Duchesse a effectué une visite de courtoisie auprès de Madame Adame Konare, l'épouse du président de la République.

Le 10 janvier 2001, la délégation luxembourgeoise s'est rendue à Kidal, à environ 1.700 kilomètres de la capitale. Kidal, situé aux confins du Sahara, est peuplé de touaregs qui vivent essentiellement de l'élevage et pour lesquels le combat contre la pénurie d'eau est un lot quotidien.

C'est ici qu'intervient le projet "Développement durable dans la région de Kidal" lancé en novembre 1999 par le ministère de la coopération luxembourgeois. Ce projet vise à créer un réseau de puits.

Le lendemain, 11 janvier 2001, la délégation a visité, près de Takalott, dans la région de Kidal, un des puits forés par les soins de l'équipe de coopération sur place. Ensuite, la Grande-Duchesse et M. Goerens ont pu discuter avec les représentants d'une tribu de touaregs.

La dernière étape du voyage au Mali fut Tombouctou, ville prestigieuse au passé glorieux dont la délégation luxembourgeoise a pu se faire une idée en visitant les deux mosquées les plus importantes et surtout en contemplant dans le Centre Ahmed Baba une série de manuscrits anciens.

Le séjour de S.A.R. la Grande-Duchesse et de M. Goerens s'est terminé le 12 janvier 2001 par leur retour à la capitale du Mali. A Bamako, M. Goerens a signé dans les locaux du ministère des Affaires étrangères malien deux accords de coopération. Le premier couvre un programme d'alphabétisation pour femmes et jeunes dans le quartier de Missabougou à Bamako. Le second accord concerne l'appui à l'éducation de base des filles et des femmes dans les régions du Nord (Gao-Tombouctou-Kidal). Ce projet, cofinancé par le Luxembourg, est exécuté sur place par l'Unesco.

Ainsi dans les locaux de l'Unesco s'est déroulée la dernière réunion de cette visite au Mali. La Grande-Duchesse a discuté avec les représentants de différents organismes des Nations unies des défis auxquels est confronté le Mali et des activités des organismes internationaux

sur place. La Grande-Duchesse fut rejointe par M. Goerens qui a présenté les priorités de la coopération luxembourgeoise.

> Visite de courtoisie M. Jean-Claude Juncker à Berlin

12 janvier 2001

Monsieur Jean-Claude Juncker s'est rendu à Berlin pour assister au 14e congrès du Parti populaire européen. Dans le cadre de sa présence dans la capitale allemande, une entrevue avec M. Johannes Rau, président de la République fédérale d'Allemagne était prévue.

Ce qui initialement devait être une visite de courtoisie du Premier ministre luxembourgeois auprès du président fédéral est devenu en fin de compte une rencontre à trois. En effet, le chancelier allemand Gerhard

Schroeder a spontanément rejoint Messieurs Rau et Juncker.

Cette rencontre fut l'occasion pour Jean-Claude Juncker de saluer à nouveau le rôle positif joué par l'Allemagne lors du sommet de Nice. Au cours de ce dernier, Gerhard Schroeder s'était fait le défenseur des préoccupations et attentes des petits Etats européens.

Les trois hommes politiques se sont également penchés sur le problème de la maladie de la vache folle et ont évoqué dans ce contexte les volets national et européen de la question. Et de conclure qu'outre l'application des mesures évidentes qui s'imposent, il faudrait à l'avenir davantage encourager le développement de l'agriculture biologique.

Le président allemand et le Premier ministre luxembourgeois ont abordé une série de ques-



M. Juncker entouré du président et du chancelier de la République fédérale d'Allemagne

tions liées à l'Europe, notamment l'élargissement de l'Union européenne, l'évaluation du sommet de Nice ainsi que le processus de "l'après-Nice".

Par ailleurs, les deux hommes politiques ont évoqué les perspectives de la place financière luxembourgeoise et les évolutions possibles de l'industrie des médias au Luxembourg.

Au cours de l'entrevue, qui a duré plus d'une heure, le président fédéral s'est félicité des excellentes relations bilatérales entre l'Allemagne et le Luxembourg. Cette bonne entente a d'ailleurs été soulignée par la récente visite à Berlin de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.



M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Marc Franck, chef de mission de la Mission de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg, M. Jos Scheuer, vice-président de la Chambre des députés et membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jean Feyder, directeur de la Coopération au développement au ministère des Affaires étrangères, devant le bâtiment de la Mission de la coopération du Grand-Duché à Dakar

> Visite de travail de M. Charles Goerens au Sénégal

22 - 24 janvier 2001

Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, s'est rendu au Sénégal pour une visite de travail.

Au cours des dernières années, la coopération luxembourgeoise a développé des projets et programmes de coopération bilatérale dans différents pays d'Afrique de l'Ouest, tels le Burkina Faso, le Cap Vert, le Mali, le Niger et le Sénégal. Dans ce dernier pays, les principaux secteurs d'intervention de la coopération luxembourgeoise concernent l'hydraulique villageoise,

l'assainissement des eaux et la santé. En novembre 2000, le gouvernement luxembourgeois a décidé d'intervenir également dans le secteur de l'éducation.

Le 24 janvier 2001, à l'occasion de l'inauguration de la Mission de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar, avait été organisé, sur initiative du gouvernement luxembourgeois et en coopération avec le Sénégal, un colloque de deux jours intitulé "Démocratie, droits de l'homme et développement". Ce colloque a réuni des représentants des cinq pays cibles de la coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest, des membres d'organisations internationales et la délégation luxembourgeoise composée, entre autres, de Charles Goerens et de Jos Scheuer, vice-président de la Chambre des députés et

membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Le colloque a été ouvert par M. Cheikh Tidiane Gadio, ministre des Affaires étrangères du Sénégal.

Dans son discours d'allocution, Charles Goerens a souligné, pour sa part, que contrairement à l'acceptation traditionnelle des droits de l'homme, la conception actuelle mettait l'individu au centre de toute action. En effet, selon le ministre de la coopération luxembourgeois, aujourd'hui, un des soucis principaux en matière de droits de l'homme est de rendre compatibles, d'une part, la globalisation et, d'autre part, le respect de l'individu. M. Goerens s'est servi de l'exemple du Luxembourg pour démontrer qu'un petit pays, qui, en raison de sa taille, ne peut faire face de manière isolée aux défis politiques, économiques et

de sécurité, a un intérêt substantiel à faire parti du "jeu démocratique". Ainsi, le ministre a insisté sur l'idée que la démocratie doit être dotée d'une juridiction qui favorise l'interdépendance entre Etats. M. Charles Goerens a terminé son discours sur une note optimiste en mettant en exergue les possibilités et les ouvertures que le gouvernement luxembourgeois voit se développer actuellement en Afrique de l'Ouest tout en rappelant qu'il est important de coordonner tous les efforts dans le cadre onusien.

Avant l'ouverture des six sessions de débats, Madame Mary Robinson, Haut commissaire aux droits de l'homme de l'ONU s'est adressée à l'audience. Dans son allocution, Madame Robinson a fait le constat que le meilleur moyen d'assurer le développement consiste en une politique centrée sur les droits de l'homme et le processus démocratique. Le Haut commissaire a également insisté sur la nécessité de renforcer les cadres légaux et d'associer les acteurs non-étatiques tels que les multinationales et les ONG.

La journée de discussions qui a suivi l'ouverture du colloque a permis de dégager quelques enseignements importants, dont le principal est sans doute, comme l'a rappelé le ministre Goerens, qu'il n'y a aucun modèle de démocratie complètement exportable. Ce qui compte, au-delà de la diversité des modèles, c'est que la compréhension de la démocratie reste identique partout. A cet égard, le ministre des Affaires étrangères du Sénégal, M. Gadio, a précisé que la démocratie est davantage un processus qu'un

acquis et qu'il est préférable de parler de démocratisation.

Dans la soirée du 23 janvier 2001 au palais de la République à Dakar, Charles Goerens a également eu une entrevue avec M. Abdoulaye Wade, président du Sénégal. Cette entrevue a permis à Charles Goerens de présenter les projets de la coopération luxembourgeoise réalisés ou en cours de réalisation au Sénégal et dans la sous-région ouest. Les deux hommes politiques ont pu aborder ensemble la question des droits de l'homme, les problèmes de stabilité politique et économique dans la sous-région et les grands défis de la coopération au développement.

L'inauguration de la Mission de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar par Charles Goerens eut lieu dans la soirée du 24 janvier, en présence de M. Cheikh Tidiane Gadio. L'ouverture d'une mission dans la capitale sénégalaise constitue une

nouvelle donne dans les relations diplomatiques du Luxembourg avec le continent africain dans son ensemble et avec l'Afrique de l'Ouest en particulier. La nouvelle mission est en effet la première représentation diplomatique du Grand-Duché de Luxembourg sur le continent africain. M. Marc Franck, qui peut se prévaloir d'une longue expérience en matière de coopération au développement sur le continent africain, assume le poste de chef de mission à Dakar.

Désormais le Grand-Duché dispose d'un interlocuteur direct non seulement pour la société civile locale, mais aussi pour les gouvernements des cinq pays cibles de la coopération luxembourgeoise dans la sous-région et pour les organisations internationales sur place.

Le gouvernement a décidé d'implanter la mission de la coopération luxembourgeoise à Dakar, notamment en raison de



M. Charles Goerens et M. Gadio, ministre des Affaires étrangères du Sénégal, inaugurent la Mission de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

la présence importante d'ambassades et d'organisations internationales dans la capitale sénégalaise.

Visite de travail de Madame Lydie Polfer en Inde

8 - 11 janvier 2001

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a effectué du 8 au 11 janvier une visite de travail en Inde pour participer aux travaux de la commission mixte UE-Inde à New Delhi.

Elle était accompagnée de représentants d'entreprises luxembourgeoises préparant ou négociant d'importants contrats en Inde.

La première journée de la visite de travail de Madame Lydie Polfer était marquée par les travaux de la commission mixte Inde-UE, la signature d'un accord aérien entre l'Inde et le

Luxembourg et la rencontre avec le ministre des Affaires étrangères de l'Inde, Monsieur Jaswant Singh.

Lors de ses différentes interventions et rencontres, Madame Polfer a insisté sur l'excellent état des relations entre le Luxembourg et l'Inde, tout en précisant que tenant compte des potentialités qu'offrent les économies indienne et luxembourgeoise le volume des échanges commerciaux entre les deux pays pourrait être davantage développé. Dans ce contexte, les travaux de la commission mixte revêtent une grande importance parce qu'ils permettent de passer en revue les secteurs d'intérêt mutuel à développer ainsi que les moyens d'une mise en œuvre concrète.

Les délégations ont retenu que les principales potentialités de collaboration économique se trouvaient dans les secteurs de la sidérurgie et de l'ingénierie, dans le domaine des médias et des communications, ainsi que dans le secteur de la logistique et du fret aérien.

Au cours des discussions, Madame Polfer s'est dite convaincue que la conclusion rapide d'un accord de non-double imposition s'avérerait bénéfique pour les projets d'investissement par des entreprises indiennes et luxembourgeoises, ce qui devrait contribuer à un accroissement substantiel du volume des échanges. Dans ce contexte, il a été souligné que la signature d'un accord aérien entre les deux pays permettra à Cargolux d'augmenter sensiblement ses fréquences de vol avec l'Inde tout en offrant de nouvelles destinations.

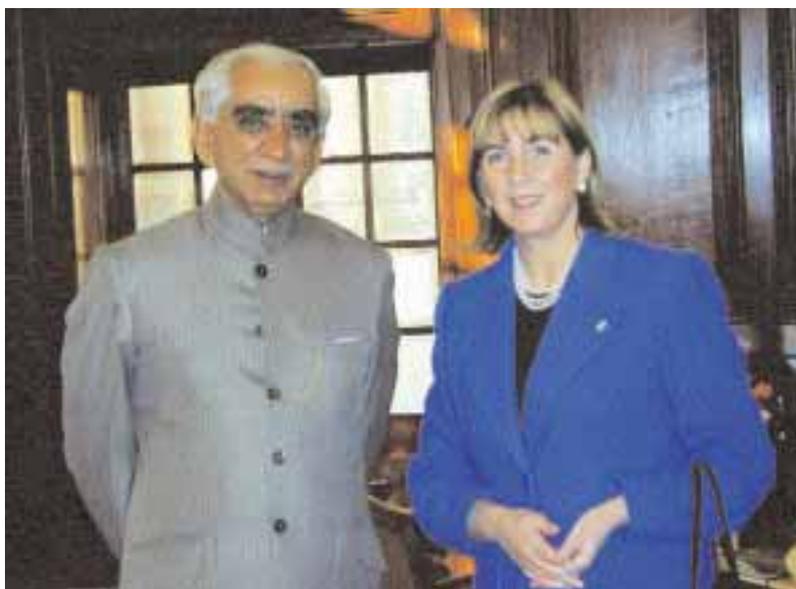
Au cours de leur entretien, Madame Polfer et son homologue indien se sont félicités de l'excellent état des relations entre l'Inde et l'Union européenne. Ils ont évoqué par ailleurs l'évolution de la situation sécuritaire dans la région et plus particulièrement dans la province du Jammu et Kashmir. Enfin, les deux chefs de la diplomatie ont réaffirmé leur intention d'œuvrer pour une intensification des contacts tant bilatéraux que multilatéraux et d'entamer les démarches concrètes liées à l'ouverture d'ambassades bilatérales.

Le deuxième jour, sur invitation de la Fédération indienne des Chambres de commerce et d'industrie, Madame Lydie Polfer a présenté à quelque 200 hommes d'affaires de la région de New Delhi, invités en raison de leur intérêt marqué pour le Grand-Duché, les avantages que le Luxembourg peut offrir en tant que porte d'accès privilégiée vers le marché européen.

A cette occasion, le potentiel de croissance et l'intérêt mutuel



Madame Polfer présente les atouts de l'économie luxembourgeoise à des hommes d'affaires indiens



Madame Polfer en compagnie de son homologue indien, M. Jaswant Singh

pour un renforcement des relations commerciales entre l'Inde et l'Europe et notamment le Luxembourg ont de nouveau été mis en évidence. Les secteurs de la technologie de l'information tout comme l'ingénierie et la sidérurgie, les médias et le fret aérien ont été mentionnés plus particulièrement.

Le 10 janvier 2001, Madame Lydie Polfer a participé au Partnership Summit, forum de discussion et de réflexion qui regroupe à Hyderabad, un des centres de l'industrie de l'information en Inde, quelque 800 représentants du monde des affaires et de la politique de l'Asie et de l'Inde. Au centre des discussions de ce forum figurait notamment la question de l'intégration de la nouvelle économie dans l'économie traditionnelle.

En marge du sommet de Hyderabad, Madame Polfer a également rencontré l'ancien

Premier ministre israélien, M. Shimon Peres, actuellement en charge des dossiers de planification et de coopération régionale. Au cours de leur entretien, ils ont analysé la situation au Proche-Orient compte tenu des développements récents.

Visite de travail de Madame Anne Brasseur en Angleterre

15 - 16 janvier 2001

Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, s'est rendue en Angleterre les 15 et 16 janvier 2001. Elle a eu l'occasion de visiter des écoles primaires anglaises afin de se renseigner sur les méthodologies appliquées et notamment l'utilisation des technologies de l'information et de la

communication dans les pratiques pédagogiques.

Dans l'optique de développer l'apprentissage tout au long de la vie au Luxembourg, elle a également saisi l'occasion pour se renseigner auprès de la Open University sur les moyens tant pédagogiques qu'organisationnels de la formation ouverte et à distance.

Visite de Madame Anne Brasseur à Athènes

14 - 15 février 2001

Dans le cadre de l'organisation des jeux Olympiques de 2004, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, accompagnée du président du Comité olympique et sportif luxembourgeois, M. Marc Theisen, s'est rendue à Athènes du 14 au 15 février 2001.

Lors de l'entrevue qu'elle a eue avec son homologue grec en charge des sports, M. Georges Florides, elle a rappelé l'urgente nécessité de mettre en œuvre des mesures européennes communes visant à combattre le dopage.

Au programme figurait également une entrevue avec Madame Yanna Angelopoulou-Daskalaki, présidente du Comité d'organisation des jeux Olympiques, qui a exposé à la délégation luxembourgeoise le cadre général et l'état d'avancement des travaux préparatoires des



Madame Anne Brasseur, entourée de la délégation luxembourgeoise, de son homologue grec en charge des sports, de M. Georges Florides, de M. Fernand Kartheiser, ambassadeur et de M. Christos Papatheodorou, consul général honoraire du Luxembourg en Grèce

jeux. Par ailleurs, Madame la ministre a eu des contacts avec les responsables des jeux para-olympiques et des Special Olympics.

La visite, organisée par l'ambassade du Luxembourg à Athènes, avait une composante novatrice dans la mesure où, pour la première fois, elle a réuni en une délégation des responsables du sport et du commerce extérieur. En effet, les représentants de sociétés luxembourgeoises s'étaient joints à Madame Brasseur, afin de recueillir des informations sur les opportunités qui peuvent s'ouvrir aux entreprises dans le contexte de la préparation des jeux Olympiques.

Visite de travail de Madame Lydie Polfer à Malte

21 - 22 février 2001

Les 21 et 22 février 2001, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, s'est rendue à Malte pour une visite de travail.

Les discussions entre Madame Polfer et son homologue maltais, Monsieur Joe Borg, ont essentiellement porté sur les dossiers européens et plus particulièrement sur le processus d'élargissement de l'Union et l'état d'avancement des négociations d'adhésion. Dans ce contexte, les deux ministres des Affaires étrangères ont affirmé que les résultats du Conseil de l'Union européenne à Nice ont fourni le cadre institutionnel permettant l'élargissement tout en

donnant aux petits et moyens Etats la possibilité de maintenir leur rôle dans une Union élargie.

Au cours de leurs discussions, les deux ministres des Affaires étrangères ont dressé un bilan détaillé de l'état d'avancement des négociations d'adhésion. Par ailleurs, ils ont identifié les domaines dans lesquels la transposition de l'acquis communautaire pourrait s'avérer difficile étant données les spécificités locales et la situation insulaire de Malte.

Prenant la parole lors d'un séminaire organisé par l'université de Malte, Lydie Polfer a souligné le fait que l'Union européenne était avant tout une vaste entreprise au service de la stabilité et de la prospérité en Europe. En même temps, leur présence au sein de l'Union européenne, permettrait en particulier aux petits et moyens Etats d'affirmer leurs positions par leur participation effective à la prise de décision dans le cadre communautaire.



Madame Polfer en compagnie de M. Guido de Marco, président maltais

Des entrevues avec le président, maltais Monsieur Guido de Marco, le Premier ministre, Monsieur Edward Fenech Adami et le chef de l'opposition travailliste Monsieur Alfred Sant, figuraient également au programme de la visite.

Visite de travail de Madame Lydie Polfer, à Vienne

14 mars 2001

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur s'est rendue à Vienne le 14 mars 2001 en vue de s'entretenir avec son homologue Madame Benita Ferrero-Waldner.

Lors d'une conférence de presse conjointe, à l'issue de leur entrevue, les deux ministres des Affaires étrangères se sont félicitées de la bonne entente qui existe entre le Luxembourg et l'Autriche. Parmi les sujets abordés par les deux

chefs de la diplomatie figurait notamment le traité de Nice. A ce propos, les deux homologues ont souligné qu'au lieu de mener des discussions sans fin sur le traité, il faudrait plutôt tenter d'exploiter son potentiel. Outre la politique européenne, les deux ministres ont abordé la question de la coopération économique austro-luxembourgeoise, qu'elles s'efforceront d'intensifier.

Au cours de sa visite de travail, Madame Polfer a également rencontré le chancelier fédéral, Monsieur Wolfgang Schüssel, le président du Nationalrat, Monsieur Heinz Fischer ainsi que le bourgmestre de Vienne, Monsieur Häupl.

Les discussions avec les responsables politiques autrichiens ont essentiellement porté sur l'élargissement de l'Union et la future coopération au sein de celle-ci, sur la politique de sécurité, les relations avec les pays des Balkans ainsi que sur la préparation du Conseil européen de Stockholm.

Sur invitation de la *Gesellschaft für Europapolitik* et de la *Gesellschaft für internationale Politik*, Madame Polfer a prononcé le 13 mars 2001 au soir un discours sur le thème: "Nizza: Vision für Europa oder die hohe Kunst des Kompromisses".

(voir discours page 143)

Visite de travail de Madame Anne Brasseur auprès du gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique

23 mars 2001

Le 23 mars 2001, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a été reçue par le gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique. Le ministre de l'Education, Monsieur Bernd Gentges a souligné la volonté de coopérer avec les responsables luxembourgeois, notamment en vue d'une bonne scolarisation des enfants luxembourgeois qui souhaitent s'inscrire dans des écoles à Eupen ou à St. Vith.

Cette invitation faisait suite à une demande de Madame Brasseur de s'informer plus en détail sur les conditions d'accueil et d'études des enfants luxembourgeois inscrits dans ces écoles.

Madame Brasseur et ses collaborateurs ont pu visiter des classes pour élèves nécessitant des besoins éducatifs spéciaux de



Lors de sa visite à Vienne, Madame Polfer rencontre le chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel

l'Institut der deutschsprachigen Gemeinschaft für Sonderunterricht (IGDS) à Eupen et des classes pour élèves en difficulté d'apprentissage de l'Institut technique à St.Vith. Ce dernier accueille des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et qui ne réussissent pas dans le système scolaire habituel. Le projet de prise en charge qui, dans un contexte d'école et d'internat, met particulièrement l'accent sur l'aspect éducatif et l'acquisition de compétences sociales élémentaires (life skills) a retenu l'attention de tous les membres de la délégation.

Un certain nombre de pistes de

collaboration future tant au niveau pédagogique qu'au niveau administratif ont été explorées et des informations utiles ont été recueillies en vue d'éventuels projets permettant à l'école luxembourgeoise d'offrir une réponse adéquate aux élèves éprouvant des besoins éducatifs spéciaux.

Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker et M. Wolfgang Schüssel

24 mars 2001

Le 24 mars 2001, le Premier

ministre luxembourgeois a rencontré le chancelier autrichien, M. Wolfgang Schüssel à Vienne. Lors de leur entrevue commune, les deux hommes politiques ont notamment discuté de l'élargissement de l'Union européenne, sujet d'autant plus important pour l'Autriche qu'elle partage ses frontières avec quatre pays candidats à l'adhésion, à savoir la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie ainsi que la Slovénie. Le chancelier autrichien a saisi l'occasion de cette rencontre pour inviter le Premier ministre luxembourgeois à effectuer une visite officielle en juin 2001 en Autriche.

CONSEILS UE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Photo de famille à l'issue de la signature du traité de Nice

Signature du traité de Nice, à Nice

26 février 2001

Le 26 février 2001, les ministres des Affaires étrangères européens s'étaient retrouvés à Nice afin d'y signer le traité du même nom.

Le Grand-Duché était représenté par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Jacques Chirac, président de la République française, Lionel Jospin, Premier ministre français ainsi que le président en exercice du Conseil de l'Union européenne, le chef du gouvernement suédois, Göran Persson, ont également participé à la cérémonie.

Le président de la République française a saisi l'occasion pour préciser que le traité de Nice était bel et bien un compromis, qui ne pouvait entièrement satisfaire tout le monde, mais qui, en revanche, constituait une bonne base de départ pour de nouvelles réformes. Lydie Polfer,

pour sa part, a tenu à souligner l'utilité du traité, qui selon elle, avait le mérite d'ouvrir la voie à l'élargissement.

Conseil européen extraordinaire à Stockholm

23-24 mars 2001

Les 23 et 24 mars 2001, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Madame Lydie Polfer,

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur ont représenté le Luxembourg au Conseil européen extraordinaire de Stockholm. Le ministre de l'Economie M. Henri Grethen et le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen ont également participé à ce sommet.

A l'issue des discussions, les quinze chefs d'Etat et de gouvernement européens ont adopté les conclusions de ce Conseil européen, qui traitent à la fois de la politique étrangère et des priorités économiques et sociales de l'Union européenne, en fixant un certain nombre d'objectifs devant être atteints lors du Conseil européen de Göteborg, en juin 2001.

Lors du Conseil européen extraordinaire de Stockholm, les Quinze ont rencontré le président de la Fédération russe, Vladimir Poutine. Les pays de



M. Persson, président en exercice du Conseil de l'Union européenne réserve un accueil chaleureux à M. Juncker



La délégation luxembourgeoise se concerta

d'intérêt bas. Par ailleurs, ils se sont réjouis du fait que les finances publiques dans les Etats membres soient en passe de s'assainir.

Un autre point discuté lors du sommet suédois était la question de la libéralisation de certains services publics tels que le gaz, l'électricité, les télécommunications. Le Luxembourg, la France et l'Allemagne ont plaidé en faveur d'une libéralisation réfléchie dans ces domaines en tenant compte, notamment, des spécificités des marchés nationaux et en soulignant l'importance du service universel dans ce contexte.

Au niveau social, les pays membres ont abordé des sujets traitant de l'éducation, la formation professionnelle et la durabilité des systèmes de pensions.

Enfin, en ce qui concerne le volet sanitaire, les crises de la "vache folle" et de la "fièvre aphteuse" figuraient au centre de l'attention. Les Quinze ont exprimé leur préoccupation face à la gravité de la situation du secteur agricole et ont manifesté leur solidarité envers les agriculteurs et les autres communautés rurales. Ils ont souligné à cet égard la nécessité de mettre en place une chaîne alimentaire fiable sur le long terme afin de "restaurer la confiance des consommateurs".

l'Union européenne ont confirmé leur intention de continuer à soutenir les réformes économiques en Russie, et ont insisté sur la "dimension nordique" du partenariat stratégique avec Moscou. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont signalé l'importance de l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ont demandé à Moscou de poursuivre ses efforts afin de satisfaire les critères nécessaires. Les dirigeants européens ont également fait part au président Poutine de leurs préoccupations concernant le respect des droits de l'homme dans le cadre du conflit en Tchétchénie.

Compte tenu des tensions récentes dans les Balkans, les Etats membres de l'Union européenne ont reçu le président de l'ARYM (Ancienne République Yougoslave de Macédoine) Boris Trajkovski, aux prises avec une guérilla albanaise qui menace de déstabiliser son pays. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leur soutien au président de la Macédoine.

Les Etats membres ont également entamé des discussions sur les réformes de l'économie européenne. Les Quinze ont souhaité que les données fondamentales des pays de l'Union restent saines, avec une stabilité des prix, des taux

RENCONTRES INTERNATIONALES

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



M. Grethen participe à la troisième réunion des ministres des Finances et de l'Economie de l'ASEM

M. Henri Grethen à la troisième réunion des ministres des Finances et de l'Economie de l'ASEM, à Kobe

13 - 14 janvier 2001

Les 13 et 14 janvier 2001, M. Henri Grethen, ministre de l'Economie, s'est rendu à Kobe au Japon pour prendre part à la troisième réunion des ministres des Finances et de l'Economie de l'ASEM.

Forum de discussion entre ministres européens et asiatiques, la réunion de l'ASEM de Kobe a été dominée par des sujets d'actualité. Ainsi les ministres issus de 25 pays européens et asiatiques se sont penchés sur la situation économique et financière en Asie et en Europe.

Lors de cette rencontre informelle, les ministres ont notamment abordé la question du renforcement de l'architecture financière internationale. A ce propos, la partie européenne a souligné les mesures déjà prises et à prendre afin de contribuer à la stabilisation économique et financière en Asie.

Dans le contexte de l'assistance technique financière fournie aux pays asiatiques, il y a lieu de rappeler que le Luxembourg, en collaboration avec d'autres pays européens, soutient le Vietnam et la Chine. Les discussions dans le cadre de l'ASEM ont déjà porté leurs fruits et se sont concrétisées par des initiatives destinées à renforcer les liens entre l'Europe et l'Asie, comme celles visant à lutter contre le blanchiment d'argent ou encourageant des activités de recherche communes en Asie et en Europe.

Rencontre entre les ministres des Affaires étrangères du Benelux, à Bruxelles

30 janvier 2001

Les ministres des Affaires étrangères du Benelux, Madame Lydie Polfer, Monsieur Louis Michel et Monsieur Jozias Van Aartsen se sont rencontrés à Bruxelles pour un déjeuner de travail dans le but de renforcer la collaboration entre les trois pays. Il s'agissait de leur première rencontre depuis le Conseil européen de Nice, en décembre 2000.

Les trois ministres ont réaffirmé leur volonté de préparer ensemble un certain nombre de dossiers importants en recherchant un maximum de convergences et en présentant notamment une position commune sur l'avenir de l'Europe en vue du Conseil européen de Laeken. Un renforcement de la coopération a également été décidé pour les questions relevant des affaires intérieures, de la justice et de l'immigration ainsi que pour les différents aspects du processus d'élargissement. La coopération entre les trois responsables des Affaires étrangères du Benelux englobera également les différents aspects de la Politique européenne commune de sécurité et de défense.

Les trois ministres ont salué le fait que le sommet de Nice ait reconnu la dimension historique du Benelux, dont les trois composantes disposent ensemble du même nombre de voix au Conseil des ministres que les grands pays;



Madame Polfer entourée de ses homologues belge et néerlandais

d'où l'intérêt d'adopter des positions convergentes.

En vue de renforcer le rôle joué par le Benelux, le ministre Louis Michel a proposé que deux diplomates, un Néerlandais et un Luxembourgeois, fassent partie de l'équipe assurant la présidence belge au cours du deuxième semestre 2001.

Madame Erna Hennicot-Schoepges participe à la conférence ministérielle de la Francophonie, au Tchad

7 - 8 février 2001

Les 7 et 8 février 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a participé à la conférence ministérielle de la Francophonie, dans la capitale du Tchad, N'Djamena.

Cette conférence faisait suite à la déclaration de Bamako, adoptée lors du symposium international sur le bilan des pratiques de la

démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, qui eut lieu fin 2000.

La ministre a rappelé l'importance que revêtait la déclaration de Bamako qui définit les liens indissociables entre la francophonie et la démocratie, et qui prévoit des mesures de renforcement du processus démocratique et des possibilités de concertation en cas de crise. Une des conclusions majeures de cette déclaration est l'idée selon laquelle la démocratie doit être entendue comme un processus, et non comme un état, afin de mieux prendre en compte l'avancée de chaque pays dans la voie de la démocratisation.

Cette conférence reprenait également le thème du sommet de

Beyrouth "Le dialogue des cultures", qui devrait avoir lieu en octobre 2001. Cette idée, selon Madame Hennicot-Schoepges, ne doit pas consister en un simple exercice intellectuel, mais devenir un véritable outil de compréhension des crises actuelles et futures pouvant affecter les différentes communautés.

Madame Hennicot-Schoepges a rappelé l'importance de la place des jeunes dans la francophonie, qui peuvent s'exprimer, notamment par le biais du parlement des jeunes. Elle a également demandé qu'une suite concluante soit donnée au programme d'action adopté lors de la première conférence des femmes francophones qui s'est tenue en février 2000.

Rencontre entre les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Land de Rhénanie-Palatinat, Gaytal Park

20 février 2001

Le 20 février 2001, des représentants du gouvernement luxem-



Madame Hennicot-Schoepges et la délégation luxembourgeoise lors du sommet de la Francophonie

bourgeois ont rencontré des membres du gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat afin d'aborder ensemble des thèmes transfrontaliers et européens. Cette rencontre a eu lieu dans le Gaytal Park à Koeperich, à quelques kilomètres de Vianden.

Le gouvernement luxembourgeois était représenté par Jean-Claude Juncker, Lydie Polfer, Fernand Boden, Marie-Josée Jacobs, Erna Hennicot-Schoepges, Michel Wolter, Carlo Wagner, François Biltgen, Jos Schaack et Eugène Berger. Du côté allemand, ont participé à la rencontre: Kurt Beck, ministre-président, Dr. Rose Götte, ministre de la Culture, de la Jeunesse, de la Famille et des Femmes, Klaudia Martini, ministre de l'Environnement, Gernot Mittler, ministre des Finances ainsi que Dr. Jürgen Zöllner, ministre de l'Education, de la Science et de la Formation continue.

La rencontre a permis d'aborder de nombreuses questions très concrètes. Ainsi les représentants des gouvernements luxembourgeois et de Rhénanie-Palatinat se sont entendus sur la nécessité d'améliorer les liaisons transfrontalières. Dans ce contexte, ils se sont prononcés en faveur d'une meilleure liaison ferroviaire entre Luxembourg et Trèves. Par ailleurs, ils ont plaidé en faveur du maintien de la ligne ferroviaire Interregio entre Sarrebruck et Luxembourg, Trèves, Coblenche et Cologne.

En matière de transport aérien, une éventuelle collaboration entre l'aéroport luxembourgeois



Madame Polfer, M. Juncker et M. Beck lors de la conférence de presse à l'issue de la rencontre entre le gouvernement luxembourgeois et celui de Rhénanie-Palatinat

et celui de Bitbourg dans le cadre du fret aérien a été évoquée. M. Jean-Claude Juncker a précisé qu'à l'heure actuelle des études étaient menées et qu'il faudrait d'abord attendre les résultats de ces études avant de prendre des décisions concrètes dans ce domaine.

Les deux gouvernements ont également souligné la nécessité d'une collaboration plus intense entre les forces de police et de protection civile luxembourgeoises et allemandes. A ce propos, le Premier ministre luxembourgeois a regretté la suppression de la brigade de douane à Trèves, prévue par les autorités fédérales allemandes. En effet, jusqu'à présent, la collaboration transfrontalière entre les douaniers luxembourgeois et allemands avait permis de lutter efficacement contre le trafic de drogues.

De nombreux autres sujets comme l'égalité des chances entre hommes et femmes ou encore la mobilité transfrontalière des personnes handicapées ont été évoqués. En ce qui concerne la maladie de la vache folle, les autorités alle-

mandes et luxembourgeoises ont convenu d'intensifier leurs efforts de recherche et de procéder à un échange régulier d'informations.

Au-delà des relations bilatérales, les représentants des deux gouvernements ont commenté des sujets d'actualité européenne.

Il convient également de signaler que le Grand-Duché de Luxembourg et le Land de Rhénanie-Palatinat étendent leur collaboration au-delà de leurs frontières et se sont mutuellement engagés dans un programme de coopération en faveur du Rwanda.

Les pays du Benelux donnent une nouvelle impulsion à la construction d'un Espace européen de liberté, de sécurité et de justice

19 mars 2001

Le 19 mars 2001, les Premiers ministres, ministres des Affaires étrangères et secrétaires d'Etat de la Belgique, des Pays-Bas et

du Luxembourg se sont réunis au château Val Duchesse à Bruxelles. Le Luxembourg était représenté par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. A l'ordre du jour figuraient des dossiers de justice et affaires intérieures.

Lors de ce sommet Benelux, les Premiers ministres et ministres des Affaires étrangères se sont engagés à coopérer de manière plus étroite en vue d'accélérer les travaux de mise en oeuvre des conclusions de Tampere portant sur la construction progressive d'un Espace européen de liberté, de sécurité et de justice, nouveau projet moteur de l'intégration européenne.

Dans la perspective du sommet de Laeken sous présidence belge, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont établi un programme de priorités dont l'axe central porte sur le développement d'une politique d'asile et d'immigration commune ainsi que sur la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains.

Les trois pays se sont engagés à mieux coordonner leurs positions et ont invité leurs partenaires de l'Union européenne à conclure les compromis nécessaires à la réalisation des ambitions communes. Après le sommet de Laeken, cette coordination serait poursuivie dans le but d'inciter les quinze membres de l'UE à définir des programmes "multiprésidences".

M. Eugène Berger assiste à la réunion ministérielle dans le cadre du Programme des Nations unies pour l'environnement, à Berlin

22 mars 2001

En date du 22 mars 2001 s'est déroulée à Berlin une réunion ministérielle sur l'environnement, le développement durable et le commerce. Elle s'est tenue sous les auspices du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité nucléaire.

Le Luxembourg était représenté par Monsieur Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement.

La conférence avait pour objet d'analyser et de discuter des liens qui existent entre le commerce et l'environnement et leurs incidences sur le développement durable.

La réunion ministérielle était précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires qui ont notamment débattu des synergies potentielles entre l'environnement et le commerce à l'échelon national et international.

Les conclusions de la réunion de Berlin seront discutées lors de la rencontre ministérielle de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) qui aura lieu à Qatar en novembre 2001.

Madame Lydie Polfer à la tribune de la Commission des droits de l'homme à Genève

29 mars 2001

Le 29 mars 2001, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères s'est rendue au siège des Nations unies à Genève pour s'adresser à la Commission des droits de l'homme.

Madame Polfer a également profité de son passage à Genève pour s'entretenir avec M. Lubbers, Haut commissaire pour les réfugiés, M. McKinley, directeur général de l'Office international des migrations et Mme Robinson, Haut commissaire aux droits de l'homme.

(voir discours page 159)



Madame Polfer tient un discours à la tribune de la Commission des droits de l'homme à Genève

FAMILLE GRAND-DUCALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



> 12 mars 2001

Le 12 mars 2001, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu, au palais grand-ducal, le Bureau de la Chambre des députés et les membres des Corps institués.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté

17 mars 2001

Le 17 mars 2001, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté à l'inauguration officielle du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté.

ration officielle du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté.

Le couple grand-ducal a visité le festival en compagnie de M. Manuel Malheiros, président du CLAE (Comité de liaison et d'action des étrangers) et de M. Franco Barilozzi, secrétaire général du CLAE. Parmi les nombreuses autres personnalités qui s'étaient déplacées vers le hall Victor Hugo figuraient M. Jean-



Aux côtés du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de nombreuses personnalités assistent à l'inauguration officielle du Festival des migrations

Spautz, président de la Chambre des députés, Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et M. Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Dans son allocution, le président du CLAE a formulé une série de revendications ayant trait à l'accès à la nationalité luxembourgeoise, à la régularisation des personnes en situation administrative irrégulière et aux échecs scolaires des enfants non-luxembourgeois. Il a par ailleurs invité les pouvoirs publics à définir une politique d'immigration et d'intégration dotée d'une vision à long terme.

Répondant au président du CLAE, Madame Marie-Josée Jacobs a notamment évoqué le problème des sans-papiers. A ce propos, elle a souligné que ces personnes devraient pouvoir participer à la vie sociale du Grand-Duché au même titre que les résidents. Tout en étant consciente qu'une bonne politique d'immigration et d'intégration demande des efforts constants, la ministre s'est félicitée de l'excellente coexistence au Luxembourg des différentes cultures.

La Caserne de Diekirch devient la Caserne Grand-Duc Jean

30 mars 2001

Le 30 mars 2001, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-

Charlotte ont assisté à la cérémonie de dénomination de la Caserne de Diekirch au nom du Grand-Duc Jean.

Nombreuses étaient les autorités qui ont pris part à la cérémonie. Parmi celles-ci, figuraient Monsieur Charles Goerens, ministre de la Défense, Monsieur Guy Lenz, le chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise ainsi que Monsieur Fernand Guth, commandant du centre de l'armée au Herrenberg.

M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés et M. Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg étaient également parmi les nombreux invités qui ont assisté à la cérémonie.

La nouvelle désignation de la caserne de Diekirch en "Caserne Grand-Duc Jean" a été l'occa-



LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte lors de la cérémonie officielle au centre militaire de Diekirch

sion de rappeler que Son Altesse Royale a été un modèle pour l'armée luxembourgeoise en temps de paix et de guerre.

Le colonel Guy Lenz a précisé à ce propos que le Grand-Duc Jean, a été tout d'abord un soldat avant de devenir par la suite un chef d'Etat aimé par son peuple. Aux côtés de son

père le Prince Félix, le Grand-Duc Jean avait notamment participé au mouvement de libération nationale contre l'oppression nazie.

Pour sa part, le ministre de la Défense, Monsieur Charles Goerens, a évoqué les engagements actuels du Grand-Duché dans le domaine militaire.

ACTUALITÉ NATIONALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



M. Juncker transmet ses vœux aux représentants de la presse

L'Union des journalistes ainsi que M. Jean-Claude Wolff, président de l'Association luxembourgeoise des journalistes ont formulé leurs attentes face à la nouvelle loi sur la presse. Fernand Weides a notamment exprimé l'espoir de pouvoir compter sur un texte plus moderne. Il a également précisé qu'outre le devoir d'informer le public, le journaliste a également le devoir de respecter la sphère privée.

Par ailleurs, le président du Conseil de presse a souligné qu'au cours de l'année écoulée le flux d'information entre l'Etat et la presse a pu être optimisé.

MINISTÈRE D'ÉTAT

Cérémonie de vœux pour la presse luxembourgeoise

15 janvier 2001

L'année 2000 a été une année riche en événements médiatiques, tels que l'Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri et la prise d'otages des enfants de Wasserbillig, deux événements qui ont placé le Grand-Duché à l'avant-plan de la scène médiatique internationale.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, accompagné du ministre délégué aux Communications, François Biltgen, a reçu les représentants de la presse à la maison de Cassal pour la traditionnelle cérémonie de vœux de la nouvelle année.

Le Premier ministre luxembourgeois a annoncé que la nouvelle loi sur la presse, dont la version actuelle date de 1869, entrera en vigueur au cours de l'année 2001. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a exprimé le souhait de mettre sur pied une loi pour la presse qui garantisse la liberté d'expression.

A leur tour, M. Fernand Weides, président du Conseil de presse, M. Armand Thill, président de

M. Jean-Claude Juncker à la Fondation Carlos de Amberes, à Madrid

22 janvier 2001

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a tenu un discours sur l'avenir de l'Union européenne



Lors de son séjour à Madrid, M. Juncker a l'occasion de s'entretenir avec son homologue espagnol

devant la fondation Carlos de Amberes, à Madrid. Cette fondation coopère avec les pays du Benelux et le Nord de la France dans le cadre d'un ensemble d'initiatives destinées à promouvoir une Europe unie.

M. Juncker est revenu sur les conclusions du sommet de Nice et a exprimé le double souhait de voir se développer une Europe plus sociale ainsi qu'une meilleure coordination des politiques économiques des Etats membres.

M. Jean-Claude Juncker participe à la manifestation "Topic of the year", à Francfort

0 6 6

24 janvier 2001

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la manifestation "Topic of the year", à Francfort. Cette manifestation,

organisée par l'association G-20+1 qui regroupe les principales banques de la place financière de Francfort, s'est tenue dans le "Alte Oper" de Francfort, le 24 janvier 2001 et était placée sous le thème: "L'euro suffit-il comme moteur de l'intégration - Nice II".

Dans son discours, le Premier ministre a déclaré que la principale qualité qui faisait défaut aux Européens était "une confiance oecuménique en l'avenir". Dans ce domaine, les Européens pourraient apprendre beaucoup des Américains, même si l'exemple américain ne saurait être suivi en d'autres circonstances. Comme exemple, M. Juncker a notamment cité le fait que les autorités et le public américains ne s'intéressent que rarement à la valeur extérieure du dollar, mais considèrent la stabilité intérieure de leur monnaie comme facteur décisif de sa valeur. Cet état d'esprit devrait être adopté également par les Européens qui, depuis le lance-

ment de l'euro, n'arrêtent pas de se plaindre de la valeur extérieure de leur devise.

Le Premier ministre a précisé que le seul moyen de cimenter la force de l'euro serait de mieux coordonner les politiques économiques des pays ayant adopté la monnaie unique. Mais la coordination des politiques économiques à elle seule ne saurait être suffisante. Selon le Premier ministre luxembourgeois, des efforts de coordination seraient également nécessaires en matière de politique fiscale et de politique sociale.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

Aide humanitaire accordée au Salvador

17 janvier 2001

Suite au tremblement de terre du 13 janvier 2001, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense a décidé d'accorder à la République du Salvador une aide humanitaire d'un montant de 10 millions de francs luxembourgeois.

Cette aide constitue une contribution susceptible de pallier les besoins humanitaires les plus immédiats.

Le ministère suit de près l'évolution de la situation sur place. Il est représenté sur le



M. Juncker à la tribune de la manifestation "Topic of the Year"

terrain par un agent de la coopération qui y effectue une mission de reconnaissance et d'évaluation.

Le ministère a annoncé qu'il envisageait également de contribuer aux efforts ultérieurs de réhabilitation et de reconstruction du pays.

La République du Salvador est un des pays cible de la coopération luxembourgeoise depuis 1997.

Aide humanitaire en Inde

29 janvier 2001

Suite aux tremblements de terre qui se sont produits en Inde le 26 janvier 2001, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a décidé de débloquer une aide humanitaire d'un montant de 15 millions de francs luxembourgeois.

Rencontre entre des représentants du Luxembourg et de la République démocratique et populaire de Corée

5 mars 2001

Des représentants du Grand-Duché de Luxembourg et de la République démocratique et populaire de Corée ont mené des discussions le 5 mars 2001, à Luxembourg.

Cette rencontre faisait suite à un échange de lettres entre les

ministres des Affaires étrangères décidant de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays.

Au cours des discussions, les deux parties ont convenu d'établir des relations diplomatiques au niveau d'ambassadeurs non-résidents sur la base de la Convention de Vienne régissant les relations diplomatiques ainsi que de la convention régissant les relations consulaires.

Elles souhaitent que l'établissement de liens diplomatiques permette aux deux pays de développer leurs relations bilatérales plus efficacement et qu'elles servent de cadre pour des échanges sur des sujets d'intérêt commun.

Suite à une demande exprimée en date du 7 septembre 2000, le Luxembourg avait décidé de nouer des relations diplomatiques avec la République démocratique et populaire de Corée afin de contribuer au mouvement de réconciliation intercoréen. Le Luxembourg devenait

ainsi le 12ème pays de l'Union européenne à établir des relations diplomatiques avec la République démocratique et populaire de Corée.

Déclaration de politique étrangère de Madame Lydie Polfer devant la Chambre des députés

20 mars 2001

Le 20 mars 2001, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a prononcé devant la Chambre des députés la "Déclaration de politique étrangère".

Ce fut l'occasion de faire un tour d'horizon des événements politiques internationaux qui ont marqué l'année 2000. La ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur en a profité pour rappeler que le Luxembourg, devrait peaufiner sa politique étrangère afin



Madame Polfer dresse le bilan des événements politiques et internationaux qui ont marqué l'année écoulée et expose les objectifs futurs de la politique étrangère luxembourgeoise

d'augmenter sa crédibilité sur la scène internationale et dans un contexte globalisé.

Nombreux ont été les thèmes abordés par le chef de la diplomatie luxembourgeoise. Madame Polfer a ainsi évoqué les affaires internationales, les relations extérieures et les accords bilatéraux ou multilatéraux que le Grand-Duché du Luxembourg entretient avec les pays membres auprès de différentes organisations internationales comme l'Union européenne, l'OSCE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et les Nations unies.

Plus particulièrement Madame Lydie Polfer a souligné l'importance du traité de Nice et de sa ratification, la crise des Balkans et l'accélération récente du conflit, ainsi que l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Est. A propos du dernier point, elle a souhaité lancer un débat plus étroit entre la société civile, le monde universitaire, les Luxembourgeois et la classe dirigeante du Grand-Duché. Par ailleurs, elle a insisté sur la nécessité de renforcer le corps diplomatique luxembourgeois "afin de conforter notre coopération au niveau communautaire par un dialogue bilatéral actif et continu". Elle compte donc créer, d'ici la prochaine présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, une série de nouvelles missions diplomatiques.

En évoquant l'engagement du Grand-Duché dans le domaine de la coopération et de l'aide au développement, la ministre des Affaires étrangères a précisé que "d'ici la fin de la législature, les fonds que le Luxembourg consacra à la coopération et au

développement devraient représenter 1% du PIB".

En outre, l'accent a été mis sur l'importance de réaliser au sein de l'Union européenne une force militaire de réaction et d'intervention rapide, instrument qui permettra à l'Europe de jouer un rôle actif dans la gestion des crises internationales sans entrer pour autant en concurrence avec l'Alliance atlantique. Pour pouvoir satisfaire cet objectif, l'armée luxembourgeoise bénéficiera d'un budget qui sera augmenté sur une base pluriannuelle et elle subira une réforme au niveau du recrutement.

Enfin, Madame la ministre a exprimé sa volonté d'améliorer et de compléter l'image véhiculée par la presse internationale à propos du Grand-Duché. En effet, le Luxembourg est souvent associé à la construction européenne ou encore aux secteurs de la finance et de la sidérurgie. A l'avenir il conviendra de peaufiner cette image et de montrer la richesse et la diversité du Luxembourg, aussi bien au niveau culturel qu'au niveau économique.

(voir discours page 127)

ECONOMIE

Le Statec présente la campagne pour le recensement général de la population

31 janvier 2001

Le 31 janvier 2001, dans le cadre du recensement général de la

population prévu pour le 15 février 2000, le Statec (Service central de la statistique et des études économiques) a organisé une conférence de presse.

Cette conférence de presse a marqué le début d'une campagne de sensibilisation ayant pour but d'informer la population du Luxembourg sur le déroulement et l'utilité du recensement décennal de la population.

Ces recensements existent depuis 1924; en effet, la loi électorale du 31 juillet 1924 déterminait que le nombre des députés nationaux devait être fonction de la population de résidence. Il importait donc de connaître le taux de résidence des différentes localités. La loi électorale du 20 décembre 1988 modifia cette disposition. A partir de cette date, le nombre des représentants nationaux n'était plus fixé par rapport au volume de la population. Cependant l'article 146-1 oblige les autorités à procéder au moins tous les 10 ans au recensement de la population afin de pouvoir déterminer le nombre de conseillers communaux à élire.

Le dernier recensement de la population a eu lieu le 1er mars 1991 et portait sur plus de 140.000 ménages.

Les données de ce recensement servent à étudier les mouvements démographiques de la population luxembourgeoise. Elles permettent d'actualiser les chiffres de population des localités ainsi que d'effectuer des études précises sur la population, les différentes activités professionnelles et les

déplacements quotidiens des citoyens. Elles sont un outil indispensable pour mieux connaître l'évolution de la population de notre pays. Tous les dix ans, le recensement permet de recueillir des informations de base pouvant servir à faire des choix en matière de politique démographique et familiale, de formation, de transports, d'équipements publics (écoles, crèches et hôpitaux). Le recensement 2001 pourrait également servir de base pour les élections de 2005.

Les coûts du recensement sont estimés à cent millions de francs, à répartir équitablement entre l'Etat et les communes. La participation de tout résident étant indispensable pour atteindre les objectifs du recensement, celle-ci est obligatoire pour les particuliers, sous peine d'éventuelles poursuites pénales. 1.850 agents-recenseurs ont distribué et collecté les questionnaires au cours du mois de février. Les premiers résultats étaient attendus pour la fin du mois de juin. Les données individuelles sont confidentielles et servent uniquement à des fins statistiques et ne pourraient, en aucun cas, donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

Fusion entre Arbed, Usinor et Aceralia

20 février 2001

A l'occasion de la fusion entre les groupes sidérurgiques Arbed, Usinor et Aceralia, le gouvernement luxembourgeois, actionnaire majoritaire du groupe



Lors d'une conférence de presse, M. Juncker expose à la presse la position du gouvernement par rapport à la fusion entre Arbed, Usinor et Aceralia

Arbed, a donné une conférence de presse, le 20 février 2001 au ministère d'Etat.

"Nous marquons aujourd'hui une date importante dans l'histoire de la sidérurgie luxembourgeoise", a affirmé le Premier ministre Jean-Claude Juncker en présence du ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden et du ministre de l'Économie Henri Grethen.

C'est en tant qu'actionnaire principal du groupe Arbed (29,69%) que l'État s'est prononcé en faveur de la fusion avec les groupes sidérurgiques Usinor et Aceralia. Pour la sidérurgie luxembourgeoise, il était en effet important de saisir cette opportunité, afin de donner les moyens au groupe Arbed de rivaliser avec les plus grands et d'envisager ainsi l'avenir de manière sereine.

Le nouveau groupe NewCo, né de la fusion des trois entités,

devrait officiellement voir le jour en automne 2001. Il réunira 110.000 personnes, avec un chiffre d'affaires annuel de 30 milliards d'euros, une production globale de 46 millions de tonnes d'acier liquide et une capitalisation boursière de 5 milliards d'euros, devenant ainsi le numéro un mondial de la sidérurgie.

D'ici quatre ans, cette fusion permettra au nouveau groupe de réaliser des économies d'investissements à concurrence de 350 millions d'euros, ainsi qu'une réduction des coûts annuels s'élevant à 300 millions d'euros et pouvant atteindre jusqu'à 700 millions d'euros à partir de 2006. Enfin, cela permettra aussi d'investir plusieurs milliards de francs luxembourgeois dans la construction par ProfilArbed d'un nouveau train de laminoir à Belval.

Par ailleurs, il est à noter que le siège social du plus grand

groupe mondial sidérurgique sera installé à Luxembourg et que la direction générale sera coprésidée par le Luxembourgeois Fernand Wagner.

En ce qui concerne les sites sidérurgiques luxembourgeois, M. Juncker a précisé que la fusion n'entraînerait aucune suppression d'emploi. De même, il a été assuré que les emplois au Luxembourg ne seraient soumis à aucune restructuration liée à la fusion.

**Communiqué
par le gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg
19 février 2001:**

Les groupes Arbed, Aceralia et Usinor viennent de décider de réunir leurs forces industrielles, commerciales et humaines au sein d'une nouvelle société à créer. Cette fusion donnera naissance au premier groupe sidérurgique mondial.

Le Gouvernement luxembourgeois a été étroitement associé aux discussions ayant mené à ce projet de fusion et se félicite de leur issue, étant entendu que la mise en oeuvre du projet reste soumise à l'agrément des autorités de concurrence de l'Union européenne.

Le Gouvernement se réjouit en particulier du choix de la capitale luxembourgeoise comme siège et quartier général du nouveau Groupe, de même que des perspectives de développement industriel sur le site luxembourgeois; notamment avec la réalisation d'un plan d'investisse-

ment visant la modernisation et l'extension des capacités de production de produits longs ainsi qu'avec des possibilités nouvelles dans le domaine des produits plats.

Enfin, la culture industrielle et sociale qui s'est mise en place au cours des 20 dernières années dans la sidérurgie luxembourgeoise se verra préservée dans le nouveau Groupe.

Le Gouvernement luxembourgeois est convaincu que la réunion des forces industrielles, commerciales et humaines des trois entreprises dans un nouveau Groupe européen de taille mondiale n'ouvre pas seulement des perspectives nouvelles de développement et de croissance pour ses collaborateurs et ses actionnaires, mais apportera également une contribution significative à la construction économique de l'Europe à l'aube de l'élargissement de l'Union européenne.

**Présentation de la
version actualisée
du plan d'action
en faveur des PME**

21 février 2001

Le 21 février 2001, lors d'une conférence de presse, M. Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement a présenté la version actualisée du plan d'action en faveur des PME, telle qu'elle avait été adoptée par le conseil de gouvernement le 2 février 2001.

Le plan d'action, qui s'inscrit dans la continuité du plan de 1996, comporte une centaine de mesures regroupées en dix grands chapitres. Ces mesures visent les domaines d'action suivants:

- adaptation du droit d'établissement aux changements économiques et technologiques
- simplification des formalités administratives
- lutte contre la concurrence déloyale
- création d'un cadre fiscal plus favorable aux entreprises
- redéfinition et renforcement du soutien financier aux entreprises
- promotion de la formation et utilisation plus poussée des nouvelles technologies de l'information
- entreprise et environnement
- création d'un environnement social favorable
- promotion du commerce et du tourisme
- meilleure compétitivité des entreprises.

Le plan d'action en faveur des PME met notamment l'accent sur le développement durable, l'esprit d'entreprise et la formation. Les mesures proposées revêtent d'autant plus d'importance qu'elles concernent un secteur



M. Boden présente les principaux domaines d'action prévus dans la version actualisée du plan d'action en faveur des PME

qui regroupe, à l'heure actuelle, 14.000 entreprises représentant 100.000 salariés, c'est-à-dire 40% de l'emploi national.

Au dire de M. Fernand Boden, la majorité de ces mesures devraient entrer en vigueur d'ici la fin de la période de législature.

Le plan d'action détaillé figure sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu).

Comité de conjoncture: analyse du marché de l'emploi

janvier et février 2001

Janvier 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 21 février 2001 sous la coprésidence de M. Henri

Grethen, ministre de l'Economie et de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le Comité a analysé les données statistiques de fin janvier 2001 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le Ceps/Instead et le Statec.

Le Comité de conjoncture a notamment analysé l'évolution du chômage au cours du mois de janvier 2001.

Tout comme en l'an 2000, le mois de janvier 2001 se caractérise par une progression du nombre de demandeurs d'emploi enregistrés, non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi. Au 31 janvier 2001, la population de demandeurs d'emploi s'élevait à 5.252, alors qu'à la fin du mois de décembre 2000, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés s'élevait à 4.956 unités, ce qui correspond

à une augmentation de 6%, soit 296 personnes.

Le mois de janvier est normale-ment, du point de vue du chômage, le plus mauvais mois de l'année.

Il convient cependant de souligner qu'avec 5.252 personnes sans emploi, l'effectif des chômeurs est de 316 unités inférieur (- 5,7%) à la population enregistrée au 31 janvier 2000 (5.568 demandeurs d'emploi).

Fin janvier 2001, le taux de chômage a été provisoirement évalué à quelque 2,8%.

Février 2001

Le Comité de conjoncture s'est à nouveau réuni le 28 mars 2001 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie.

Le comité a analysé les données statistiques de fin février 2001 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le Ceps/Instead et le Statec.

Comme à l'accoutumée, le mois de février 2001 s'est caractérisé par un recul de l'effectif des demandeurs d'emploi enregistrés, non affectés à une mesure pour l'emploi.

Au 28 février 2001, le nombre des demandeurs d'emploi s'élevait à 5.096, alors qu'à la fin du mois de janvier 2001, la population des personnes sans emploi enregistrées s'élevait à 5.252, ce qui correspond à une diminution

de 156 unités, soit 3%. Une même comparaison avait donné en 2000 un recul de 80 personnes (- 1,4%).

En outre, il est à relever que l'effectif des demandeurs d'emploi inscrits fin février 2001 a diminué de 392 unités (- 7,1%) par rapport au mois correspondant de l'année 2000.

Fin février 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,7%.

M. Henri Grethen assiste au lancement officiel du Mouvement luxembourgeois pour la qualité

0 9 2

5 mars 2001

Le 5 mars 2001, M. Henri Grethen, ministre de l'Economie a assisté au lancement officiel du Mouvement luxembourgeois pour la qualité (MLQ), au "Technoport Schlassgoart", à Esch-Alzette.

Cette initiative de promotion du management par la qualité est développée avec le soutien du ministère de l'Economie, du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, du CRP Henri Tudor, de la Fedil, de l'Entente des hôpitaux luxembourgeois et de Luxinnovation.

Ce mouvement est né du constat que de plus en plus les

entreprises, soucieuses de satisfaire les besoins de leurs clients, aspirent à la qualité. A ce propos, le ministre de l'Economie, lors de son discours de lancement, a affirmé qu'"Afin de réussir, il faut avoir la volonté de faire et de bien faire".

Il convient de préciser que la qualité "ne s'applique pas aux seuls produits et services, mais (...) doit faire partie intégrante de toute gestion d'entreprise", comme l'a souligné M. Jacques Lanners, président du MLQ lors de la cérémonie de lancement.

En proposant à ses membres un accès aisé aux informations liées à la promotion de la qualité, les responsables du MLQ comptent assister les entreprises dans leurs démarches en matière de qualité. Pour répondre aux attentes des entreprises, les responsables du MLQ organiseront des séminaires et conférences, publieront une newsletter et disposent dès lors d'un site Internet (www.mlq.lu) ainsi que d'une "hotline" (545 580 580).

Journée luxembourgeoise à la CEBIT, à Hanovre

26 mars 2001

Le ministère de l'Economie a organisé le 26 mars 2001 une journée luxembourgeoise à la CEBIT de Hanovre, la plus grande foire mondiale des technologies de l'information. L'objectif poursuivi par cette journée était de présenter le Luxembourg, par le biais d'une conférence, en tant que plateforme idéale pour l'implantation d'activités "e-business". Dans le cadre de cette journée, le ministre de l'Economie Henri Grethen s'est rendu à Hanovre et y a prononcé un discours.

Le ministre Grethen a souligné la très bonne santé globale de l'économie luxembourgeoise et a rappelé que le Luxembourg avait réussi sa transition de l'ère industrielle vers une économie de services. Par ailleurs, il a insisté sur le fait que le Grand-Duché avait four-



Le stand luxembourgeois à la CEBIT

ni de grands efforts afin d'offrir un cadre propice à la société de services, en général, et à la société de l'information, en particulier.

En ce qui concerne plus particulièrement la société de l'information, le ministre de l'Economie a avancé comme arguments en faveur du Grand-Duché l'existence prochaine d'une loi moderne sur le commerce électronique, la création d'un cadre légal pour la signature électronique, le lancement du projet "e-Luxembourg" qui vise à projeter le Grand-Duché parmi le peloton de tête des pays les plus avancés en matière de technologies de l'information, ainsi que l'absence de taxes spécifiques sur les activités ou les produits liés à la société de l'information (pas de taxes sur les CD ou les PC, par exemple).

(voir discours page 155)

M. Jean-Claude Juncker informe la presse sur la fusion de la SES avec la GE

28 mars 2001

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a informé la presse luxembourgeoise le 28 mars 2001, sur l'accord intervenu le même jour, au cours des négociations entre la Société européenne des satellites (SES) et GE Americom, accord qui fut également annoncé par un communiqué commun des deux sociétés.

M. Juncker a ainsi fait observer que le gouvernement luxembourgeois s'était trouvé étroite-

ment associé aux négociations, notamment en raison de son statut d'actionnaire de référence de la SES avec 33,3% des droits de vote et par le fait que la SES exploite son réseau de satellites via une concession octroyée par l'État luxembourgeois.

La fusion entre SES et GE American Communications Inc. (GE Americom), filiale de la General Electric Capital Corporation (GE Capital), donnera naissance au plus grand opérateur de satellites au monde qui, via d'autres opérateurs sous son contrôle, gère actuellement de façon directe ou indirecte, 41 satellites.

En ce qui concerne la participation de l'État luxembourgeois dans la nouvelle société SES Global, il a été convenu entre les partenaires et sur proposition du gouvernement luxembourgeois, que la concession pour SES Global serait prolongée de 2015 à 2021 et que la SES avancerait à l'État luxembourgeois la somme de 22 milliards de LUF en capital correspondant aux redevances payables pour les années 2001 à 2021. Ces 22 milliards seront ensuite directement réinvestis dans la nouvelle société SES Global et, en combinaison avec à chaque fois 2 milliards LUF d'apports de la part de la Société nationale de Crédit et d'Investissement et de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État porteront l'apport des instances publiques à 26 milliards de LUF. Ce pactole équivalra à 16,6% des droits économiques et à 33,3% des droits de vote dans SES Global. 79,9 % des droits de vote dans SES Global demeure-

ront par ailleurs européens, alors que les 20,1 % de droits de vote restants reviendront à GE Capital. Le siège social de SES Global ainsi que sa direction seront installés à Betzdorf.

Le Premier ministre a souligné que le gouvernement luxembourgeois a donné son feu vert à cette fusion pour permettre à la SES de se positionner comme leader mondial dans un secteur en plein essor et aux perspectives prometteuses.

FINANCES

M. Luc Frieden prépare le passage à l'euro

janvier - mars 2001

Dans le cadre du passage à la monnaie unique, le ministre du Trésor et du Budget, M. Luc Frieden, en charge de la coordination des travaux de conversion à l'euro, avait programmé une série de réunions avec plusieurs organismes et associations. L'objectif étant de faire le point sur l'état actuel des préparations du passage à l'euro, les actions envisagées et les problèmes restant à résoudre.

Le 22 janvier 2001, a eu lieu au ministère des Finances, une rencontre entre le ministre Luc Frieden et les représentants du commerce et des banques.

Le 30 janvier 2001, la Banque centrale de Luxembourg a organisé, avec la participation de Luc



M. Frieden rencontre les représentants du commerce et des banques afin de préparer le passage à l'euro

0 9 4

Frieden, une cérémonie de présentation de la campagne d'information Euro 2000, relative à l'introduction des billets et pièces en euros au début de l'année 2001. Cette campagne a démarré le 4 janvier 2000 et s'intensifiera à partir de septembre 2001.

Luc Frieden a rappelé les mesures de protection de stabilité des prix au moment de la conversion de la monnaie nationale vers l'euro, et les mesures d'accompagnement des entreprises afin qu'elles effectuent au plus tôt la conversion en euros.

Dans le cadre des travaux gouvernementaux visant l'introduction de l'euro au 1er janvier 2002, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden a également reçu le 5 mars 2001 les représentants des syndicats OGBL et LCGB. Le ministre souhaitait

aborder avec les syndicats l'état actuel des préparations à la conversion à l'euro, les actions envisagées par les syndicats pour familiariser leurs membres avec l'euro ainsi que les problèmes éventuels qui subsistent.

Le 26 mars 2001, le ministre du Trésor et du Budget a réuni plusieurs représentants de différents secteurs économiques au centre de conférences du Kirchberg. A l'issue de la réunion, Monsieur Frieden a présenté les conclusions de la table ronde.

Conscient que "nous sommes à la veille d'un événement historique", le ministre du Trésor et du Budget tient à bien préparer les citoyens à l'introduction de l'euro et à ses aspects pratiques.

De ce fait et afin de mener à bien ce basculement vers l'euro, une

première série de mesures a été envisagée. Il a ainsi été décidé que le secteur bancaire mettrait à la disposition des citoyens une soixantaine de centres spécialisés appelés "E change" à travers tout le pays dans les banques commerciales et les bureaux de poste. Les particuliers auront la possibilité d'y échanger gratuitement jusqu'au 30 juin 2002 les billets et les pièces en francs luxembourgeois contre des euros.

Par ailleurs, un observatoire euro et le bureau de l'Office des prix veilleront à éviter des abus liés à d'éventuelles augmentations de prix.

Pour familiariser les Luxembourgeois avec la nouvelle monnaie, un kit composé des différentes pièces euros sera disponible à partir du 15 décembre 2001.

La double circulation des monnaies sera autorisée jusqu'au 28 février 2002.

L'Etat veillera, par le biais d'un projet de loi à ce qu'un certain nombre de montants, comme les avertissements taxés ou encore le prix d'un ticket de bus, soient arrondis dans l'intérêt du citoyen.

"Le succès du passage à l'euro se fera grâce à la mobilisation de tous les acteurs économiques du pays" a rappelé Monsieur Frieden. C'est dans ce contexte qu'un accord a été conclu entre le gouvernement et les représentants du commerce, des banques, de l'artisanat, du secteur hôtelier et des syndicats.

Madame Lydie Polfer signe une convention avec le Mexique

7 février 2001

Une convention visant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune a été signée entre le Luxembourg et le Mexique, représentés par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, d'une part, et par Monsieur Manuel Rodriguez-Arriaga, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, d'autre part.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des efforts menés par le gouvernement luxembourgeois afin d'élargir le réseau des conventions contre les doubles impositions. En éliminant la double imposition juridique qui a des effets néfastes sur les échanges de biens et de services ainsi que sur les mouvements de capitaux, de technologies et de personnes, cette convention favorisera un bon développement des relations économiques.

AGRICULTURE

Lancement d'une campagne d'information sur la sécurité alimentaire au Luxembourg

7 février 2001

Monsieur Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture

et du Développement rural, a présenté les mesures de protection en matière de sécurité alimentaire prises au Grand-Duché en ce qui concerne l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) suite au conseil des ministres de l'Agriculture du 29 janvier 2001. Il a également annoncé le lancement d'une campagne d'information visant à rassurer la population sur la qualité de la viande bovine, la consommation de viande bovine ayant diminué d'environ 20% ces derniers mois.

M. Boden a tenu à rappeler que, dès le début de la crise de l'ESB, le Luxembourg a mis sur la prévention. Par exemple, les parties dites à risque (cerveau, moelle épinière) avaient été retirées du marché luxembourgeois dès le début de la crise.

Le ministre a rappelé les mesures nationales prises depuis le 1er janvier 2001:

- L'introduction de farines animales dans l'alimentation des animaux a été interdite.
- Les bovins de plus de trente mois sont soumis au test de dépistage rapide de l'ESB.
- Pour venir en aide aux agriculteurs, M. Boden a décidé de participer au programme communautaire "achats pour destruction", jusqu'au 30 janvier 2001, et accepte, dans un premier temps, l'achat de 360 bêtes par semaine. Dans un souci de transparence, le gouvernement a décidé de tester tous les animaux entrant dans ce programme.

Puis Monsieur Boden a exposé les conclusions du conseil des ministres de l'Agriculture du 29 janvier 2001:

- Interdiction de produire de la viande séparée mécaniquement.
- Introduction d'un traitement thermique obligatoire pour les graisses fondues de ruminants destinées à l'alimentation animale et autorisation, dans les aliments d'allaitement pour ruminants, que d'éléments provenant de tissus adipeux distincts.
- Suppression de la colonne vertébrale des bovins.

La campagne d'information met à la disposition des intéressés un numéro de téléphone spécial et une page sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) afin de fournir des réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos de la sécurité alimentaire au Grand-Duché.

Présentation des nouvelles réglementations concernant la Marque nationale luxembourgeoise

2 mars 2001

Le 2 mars 2001, Monsieur Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a donné une conférence de presse afin d'annoncer les nouvelles

mesures prises dans le cadre de la Marque nationale luxembourgeoise. Ces nouvelles réglementations concernent notamment le jambon et le vin blanc.

Ainsi Monsieur Boden a signalé qu'outre le jambon fumé, le jambon cuit pourrait à l'avenir bénéficier du label de qualité "marque nationale". Les conditions à respecter pour obtenir le label sont précisées par le règlement grand-ducal du 19 décembre 2000.

Le ministre a également annoncé qu'il comptait augmenter le nombre d'emplacements d'élevage où la viande de porc, qui pourrait bénéficier du label de qualité, serait produite. L'objectif de cette décision étant d'atteindre le niveau d'autosuffisance en ce qui concerne la viande de porc au Luxembourg. Cette décision revêt d'autant plus d'importance qu'elle a été prise à un moment où le consommateur, insécurisé par les problèmes alimentaires, recherchait des labels qui lui inspirent confiance.

En ce qui concerne les produits de la viticulture dotés du label de qualité "marque nationale", Fernand Boden a souligné que ces produits connaissent un succès croissant, notamment les crémants luxembourgeois qui jouissent désormais d'une reconnaissance internationale.

M. Boden a également annoncé que le graphisme de l'étiquette de la marque nationale du vin luxembourgeois a été actualisé. Par ailleurs, il a été décidé d'étendre les compétences de la commission d'administration de

la marque nationale et de renforcer son personnel. Elle s'appellerait désormais "Office national de l'appellation d'origine contrôlée Moselle luxembourgeoise".

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Michel Wolter présente la nouvelle version du projet pour la reconversion des friches industrielles d'Arbed Belval

15 février 2001

Le 15 février 2001, lors d'une conférence de presse, M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur a présenté une version plus élaborée et plus concrète du projet pour la reconversion des friches industrielles d'Arbed Belval. Le projet présenté peut être considéré comme projet-pilote pour une croissance durable des villes, combinant économie, écologie et

vie sociale. Il vise la coexistence de logements privés, d'instituts de formation supérieure, de centres de recherche, d'entreprises industrielles, de commerces, d'espaces culturels et de zones vertes. Par ailleurs, il est prévu de maintenir certaines structures historiques qui témoignent du passé industriel de cette région. Les travaux devraient commencer dans les prochains mois.

Au dire du ministre, ce projet de reconversion des friches industrielles représente "une occasion unique à la fois pour matérialiser la politique de décentralisation du gouvernement et pour revaloriser la région du Sud".

En ce qui concerne la salle de concert pour musique rock, le ministre de l'Intérieur a confirmé qu'elle serait construite. En revanche, il n'avait pas encore été décidé si cette salle trouverait sa place dans l'ancienne salle des souffleries de l'Arbed ou si un nouveau bâtiment serait construit pour l'abriter.

Michel Wolter a également tenu à souligner que les communes avois-



M. Wolter présente les éléments concrets du projet pour la reconversion des friches industrielles

nantes seraient largement impliquées dans le projet. Il a par ailleurs indiqué que les accords entre l'Etat et l'Arbed avait donné lieu à la création de la société Agora, dont l'objectif était de viabiliser et de développer les friches industrielles. Outre des représentants de l'Etat et de l'Arbed, cette société comprend les maires des communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem.

Pour conclure, le ministre a précisé qu'une exposition fournissant des détails sur le projet serait visible à Esch-sur-Alzette à partir du 16 mai 2001.

M. Michel Wolter inaugure les nouveaux locaux de la DATUR

29 mars 2001

Le 29 mars 2001, le ministre de l'Intérieur, M. Michel Wolter a inauguré les nouveaux locaux de la DATUR (Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme).

Dans son discours prononcé à cette occasion, M. Wolter a présenté le fonctionnement et les activités de la DATUR regroupant l'aménagement général du territoire ainsi que le service de l'aménagement communal. La décision de regrouper ces deux services fut prise par l'accord commun de coalition entre les partis CSV et DP en 1999.

Cette nouvelle cellule, qui est placée sous la direction du ministère de l'Intérieur, a pour objectifs la transposition des lois de 1937

relatives à l'évolution des communes, la mise en application des règlements concernant l'aménagement du territoire et enfin la gestion des parcs naturels.

Parmi les projets déjà en cours, le ministre de l'Intérieur a rappelé la réalisation d'un plan régional spécifique pour le sud du pays, un "plan d'occupation du sol" pour le Findel prévu avant les congés d'été, la réforme des lois communales ainsi que la réalisation des parcs naturels du "Ourdall". Une meilleure symbiose entre le secteur industriel et l'aménagement de la nature est également envisagée.

Enfin, Monsieur Wolter a annoncé que le Luxembourg accueillera le nouveau siège de l'Observatoire européen du territoire.

Pour plus de renseignements:

DATUR
1, rue du Plébiscite
L-2946 Luxembourg
Tel: 4786914

COMMUNES

M. Michel Wolter lance le débat sur la répartition des compétences et responsabilités entre l'Etat et les communes

22 février 2001

M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur a présenté le 22 février

2001 un document qui servira de base à une discussion sur la répartition des compétences et des responsabilités entre l'Etat et les communes.

Le document comporte plusieurs parties. Il retrace d'abord l'évolution au fil du temps des fonctions de l'Etat et de l'intervention des collectivités locales. Ensuite, des explications concernant les missions actuelles et le système de financement des communes sont apportées. Enfin, le document énumère les mesures dont disposent les communes pour exécuter leurs missions.

Ce texte devrait donc servir de base à un débat d'orientation qui comportera plusieurs étapes. Tout d'abord, il s'agira de définir quel sera le rôle des communes par rapport à l'Etat, d'une part, et par rapport à l'initiative privée, d'autre part.

Par la suite, il conviendra de préciser quelles seront à l'avenir les attributions que l'Etat se réservera et quelles missions il confiera aux communes. Il s'agira notamment de définir le degré d'autonomie et de responsabilité des communes. Une fois le cadre d'action des communes tracé, il importera de préciser de quels moyens les communes auront besoin pour accomplir leurs tâches. Dans ce cadre, des facteurs comme la taille de la commune devront être pris en compte. Par ailleurs, il faudra mener des réflexions sur le rôle du bourgmestre.

Une dernière question qui sera abordée au cours de ce débat concernera le système de finan-

cement des communes. Ce système devra notamment tenir compte des particularités de chaque commune.

COMMUNICATION

M. Joseph Schaack présente le "e-Government"

14 février 2001

Le 14 février 2001, M. Joseph Schaack, secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Réforme administrative, a présenté le volet "e-Government" de "e-Lëtzebuerg", adopté par le gouvernement en conseil le 26 janvier 2001.

Le but du volet "e-Government" est de favoriser l'utilisation des technologies de l'information par l'Etat luxembourgeois. Il convient de préciser que l'expression "e-Government" ne concerne pas seulement l'administration publique cen-

trale, mais englobe également le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et les administrations communales.

"e-Government" vise à faciliter les relations avec les citoyens et les entreprises ainsi qu'à accroître l'efficacité du fonctionnement interne de l'Etat.

- Ainsi les nouvelles technologies devraient faciliter l'accès du citoyen aux documents et informations dont il a besoin.
- L'instauration de téléprocédures permettra au citoyen d'effectuer des démarches administratives à distance sans être dépendant des horaires d'ouverture des administrations et sans devoir se déplacer.
- Les nouvelles technologies permettront finalement l'interaction électronique de tous les acteurs; les données concernant les citoyens seront partagées par les différentes administrations, évitant ainsi au citoyen de devoir communiquer à plu-

sieurs reprises les mêmes données à différents interlocuteurs. Dans ce cadre, les autorités ont insisté sur la nécessité absolue de garantir la protection des données.

"e-Government" rendra ainsi l'administration publique plus transparente et les services publics plus simples, plus accessibles et plus efficaces.

Parmi les projets en cours ont été évoqués notamment:

- la création d'un portail qui accueillera et guidera l'internaute dans ses recherches,
- la publication des avis officiels, cahiers de charge, offres et adjudications concernant les marchés publics,
- l'accès aux informations juridiques,
- l'enregistrement d'un véhicule, le calcul de la TVA, la déclaration fiscale, etc. via Internet.

Des informations supplémentaires sur le "e-Government" peuvent être consultées sur le site www.eLëtzebuerg.lu.

M. François Biltgen et Madame Anne Brasseur présentent le programme e-Lëtzebuerg

1er février et 9 mars 2001

Le 1er février 2001, Monsieur François Biltgen, ministre délé-



M. Schaack expose les objectifs du programme e-Government

gué aux Communications, a invité la presse à la présentation du programme "e-Lëtzebuerg", adopté lors du conseil de gouvernement du 26 janvier 2001.

Madame Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, également présente lors de la présentation, a fourni des précisions concernant les projets du plan d'action national "e-Lëtzebuerg" dans le domaine de l'éducation.

Le plan d'action du gouvernement "e-Luxembourg" vise à mettre en place les fondements d'une société de l'information pour tous. L'initiative de "e-Luxembourg" s'inscrit dans le cadre de la transposition du plan d'action "e-Europe", approuvé lors du Conseil européen de Feira en juin 2000.

Le plan "e-Luxembourg" a comme objectifs:

- d'améliorer la qualification des élèves et des étudiants luxembourgeois par l'intégration des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement
- de faire participer tous les citoyens à la société de l'information
- de former rapidement aux nouveaux métiers d'avenir
- de mettre les nouvelles technologies au service des citoyens et des entreprises
- de promouvoir le commerce électronique



Une société de l'information pour tous, tel est l'objectif du programme e-Lëtzebuerg, présenté par M. Biltgen et Madame Brasseur lors d'une conférence de presse

- de favoriser l'accès à la connaissance par les nouvelles technologies de communication
- de développer les infrastructures et les services de communication
- de collaborer dans la Grande Région
- d'adapter le cadre réglementaire pour la société de l'information.

Le site suivant fournit plus d'informations sur le sujet:

www.eluxembourg.lu
et www.elëtzebuerg.lu

Ce site a été mis en place afin de tenir le public luxembourgeois et étranger informé de l'action gouvernementale en faveur de la société de l'information. Le site sera régulière-

ment mis à jour et servira, par la création d'un forum, d'interface entre le secteur privé et le secteur public.

Par ailleurs, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 9 mars 2001, M. Frieden, ministre du Trésor et du Budget, M. Henri Grethen, ministre de l'Economie et M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications ont présenté les objectifs du programme d'action "e-Luxembourg" aux représentants du secteur privé, des chambres professionnelles, des syndicats et associations.

L'accent de la conférence a été mis sur le volet économique (télécommunications, e-commerce, e-banking) ainsi que sur le volet social (implication de tous les citoyens dans la société de l'information) du plan "e-Luxembourg".



Les deux ministres de tutelle du Fonspa ont fourni des détails sur les activités du fonds au cours de l'année 2000

Eurimages, le fonds du Conseil de l'Europe pour l'aide à la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques européennes.

CULTURE

Bilan et perspectives de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco

16 janvier 2001

Présentation du rapport de l'année 2000 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

21 mars 2001

Le 21 mars 2001, M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications et Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont présenté le rapport de l'année 2000 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonspa).

Il convient de rappeler que le Fonspa est placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur de l'audiovisuel et de la culture. Sa mission est de mettre en œuvre la politique gouvernementale de soutien à la production audiovisuelle.

Les responsables du Fonspa ont fait remarquer que si au cours de l'année 2000, le nombre de demandes d'aides introduites a diminué par rapport à l'année

précédente (57 au lieu de 80 demandes), le volume financier engagé, en revanche, a nettement augmenté.

Les dépenses du Fonspa couvrent cinq secteurs différents. Tout d'abord, les aides financières sélectives (avances sur recettes), consenties à 23 projets et s'élevant à plus de 70 millions ont permis de financer le développement, la production et la distribution de 23 œuvres cinématographiques. Ensuite, des certificats audiovisuels à concurrence d'un total d'un milliard et demi de francs luxembourgeois, ont été accordés aux 15 sociétés de production agréées au Grand-Duché, pour 31 projets d'œuvres audiovisuelles. Par ailleurs, le fonds a accordé divers subsides et aides à la promotion s'élevant à un montant d'environ 700.000 francs luxembourgeois. Parmi les dépenses du fonds figure également le financement d'activités de promotion de l'industrie audiovisuelle luxembourgeoise, sous la forme de participations à des festivals et marchés internationaux. Enfin, le Fonspa a investi 4 millions de francs luxembourgeois dans

Au ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est tenue la réunion plénière de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco, en présence de la ministre de la Culture et ministre de tutelle pour les affaires de l'Unesco, Madame Erna Hennicot-Schoepges et du président de la commission, M. Jean-Pierre Kraemer. Tous deux ont fait le bilan des activités depuis la création de la commission en 1981 et présenté sa restructuration ainsi que ses projets.

La commission a réalisé plusieurs projets de développement, au Cambodge, où elle a créé un atelier de photographie, et en Bosnie, où elle a fait construire un pont. Elle a également réalisé, en 1987, une "Anthologie de la paix" réunissant des textes d'écrivains et d'hommes politiques. Enfin, depuis 1995, le Luxembourg, avec ses quartiers historiques et

ses fortifications, figure sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui a contribué à renforcer sa notoriété au niveau international.

Pour l'année 2001, "Année internationale de la culture et de la paix", et pour la décennie à venir, la commission organisera notamment une table ronde sur le thème du dialogue des cultures. Dans ce cadre, la participation d'intellectuels d'Europe, d'Asie et d'Afrique ainsi que la création d'un site Internet et d'un centre de documentation sont prévues. Des actions menées en collaboration avec les responsables de l'Année européenne des langues sont également envisagées.

Présentation du projet de construction d'un nouveau bâtiment du Centre national de l'audiovisuel

5 février 2001

Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre des Travaux publics, ainsi que le bourgmestre de Dudelange, M. Mars di Bartolomeo, ont présenté le projet de construction du nouveau bâtiment du Centre national de l'audiovisuel (CNA) et du Centre culturel régional de Dudelange. D'après Madame la ministre, les travaux débuteraient au début de l'année 2002 et s'achèveraient au plus tard en 2005.



Madame Hennicot-Schoepges et M. di Bartolomeo présentent le nouveau bâtiment qui abritera le CNA et le Centre culturel régional de Dudelange

Aménagé sur une surface de 10.224 m², le bâtiment comportera pour la partie du nouveau CNA un studio de son et de régie, une médiathèque et une bibliothèque, des salles de montage et des salles de cinéma; dans la partie du centre culturel et de l'école de musique est prévue l'installation de plusieurs ateliers polyvalents, des salles instrumentales (cordes, cuivres...), une salle de répétition et des salles d'éveil et de formation.

Une autre partie sera commune aux deux institutions et comprendra un auditorium, l'entrée du cinéma et une buvette. La cohabitation de ces deux institutions devrait permettre au nouveau bâtiment d'attirer un public large et varié et contribuer ainsi au développement culturel et social de la ville.

(voir également article page 117)

Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste au vernissage de l'exposition d'Antoine Prüm à Berlin

2 mars 2001

Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a assisté le 2 mars 2001, au vernissage de l'exposition d'Antoine Prüm au "Künstlerhaus Bethanien" de Berlin.

Le "Künstlerhaus Bethanien" est un centre culturel international qui a pour mission de promouvoir l'art contemporain ainsi que les artistes.

Depuis 1974, plus de 400 artistes, venus de 30 pays, ont séjourné - en général pour une année - au Künstlerhaus. Leur

séjour se termine par la réalisation d'un projet.

Ont participé à ces trois journées, entre autres Georges Christen, Manuel Bonik, Roger Manderscheid, Georges Hausemer et Guy Schons.

Madame Erna Hennicot-Schoepges inaugure l'exposition "Architektur in Luxemburg", à Vienne

7 mars 2001

Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre des Travaux publics, a inauguré le 7 mars 2001, l'exposition "Architektur in Luxemburg, Ein Jahrhundert Städtebau und Baukunst" au Ringturm, Schottengasse, à Vienne (Autriche).

Cette exposition, conçue par les commissaires Marianne Brausch, Michel Petit et Adolphe Stiller dans le cadre de la série d'expositions d'architecture qu'organise la "Wiener Städtische Versicherung", est documentée par un catalogue bilingue, en langues française et allemande.

Table ronde sur l'affectation des rotondes CFL

19 mars 2001

Le 19 mars 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait invité toutes les personnes désireuses de s'exprimer sur l'affectation future des rotondes CFL à une table ronde à Luxembourg-Bonnevoie.

Le 7 décembre 2000, une première table ronde avait été organisée afin de permettre notam-

ment à plusieurs architectes de présenter leurs idées. La deuxième table ronde, qui a eu lieu le 19 mars 2001, a permis à toute personne intéressée d'exposer son projet.

Parmi les personnalités présentes figuraient outre Madame Erna Hennicot-Schoepges, M. Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Ben Fayot, député, M. Georges Calteux, directeur du Service des sites et monuments nationaux et M. Guy Castegnaro, président de l'asbl "Les Rotondes".

Les intervenants à la table ronde ont proposé des affectations très différentes, souvent insolites pour les rotondes. Les projets avancés prévoyaient, entre autres, de réserver les rotondes à une aire de jeu couverte pour enfants, à un atelier de céramique, à un centre national de l'architecture, de l'ingénierie et du design ou encore à un centre de loisirs pour jeunes.

1 0 2



Madame Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration de l'exposition

ÉDUCATION NATIONALE

Madame Erna Hennicot-Schoepges rencontre le groupe "Lëtzebuurger Dictionnaire"

29 janvier 2001

Le 29 janvier 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche, accompagnée de M. Guy Dockendorf, directeur des Affaires culturelles, a rendu visite au groupe "Lëtzebuenger Dictionnaire" installé sur le site de la section de linguistique, d'ethnologie et d'onomastique de l'Institut grand-ducal.

Au programme, une réunion regroupant tous les responsables du groupe ainsi que leurs collaborateurs pour présenter les différentes étapes qui constituent la réalisation du nouveau dictionnaire.

Une des bases scientifiques de tout dictionnaire est le corpus linguistique représentant le vocabulaire à décrire. Dans le cas présent, il s'agit du corpus "Luxtext" qui contient plus de 1,8 millions de mots courants provenant de sources écrites et parlées.

Une base de données regroupant toutes les informations linguistiques sur la langue luxembourgeoise, dictionnaires luxembourgeois, dictionnaires des langues romanes et germaniques, grammaires et autres, est en voie d'élaboration. Cette base lexicographique ainsi que le corpus représentent le fondement pour le travail de rédaction.

Les différents modules analytiques servent également à constituer un correcteur orthographique qui est en train d'être développé grâce au projet CORTINA mené par le Centre de recherche public - Gabriel Lippmann.

La démonstration du prototype "Spell-Checker" a su retenir toute l'attention des visiteurs.

Le groupe "Lëtzebuenger Dictionnaire" invite tout intéressé à visiter son site Internet afin de tester le prototype du Spell-Checker sous l'adresse suivante:

<http://www.crppl.lu/~durand/Cortina/Demonstrateurs/Socket/SpellCheckerAppletLU.html>

Madame Erna Hennicot-Schoepges a assuré tout son soutien aux responsables ainsi qu'à leurs collaborateurs pour la bonne continuation des projets en cours.

Lancement officiel de l'Année européenne des langues au Luxembourg

23 février 2001

Le 23 février 2001, l'Année européenne des langues (AEL) a été lancée officiellement au

Luxembourg en présence de Madame Viviane Reding, commissaire européen pour la Culture et l'Education. L'Année européenne des langues, une initiative commune de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, vise à promouvoir la diversité linguistique en Europe. Convaincus du fait que la connaissance de différentes langues facilite la compréhension mutuelle et la tolérance, les organisateurs de l'AEL ont mis l'accent sur l'apprentissage des langues.

Afin de garantir une mise en œuvre efficace de l'Année européenne des langues, des entités spécifiques ont été créées dans chaque pays. Au Luxembourg, l'asbl AEL 2001 assure la coordination des activités liées à l'Année européenne des langues.

Au cours de la cérémonie de lancement, le président de l'asbl, M. Jean-Pierre Kraemer a présenté quelques-uns des trente projets prévus au Luxembourg



Madame Reding entourée des responsables de l'AEL au Luxembourg et représentants du ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

pendant l'année 2001. Il a ainsi cité l'initiative *Poèmes de toutes les langues*, bénéficiant du soutien de l'Unesco. Ce projet propose d'afficher en différents endroits publics de courts poèmes dans différentes langues, accompagnés de leur traduction. Un autre projet a pour objet d'évaluer les compétences en français des élèves de l'enseignement secondaire au Luxembourg. Les résultats de cette évaluation seront ensuite comparés aux compétences des jeunes Français du même âge.

Madame Viviane Reding, pour sa part, a tenu à souligner qu'il ne convenait pas de parler de "petites" et de "grandes" langues. Selon le commissaire européen, toutes les langues maternelles revêtent la même importance parce qu'elles contribuent toutes à la richesse culturelle européenne. Par ailleurs, Madame Reding a affirmé que l'investissement dans les programmes d'apprentissage des langues était également un investissement en faveur de la compréhension entre les peuples. Dans le contexte d'une Europe élargie, où les régions revêtent de plus en plus d'importance, elle a souligné la nécessité d'apprendre la langue du voisin. En lançant le slogan "langue maternelle plus 2", le commissaire a invité tous les Européens à apprendre deux langues supplémentaires en plus de leur langue maternelle.

La cérémonie de lancement s'est clôturée par une table ronde sur le multilinguisme au Luxembourg. La table ronde fut

enregistrée dans le cadre de l'émission *Impuls* de RTL Télé Lëtzebuerg.

Des informations plus détaillées sur l'Année européenne des langues figurent sur les pages Internet suivantes:

www.ael2001.lu et www.euro-lang2001.org.

Présentation de la brochure "Eng klëng Hellef fir Lëtzebuergesch ze schreiwen"

27 février 2001

En présence des auteurs, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a présenté l'ouvrage intitulé "Eng klëng Hellef fir Lëtzebuergesch ze schreiwen", dont la parution coïncide avec le lancement au Luxembourg de l'Année européenne des langues.

La brochure en question présente les principales modifications introduites par la nouvelle orthographe luxembourgeoise, datant du 30 juillet 1999.

Loin de vouloir répondre en détail à toutes les questions d'orthographe, la publication tente d'énoncer les principales règles, permettant ainsi au lecteur d'éviter les erreurs "classiques". Elle s'adresse à toute personne qui s'intéresse à la langue luxembourgeoise et qui en a une maîtrise orale.

Le petit guide est distribué gratuitement par le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et peut également être commandé sur le site Internet www.men.lu.

Inauguration du Lycée Aline-Mayrisch

15 mars 2001

Le 15 mars 2001, la ministre des Travaux publics, Madame Erna Hennicot-Schoepges ainsi que Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, ont inauguré le Lycée Aline-Mayrisch situé à Merl. Parmi les personnalités présentes à cet événement, figuraient notamment le directeur de l'établissement Monsieur Gaston Ternes, plusieurs députés, des directeurs d'établissements scolaires et des représentants du corps professoral.

Le site scolaire dénommé Geesseknäppchen regroupera le Lycée Michel-Rodange, l'International School of Luxembourg, l'Ecole de commerce et de gestion et enfin le Lycée Aline-Mayrisch qui deviendra opérationnel à partir de l'année scolaire 2001/2002. Le bâtiment, qui accueillera environ 1300 élèves, comprend 56 salles pouvant recevoir chacune 24 étudiants. Il a été conçu d'une façon moderne, écologique et fonctionnelle.

L'investissement pour le Lycée Aline-Mayrisch s'est élevé à 5 mil-



Madame Hennicot-Schoepges s'est félicitée du bâtiment moderne et écologique qui abritera le Lycée Aline-Mayrisch

liards de francs luxembourgeois et a permis la construction d'un complexe sportif avec piscine olympique, une grande salle polyvalente pour toutes sortes de manifestations culturelles, une bibliothèque et enfin des salles pour des cours à caractère scientifique.

La ministre des Travaux publics s'est félicitée de cette nouvelle réalisation en affirmant:

"Cette construction a battu tous les records: jamais un complexe scolaire faisant preuve d'une telle modernité n'a été construit en si peu de temps".

Madame Anne Brasseur présente le projet pédagogique du Lycée Aline-Mayrisch

22 mars 2001

Le 22 mars 2001, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et

des Sports, a donné une conférence de presse au Campus Geessekneppchen pendant laquelle le projet pédagogique du Lycée Aline-Mayrisch a été présenté. Des détails sur la rentrée scolaire 2001 - 2002 et sur l'offre scolaire ont été fournis à la même occasion.

Le lycée, inauguré le 14 mars

2001, fonctionnera d'après un projet pédagogique innovant et ambitieux, basé sur le leitmotiv "Donner aux jeunes qui nous sont confiés à la fois des racines et des ailes".

Le projet éducatif s'articule autour de deux axes:

- d'une part l'acquisition des connaissances, le développement de compétences, l'accompagnement méthodologique, qui constituent la racine et,
- d'autre part, l'envol qui se caractérise par l'invitation à la créativité, à la réflexion personnelle, à la prise d'initiative, au jugement critique, c'est-à-dire à l'autonomie de l'étudiant.

L'élève ne sera plus spectateur, mais également véritable acteur; l'enseignant ne sera plus simple-



Madame Brasseur fournit des détails sur le projet pédagogique du Lycée Aline-Mayrisch

ment formateur, mais également accompagnateur et collaborateur. Le lycée se veut un lieu de rencontre, de débat et d'échanges.

Le directeur du nouvel établissement scolaire, Monsieur Gaston Ternes, souligna que: "Le vrai défi du lycée est d'aménager un dispositif qui permette à l'élève d'être le véritable auteur de son apprentissage".

Afin de présenter en détail l'offre de l'établissement scolaire, les responsables de l'Education nationale et le directeur du Lycée Aline-Mayrisch ont proposé deux séances d'information de même que des journées portes ouvertes.



M. Goerens et M. Berger ont présenté le Plan national de gestion des déchets

1 0 6

ENVIRONNEMENT

MM. Goerens et Berger présentent le "Plan national de gestion des déchets"

17 janvier 2001

Le ministre de l'Environnement, M. Charles Goerens, et le secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Eugène Berger, ont présenté le "Plan national de gestion des déchets". Celui-ci aborde les différentes sortes de déchets et propose plusieurs stratégies pour les cinq années à venir.

Concernant les déchets ménagers, le plan prévoit l'application du principe "pollueur-payeur". Ce système vise à harmoniser les critères de fixation des taxes

communales au niveau national. Les services des douanes pourront effectuer des contrôles en matière de respect de l'environnement. Enfin, un nouveau centre de compostage est envisagé, ainsi qu'un renforcement des campagnes de sensibilisation visant à encourager la population à trier régulièrement ses déchets.

Par ailleurs, il a été décidé qu'aucune décharge ne serait installée au Luxembourg, car la production de déchets est jugée insuffisante. L'expédition des déchets industriels vers la Grande Région sera poursuivie, mais une collaboration avec tous les pays frontaliers s'imposera à l'avenir.

Sera également mise en place une commission chargée de décider de l'installation de nouveaux sites pour les déchets inertes, qui respecteraient le "principe de proximité": accessibles mais non nuisibles aux riverains.

Enfin, les déchets des secteurs de la santé, qui atteignent le chiffre impressionnant de 150 tonnes par an, devraient diminuer de cinq pour cent. Aujourd'hui, ils sont transportés puis éliminés à l'étranger. M. Berger a précisé qu'à l'avenir ils pourraient être détruits au Luxembourg, après avoir été pré-traités à l'étranger.

FAMILLE

Conférence nationale pour étrangers

17 février 2001

Organisée par le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, par le commissaire du gouvernement aux étrangers et par le CNE (Conseil national pour étrangers), la

quatrième édition de la Conférence nationale pour étrangers s'est déroulée le 17 février 2001 dans l'hémicycle du Kirchberg sous la présidence de Madame Christiane Martin, commissaire du gouvernement aux étrangers. Madame Marie Josée-Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, plusieurs députés, des représentants d'associations et un certain nombre d'intéressés s'étaient également rendus au Kirchberg pour assister à la conférence.

La conférence a été placée sous le thème "Diversité et cohésion: de nouveaux défis à l'aube du 3ème millénaire". Elle a donné l'occasion de faire un tour d'horizon des différents problèmes rencontrés au Luxembourg par les non-Luxembourgeois. Sur ce point, Madame Jacobs a fait remarquer que 40% des résidents au Luxembourg étaient étrangers et que le Grand-Duché comptait 88.000 frontaliers. Ces chiffres sont encore en progression. D'où l'importance de mieux intégrer les étrangers dans notre société tout en veillant à la cohésion sociale.

Au cours de la conférence, quatre ateliers de discussion se sont succédé et ont traité des sujets suivants:

- la double nationalité et les mesures concernant la participation des étrangers aux listes électorales;
- demandeurs d'asile - les expériences vécues au niveau

local", la situation des "sans-papiers" et les critères de régularisation;

- l'éducation et les défis de l'école de demain en matière d'intégration et de cohésion sociale;
- les femmes étrangères au Grand-Duché et leur situation sur le marché du travail.

Dans sa conclusion, Madame Christiane Martin a plaidé en faveur d'une réforme du CNE, une réforme qui lui donnerait un nouveau rôle et le rendrait plus transparent. Elle a également précisé qu'il faudrait privilégier l'éducation précoce. L'objectif général poursuivi était de favoriser l'intégration tout en menant une politique d'immigration appropriée dans un pays multiculturel tel que le Luxembourg.

Présentation de trois guides pour améliorer l'information sur les handicaps

21 février 2001

Le 21 février 2001, en présence de Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, l'association Info-Handicap a présenté trois guides pratiques destinés à informer davantage sur les handicaps.

Le premier ouvrage intitulé *Guide des normes* fournit des lignes directrices permettant aux pouvoirs publics, aux architectes

et aux entrepreneurs de garantir "l'accessibilité" d'un lieu aux handicapés. Le guide a été élaboré à la demande de Madame Marie-Josée Jacobs par plusieurs organisations et institutions luxembourgeoises oeuvrant en faveur des personnes handicapées. En fournissant des critères objectifs d'accessibilité, ce guide tend à pallier l'absence de législation en la matière.

La deuxième publication, intitulée le *Guide du handicap* est un répertoire détaillé des mesures qui existent en faveur des personnes handicapées. Enfin, a été présentée la documentation *Résolux 7*, proposant 1.400 adresses d'organisations, d'institutions et de services offrant des prestations sociales. Aussi bien le *Guide du handicap* que *Résolux 7* ont été réalisés par le Centre national d'information et de rencontre du handicap et l'asbl Info-Handicap avec le soutien du ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse.

Les trois guides peuvent être commandés auprès de l'association Info-Handicap.

Séminaire sur le Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale

23 mars 2001

Sur invitation du ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, une centaine d'acteurs du milieu social luxembourgeois se sont réunis le 23 mars 2001 au nouveau Lycée

Aline-Mayrisch en présence de Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse afin de discuter des propositions pour un Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PNAIncl).

En effet, lors du Conseil européen de Nice en décembre 2000, les quinze Etats membres avaient adopté des objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et chargé les Etats membres de remettre pour le 1er juin 2001, un Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale traduisant ces objectifs en tenant compte de la situation et des priorités nationales.

1 0 8

Afin d'associer au PNAIncl tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que les partenaires sociaux, la Commission européenne avait proposé aux autorités nationales d'organiser des séminaires pour permettre des échanges de vues entre les différents acteurs.

Lors du séminaire, Madame Marie-Josée Jacobs a insisté sur la volonté du gouvernement de ne pas adhérer au culte de la pure performance économique. Soulignant son engagement pour la cause des plus démunis, la ministre a affirmé que "la politique doit construire une société qui répond aux besoins de tous les citoyens". Ainsi, le Luxembourg aspire à favoriser toute une série de mesures répondant aux objectifs retenus à Nice. Le plan national luxembourgeois propose quatre priorités:

- faciliter l'accès à des emplois stables et de qualité et soutenir l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et aux services
- prévenir l'exclusion en permettant à chacun d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- agir en faveur de l'intégration sociale des handicapés, des personnes qui risquent l'exclusion et des enfants
- encourager l'ensemble des organismes actifs dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté à coopérer et à développer un esprit de service public.

Le programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est élaboré et finalisé par les services du ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse.

(voir article page 119)

PROMOTION FÉMININE

Madame Marie-Josée Jacobs lance un appel au respect des droits fondamentaux des femmes

8 mars 2001

Le 8 mars, déclaré journée internationale de la femme,

Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, a lancé un appel au respect des droits fondamentaux des femmes qui font partie des droits universels de la personne. En adhérant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Luxembourg a reconnu l'importance des droits fondamentaux des femmes.

Pour informer et sensibiliser les jeunes, le livre "Droits égaux pour filles et garçons, femmes et hommes", portant sur la mise en œuvre de la Convention en question, a été distribué aux élèves des classes de 12e et de 2e de l'enseignement secondaire.

Le communiqué publié par le ministère de la Promotion féminine à l'occasion de la journée internationale de la femme, exprime le souhait qu'en vertu de la Convention, le gouvernement prenne des mesures visant à combattre et à éliminer toutes les formes de discrimination.

"Si le Luxembourg peut se prévaloir d'avoir établi une égalité de droit, il n'a pourtant pas atteint l'égalité de fait", poursuit le communiqué. Les actions prioritaires de la politique d'égalité entre femmes et hommes se concentrent sur des mesures spéciales pour la promotion des femmes, des mesures en faveur du changement du rôle stéréotypé des femmes et des hommes, des mesures de lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des femmes, ainsi que sur la représentation des femmes dans la

vie politique et publique, particulièrement dans les domaines de l'éducation, du travail et de la santé.

Par ailleurs, le communiqué attire l'attention sur le fait que de nombreuses femmes sont victimes de violence: "La violence à l'égard des femmes constitue une violation de leurs droits et libertés fondamentales. Même dans une société moderne comme la nôtre, beaucoup de femmes et de filles deviennent victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques et ce, quels que soient leur revenu, leur classe sociale et leur culture. Cette violence peut se manifester au sein de la famille aussi bien que sur le lieu de travail."

Madame Marie-Josée Jacobs décerne le Prix féminin 2000

19 mars 2001

Le 19 mars 2001, Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine a décerné le Prix féminin de l'entreprise à la Banque Hapoalim, à Luxembourg.

Ce prix institué en 1993 récompense les entreprises luxembourgeoises qui oeuvrent le plus en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Le Prix féminin a été lancé pour la première fois en 1993 par le ministère du Travail et de l'Emploi. L'organisation de la manifestation et la remise du prix ont été reprises par le ministère



Madame Jacobs entourée des employées de la Banque Hapoalim, lors de la remise du Prix féminin

de la Promotion féminine lors de sa création en janvier 1995.

La Banque Hapoalim a été subventionnée en 2000 par le ministère de la Promotion féminine pour avoir réalisé une action positive sous forme d'un projet de formations intitulé "Mon développement personnel". Le but des formations était de soutenir les employé(e)s dans le développement de leurs compétences relationnelles et professionnelles et de faire passer le standard d'égalité des chances entre femmes et hommes au sein du personnel, tout en visant un meilleur fonctionnement en situation de travail, telle la gestion des conflits, du stress, l'affirmation de soi et le développement d'un plan de carrière.

Lors des formations, les situations différentes des femmes et des hommes ont été prises en compte. Ainsi, par exemple, la gestion du stress diffère entre les femmes et les hommes. Les femmes doivent souvent gérer des situations de double voire de triple charge (professionnelle, familiale et éducative). Pour

répondre aux besoins spécifiques et des femmes et des hommes, des séances de formation ont été organisées à l'intention des employées seules et en groupes mixtes.

La remise du Prix féminin de l'entreprise a été organisée par le ministère de la Promotion Féminine en collaboration avec l'Association des banques et banquiers luxembourgeois (ABBL).

1 0 9

RECHERCHE

Madame Erna Hennicot-Schoepges rencontre les responsables du Centre de recherche public Gabriel Lippmann

5 février 2001

Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a rencontré les membres du

conseil d'administration du Centre de recherche public Gabriel Lippmann pour un échange de vues. L'entrevue a porté sur le plan de développement des activités du centre de recherche dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental en matière de recherche et des activités du Fonds national de la recherche.

Madame Hennicot-Schoepges a profité de la présence du président sortant, Monsieur Alain Georges, pour le remercier de sa contribution au succès des activités réalisées par le centre de recherche au cours des dix dernières années, et notamment de la participation soutenue du centre de recherche aux programmes de recherche communautaires. Elle s'est montrée très confiante à propos de la réussite des travaux prévus sous la nouvelle présidence.

Madame Erna Hennicot-Schoepges présente le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe

28 mars 2001

Découvrir la grande aventure qu'est la construction européenne, écouter Robert Schuman qui s'engage pour la paix à travers la création d'une communauté européenne ou encore lire la réaction de la presse face à l'échec de la Communauté européenne de la défense... telles sont les possibilités offertes par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe.

Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Madame Marianne Backes ont présenté ce Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) à l'occasion d'une conférence de presse, le 28 mars 2001.

L'idée du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) émane du projet European navigator (ENA) initié en 1992. European navigator est un système multimédia interactif qui offre aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs des informations sur l'histoire de l'Europe par le biais des nouvelles technologies.

Son développement a révélé l'existence d'un réel besoin d'information historique sur le cheminement de l'Europe et le développement des institutions communautaires. Afin de mieux répondre à cette demande, la création d'un centre diffusant des informations sur l'Europe par le biais des nouvelles technologies, s'avérait indispensable.

Le centre continuera à promouvoir ses propres projets, à l'instar de European navigator, mais diffusera également du contenu sur demande. Ce contenu sera adapté aux besoins informationnels et linguistiques des demandeurs tout en répondant toujours aux mêmes impératifs de qualité: validation scientifique, mise à jour, information multi-source et multimédia.

Pour en savoir plus, on peut consulter les sites Internet suivants:

- <http://www.ena.lu/>
- <http://www.cvce.lu>

SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

M. Carlo Wagner présente le Plan hospitalier

6 février 2001

Le 6 février 2001, le ministre de la Santé, Monsieur Carlo Wagner, a



donné une conférence de presse au sujet du "Plan hospitalier" tel qu'amendé et accepté par le gouvernement en conseil lors de la séance du 2 février 2001. Selon le ministre, le plan hospitalier est à réviser tous les cinq ans.

Ce plan prévoit une réorganisation de la médecine en mettant davantage l'accent sur le traitement ambulatoire ainsi que sur la modernisation des infrastructures actuelles.

Afin que le patient puisse bénéficier du traitement hospitalier qui soit le plus approprié à sa pathologie, le plan hospitalier vise à assurer la couverture des soins les plus courants au niveau des hôpitaux de proximité, alors que les cas plus graves seraient pris en charge par les hôpitaux généraux et spéciaux, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire du Grand-Duché.

Le plan hospitalier prévoit la réduction des "lits aigus" à un taux de cinq pour mille par rapport à la population luxembourgeoise. Cette limitation serait justifiée par les progrès médicaux qui permettent d'abaisser la durée du séjour hospitalier. De plus, le nombre restant de lits fixes est jugé suffisant pour prendre en charge une population en constante croissance, d'autant plus que le nombre de lits pour la rééducation gériatrique serait augmenté de 75 unités.

Le plan hospitalier constate encore des insuffisances de couverture médicale dans les domaines de la procréation médicalement assistée, de la trauma-

tologie, de l'oncologie, de la rééducation gériatrique, etc.

M. Wagner a également annoncé la création d'un service national de la médecine de l'environnement.

M. Carlo Wagner présente les résultats de l'étude BIT sur le financement de l'assurance retraite d'ici 2050

15 février 2001

Le 15 février 2001, lors d'une conférence de presse, ont été présentés les résultats de l'étude du Bureau international du travail (BIT) sur les perspectives du régime général d'assurance retraite au Luxembourg d'ici 2050.

D'emblée, M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a souligné que la situation financière actuelle du régime général est "solide et stable". En revanche, il convient d'ores et déjà d'analyser les pro-

jections à long terme. Or, ces projections dépendent fortement de l'évolution économique et démographique du pays. Etant donné qu'il est difficile, à l'heure actuelle, de prévoir ces évolutions à long terme, les responsables de l'étude ont envisagé deux scénarios différents: le premier présuppose une croissance importante de l'emploi alors que le deuxième se base sur l'hypothèse d'un niveau d'emploi peu élevé.

Le premier scénario prévoit une évolution plutôt optimiste. Selon celui-ci, "le nombre de nouveaux entrants dans le régime augmente chaque année jusqu'à la fin de la projection. En conséquence, le régime n'a pas encore atteint sa maturité en 2050, et le vieillissement des assurés est ralenti parce que de nouveaux jeunes cotisants entrent dans le régime chaque année".

Selon le deuxième scénario, nettement moins optimiste, le nombre de frontaliers devrait se stabiliser vers 2004. Dans ce cas de figure, les "dépenses ne pourront plus être payées par les



M. Wagner et les responsables du BIT présentent les résultats de l'étude sur le financement de l'assurance retraite

seules cotisations" et cela à partir de 2013.

L'étude fournit également une comparaison entre le régime de pension luxembourgeois et ceux des pays limitrophes. Cette analyse révèle que le Luxembourg offre le régime de pension le plus intéressant de la région. Par ailleurs, l'étude a permis d'attirer l'attention sur une dette démographique cachée. En effet, le Luxembourg compte un nombre croissant de travailleurs frontaliers, qui depuis 1980 sont affiliés et cotisent au régime général d'assurance retraite. Les premiers parmi ces frontaliers pourront réclamer leur retraite d'ici 20 ans.

Les experts qui ont réalisé l'étude préconisent donc la prudence et recommandent aux autorités luxembourgeoises de ne pas faire appel aux excédents actuels et aux importantes réserves, qui seront vitales d'ici vingt ans. En revanche, ils proposent au gouvernement d'augmenter le taux actuel de cotisation, d'une part, et de réduire les dépenses du régime général d'assurance retraite, d'autre part. Afin de réduire les dépenses actuelles, le BIT suggère notamment d'augmenter l'âge de la retraite, sous certaines conditions, et de réduire le nombre des personnes qui bénéficient d'une pension d'invalidité.

Par ailleurs, les responsables de l'étude conseillent au gouvernement d'ajuster les retraites sur une base annuelle, plutôt que bisannuelle, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Toutes les recommandations feront l'objet de discussions au sein de la

"table ronde sur le système des pensions", présidée par Carlo Wagner. Cette table ronde siégera à partir du mois de mars et tentera de dégager ses propres conclusions, en tenant compte notamment des résultats de l'étude BIT.

(voir également article page 119)

M. Carlo Wagner lance les discussions de la table ronde sur le système des pensions

19 mars 2001

Le 19 mars 2001 a débuté la série de discussions de la table ronde sur le système des retraites et pensions. Cette série de rencontres réunit des représentants du gouvernement, des partis politiques, des syndicats et du patronat. Elle a pour but de discuter du système luxembourgeois des retraites et pensions et de proposer un modèle pour l'avenir.

La table ronde, qui avait été annoncée le 10 mai 2000 dans la Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays, est présidée par M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Les discussions s'appuieront notamment sur les recommandations de l'étude BIT (Bureau international du travail) intitulée "Evaluation actuarielle et financière du régime général d'assurance pension du Grand-Duché de Luxembourg" et qui avait été commandée par le gouvernement luxembourgeois.

Selon cette étude, la situation financière actuelle du régime général est "solide et stable". En revanche, il conviendrait d'ores et déjà d'analyser les projections à long terme suivant des scénarios adaptés en fonction de l'évolution de la population au Luxembourg et de la croissance économique.

La table ronde continuera à siéger régulièrement à partir du 19 mars 2001 et tentera de trouver un consensus parmi tous les participants.

Lors de la première rencontre, les différents participants à la table ronde ont présenté les conclusions qu'ils ont tirées de la lecture de l'étude BIT. Par ailleurs, les 24 représentants du gouvernement, du patronat, des syndicats et des partis politiques ont défini la marche à suivre pour les prochaines réunions. A l'issue de cette première réunion, M. Carlo Wagner a annoncé qu'il comptait pouvoir présenter des résultats concrets avant les vacances d'été 2001.

TRANSPORTS

M. Henri Grethen intensifie la formation des jeunes conducteurs et des conducteurs professionnels

8 et 10 janvier 2001

L'amélioration de la sécurité routière est au centre des préoccupations du ministre des

Transports, Henri Grethen, qui, en l'espace de trois jours, a signé deux conventions destinées à intensifier les programmes de formation pour les conducteurs, privés et professionnels.

Le 8 janvier 2001, M. Grethen a signé avec Monsieur Marc Pannacci, directeur du Centre de formation pour conducteurs, une convention visant à subventionner les cours dispensés aux stagiaires. M. Grethen a qualifié cette démarche de "précieux investissement".

Améliorer la conduite, tel est le but du Centre de formation pour conducteurs, créé en juin 1996 et qui dispense des cours théoriques et pratiques. En réduisant le prix des stages, jusqu'à présent considérés trop élevés, on peut espérer que le nombre de formations des jeunes gens augmentera et permettra, à terme, de faire diminuer le nombre d'accidents sur les routes.

Le 10 janvier 2001, en collaboration avec Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, M. Grethen a signé une convention avec la Fédération luxembourgeoise des exploitants d'autobus et d'autocars, représentée par son président Jos Sales.

Cette convention s'inscrit elle aussi dans le programme d'amélioration de la sécurité routière et met l'accent sur la formation continue des professionnels de la conduite. Il existera donc, dès le 13 février 2001, une formation



M. Grethen signe une convention avec M. Panacci, directeur du Centre de formation pour conducteurs

adaptée aux chauffeurs de transport en commun. Celle-ci est prise en charge par les entreprises d'autobus.

Entrevue entre M. Henri Grethen et M. Philippe Leroy, président du Conseil général du département de Moselle

14 février 2001

Le 14 février 2001 M. Henri Grethen, ministre des Transports, a rencontré M. Philippe Leroy, président du Conseil général du département de Moselle et vice-président du Conseil régional de Lorraine. L'entrevue qui a eu lieu en présence de M. Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement, a porté sur la coopération transfrontalière dans le domaine de l'environnement et des transports.

L'aménagement d'un parc naturel dans la région des trois frontières près de Schengen ainsi que la gestion des eaux le long de la frontière franco-luxembourgeoise

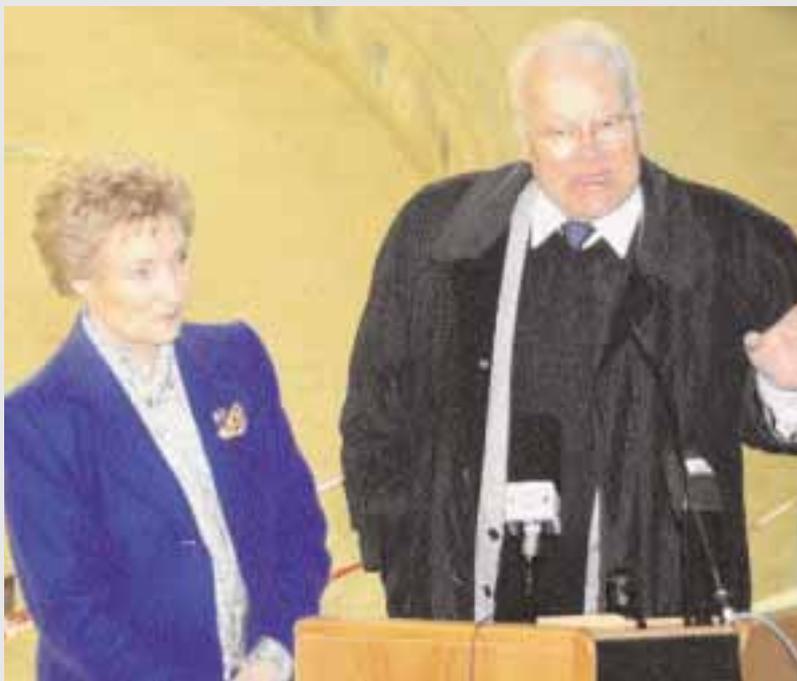
ont été abordés. Par ailleurs, l'échange a porté sur la façon de développer les liaisons ferroviaires et routières entre la Lorraine et le Luxembourg avec l'objectif de mieux gérer les flux des frontaliers lorrains travaillant au Luxembourg et d'inciter ceux-ci à profiter davantage de l'offre des transports en commun. Il a plus particulièrement été question de la continuation jusqu'à Volmerangeles-Mines de l'antenne ferroviaire de Bettembourg - Dudelange ainsi que de la prolongation de l'antenne Esch/Alzette - Audun-le-Tiche jusqu'à Villerupt ou Micheville, parallèlement à une nouvelle liaison routière à aménager à partir du site industriel de Belval-Ouest, en voie de reconversion.

TRAVAUX PUBLICS

Visite du chantier du Centre national sportif et culturel

13 mars 2001

Le 13 mars 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre



Madame Hennicot-Schoepges et M. Baldauff, directeur de l'administration des Bâtiments publics fournissent des explications sur l'état d'avancement des travaux du Centre national sportif et culturel

Madame Erna Hennicot-Schoepges présente le projet d'extension du Centre de conférences au Kirchberg

19 mars 2001

Le 19 mars 2001, la ministre des Travaux publics, Madame Erna Hennicot-Schoepges, a présenté un projet de loi portant sur l'extension et la modernisation du Centre de conférences au Kirchberg.

Des représentants de l'administration des Bâtiments publics ainsi que le président du comité-directeur du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Kirchberg ont également assisté à la présentation.

L'immeuble du Centre de conférences actuel a été construit à la fin des années 60 afin d'accueillir des sommets européens et les conseils des ministres européens, de même que des congrès privés. Avec l'adhésion de nouveaux membres à l'Union européenne dans le passé, et dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne, l'extension et la modernisation du Centre de conférences du Kirchberg sont considérées comme prioritaires. Par ailleurs, le Luxembourg aura besoin d'un Centre de conférences moderne et adapté aux besoins lorsqu'il assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne au cours du premier semestre 2005.

La ministre des Travaux publics a affirmé que " nous avons, en tant

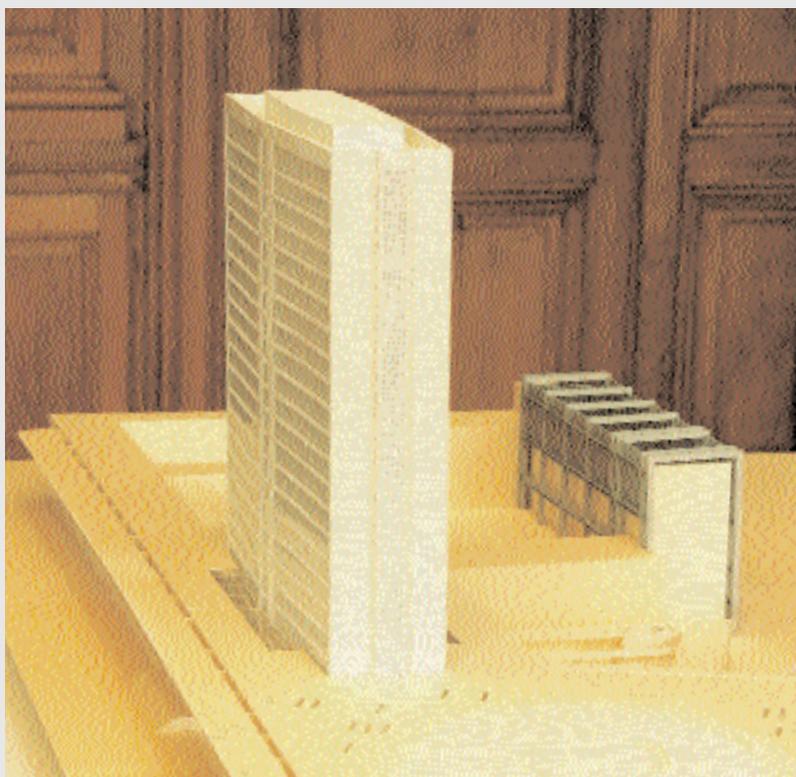
1 1 4

des Travaux publics, avait invité la presse sur le chantier du Centre national sportif et culturel à Luxembourg-Kirchberg afin de l'informer sur l'état d'avancement des travaux.

C'est donc sur place qu'ont été fournis des détails sur l'affectation et les capacités d'accueil du centre. Son utilisation, a précisé M. Roland Baldauff, directeur de l'administration des Bâtiments publics, est triple. Tout d'abord, le centre disposera d'une grande salle pour des manifestations culturelles et sportives. Ensuite le complexe proposera un gymnase, c'est-à-dire une salle réservée aux sports pratiqués en équipe et aux classes scolaires. Enfin, une salle pour le tennis de table ainsi que différents espaces réservés à d'autres sports comme la boxe et le judo sont

prévus. Par ailleurs, le centre disposera d'un bassin de natation destiné à l'entraînement.

Au dire de Madame Erna Hennicot-Schoepges, les travaux de construction du centre seront achevés en janvier 2002. Répondant aux critiques formulées à propos de la vocation culturelle du centre, Madame la ministre a précisé qu'un bureau d'experts a été chargé de vérifier toutes les installations techniques et électriques. Par ailleurs, il a été décidé de louer du matériel acoustique et d'éclairage plutôt que d'acquérir des installations fixes. Cette option permettra de mieux répondre aux exigences individuelles de chaque artiste. Finalement, un groupe d'experts est en train d'étudier la possibilité d'obscurcir la salle qui accueillera des manifestations culturelles.



Maquette montrant le projet d'extension du Centre de conférences au Kirchberg

que siège des institutions européennes, des obligations à remplir et devons nous préparer à l'élargissement de l'Union".

La rénovation du Centre de conférences s'insère dans un projet d'aménagement et d'harmonisation de toute la Place de l'Europe au Kirchberg, qui accueillera l'orchestre philharmonique et deux bâtiments tours supplémentaires.

Le coût de ce projet est estimé à six milliards et demi de francs luxembourgeois. Le projet comportera trois phases successives: la réalisation de l'extension et de la galerie de liaison, l'assainissement de la tour actuelle et la rénovation du Centre de conférences.

(voir également article page 116)

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: Les comptes rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique "Actualités". Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection est faite dans l'optique de donner au lecteur un simple aperçu d'une partie des travaux du gouvernement en conseil.

> 19 JANVIER 2001

Projet de loi relatif au Collège vétérinaire

Le gouvernement a pris connaissance du projet de loi relatif au Collège vétérinaire qui a pour objet de réformer le Collège vétérinaire créé par arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945.

Le projet crée ainsi - pour la profession des médecins-vétérinaires - une structure équivalente à ce qu'est le Collège médical pour les médecins, les médecins-dentistes et les pharmaciens. Désormais, le système d'élection des candidats au mandat de membre du Collège vétérinaire, est similaire à celui qui se pratique dans d'autres organismes de nature analogue, le nombre de membres étant porté de cinq à six. En outre est introduite une limite d'âge pour les personnes qui désirent faire partie du Collège vétérinaire: elle est fixée à 30 ans au moins et à 72 ans au plus, au moment où le mandat est entamé. Sauf pour certaines dépenses spécifiques, les médecins-vétérinaires devront couvrir les frais de fonctionnement du Collège vétérinaire qui se trouve ainsi davantage assimilé aux Chambres professionnelles et aux organismes

regroupant les membres des professions libérales. Le projet de loi fera encore l'objet de quelques remaniements avant d'être définitivement soumis à l'aval du gouvernement.

> 26 JANVIER 2001

Extension et modernisation du Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg

Le gouvernement en conseil a approuvé le projet de loi relatif à l'extension et la modernisation du Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg qui s'inscrit dans le contexte d'une Europe élargie se profilant à l'horizon. L'extension et la modernisation du Centre de conférences du Kirchberg revêtent une importance cruciale pour la vocation européenne du Luxembourg. Il s'agit de mettre en place au Kirchberg l'infrastructure nécessaire pour assurer dans les meilleures conditions possibles l'accueil des sessions du Conseil dans une Union européenne élargie. La prochaine présidence luxembourgeoise de l'Union européenne est prévue pour le premier semestre 2005. Il est indispensable qu'à cette occasion le Centre de conférences soit pleinement opérationnel.

Le projet de loi est basé sur l'hypothèse qu'il faut prévoir une salle pouvant accueillir jusqu'à 28 délégations, en assurant à chaque délégation trois places dans la première rangée. Il se fonde aussi sur l'hypothèse d'une interprétation simultanée dans toutes les langues officielles de l'Union européenne et du nombre requis de cabines d'interprétation. Le programme de construction s'agence autour de deux pôles principaux, à savoir une grande salle de confé-

rence avec ses annexes et d'autre part de nouveaux locaux en nombre suffisant pour les délégations nationales. A cela s'ajoute une restructuration des espaces réservés à la presse. La grande salle de conférence devra permettre d'accueillir les délégations de l'Union européenne élargie permettant à 100 personnes de siéger en première rangée. Elle sera équipée d'une installation de traduction simultanée pour 28 langues.

(voir également article page 114)

Création d'un comité mixte des télécommunications

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant création d'un comité mixte des télécommunications. Ce comité mixte des télécommunications constitue en fait une réactivation de l'ancien comité mixte des télécommunications, créé en 1969 et dont la dernière réunion remonte à 1991.

En effet, suite aux changements politico-militaires en Europe et en tenant compte du nouveau concept stratégique de l'OTAN, le gouvernement en Conseil, lors de sa séance du 12 novembre 1993, a décidé de mettre en état de veilleuse les organes de la protection nationale. Or, les années 1990 ont également vu un essor formidable des moyens de télécommunications et la dépendance de la société moderne de ces moyens de télécommunications n'a cessé d'augmenter. Pour cette raison le projet de règlement grand-ducal propose que le comité mixte des télécommunications soit chargé, entre autres, de l'inventaire des réseaux et services de télécommunications, ainsi que de l'organisation, de la coordination et de la préparation des plans relatifs à l'utilisation des réseaux et services de télécommunications en situation d'exception.

Le comité mixte sera institué auprès du ministère d'État et composé de représentants des départements ministériels et autres instances publiques qui sont détenteurs d'attributions en matière de crise.

Centre national de l'audiovisuel (CNA) et Centre culturel régional de Dudelange

Le conseil de gouvernement a approuvé le projet de loi concernant le bâtiment pour le Centre national de l'audiovisuel (CNA) et le Centre culturel régional de Dudelange.

Le projet de loi vise à mettre ainsi en commun des ressources audiovisuelles et culturelles dans une région caractérisée par une profonde mutation post-industrielle. Les activités actuelles du CNA seront étendues à d'autres domaines: la conservation du patrimoine audiovisuel, cinématographique et photographique sera réalisée par l'acquisition et l'archivage de copies de producteurs luxembourgeois; un studio de tournage et de prise de vue se trouvera à la disposition des producteurs luxembourgeois; les archives seront modernisées et des postes de consultation seront tenus à la disposition des professionnels; des formations dans le domaine des techniques de tournage seront proposées par un personnel qualifié; la petite salle de cinéma, l'espace d'exposition et la bibliothèque spécialisée devront rapprocher le CNA du grand public. Quant au Centre culturel régional, son caractère régional sera marqué surtout par l'intégration de l'école régionale de musique qui accueille actuellement 600 élèves.

L'intégration du CNA et du Centre culturel dans le même complexe présente l'avantage d'exploiter certains espaces en commun et de réaliser ainsi des synergies au niveau du coût du personnel et des frais de fonctionnement. L'article 2 du projet de loi fixe les dépenses globales à 1,6 milliards de LUF. La participation de l'Etat s'élève à 62% et celle de la Ville de Dudelange à 38%. Dans ce contexte, le gouvernement en conseil a pris connaissance de la note du ministère de la Culture concernant les frais de fonctionnement du nouveau bâtiment pour le Centre national de l'audiovisuel et le Centre culturel régional de Dudelange. Le total du coût de fonctionnement s'élèvera en 2004 à 1,9 millions euros.

(voir également article page 101)

> 2 FÉVRIER 2001

Institutions européennes à Luxembourg

En ce qui concerne les récents débats autour du nombre de services et de fonctionnaires des institutions européennes à Luxembourg, le Premier ministre a expliqué que l'accord trouvé avec le Parlement européen (PE) garantit que 2.060 fonctionnaires du PE resteront à Luxembourg et que la moitié des postes à créer au PE dans le cadre des futurs élargissements de l'UE serait également basée à Luxembourg.

En raison de l'extension du Centre de conférences Kirchberg (également dans le cadre de l'élargissement), l'Etat luxembourgeois construira un nouvel immeuble unique pour les besoins du Parlement européen à Luxembourg. La surface totale occupée par le Parlement européen passera dès lors de 85.000 à 100.000 m².

Pour ce qui est des services de la Commission européenne à Luxembourg, le gouvernement luxembourgeois s'est déclaré d'accord avec des transferts ponctuels de fonctionnaires vers Bruxelles, sous la condition toutefois que ces transferts aient lieu dans le cadre d'une politique cohérente de restructuration des services de la Commission européenne et qu'ils soient compensés par l'implantation d'autres activités à Luxembourg.

Médecins-généralistes - service de nuit

Suite aux discussions du conseil de gouvernement sur les problèmes que rencontrent les médecins-généralistes dans le cadre du service de nuit, le gouvernement a décidé de réduire le nombre de secteurs pour le service de nuit de 18 à 6, permettant ainsi aux 225 médecins participants de mieux organiser leur logistique. Les médecins auront à leur disposition un véhicule équipé d'appareils et d'outils médicaux et qui sera conduit par un chauffeur. Ils jouiront éga-

lement d'assurances pour ces missions. Le coût de ces mesures, dont l'objet est de garantir les permanences médicales sur la totalité du territoire dans les meilleures conditions possibles, est de LUF 60 millions par an.

Les mesures prendront effet au 1er juillet 2001.

Coopération entre l'aéroport de Luxembourg et l'aéroport de Bitburg

Le gouvernement a entendu les explications du ministre des Transports Henri Grethen en ce qui concerne d'éventuelles perspectives de coopération entre l'aéroport de Luxembourg et l'aéroport de Bitburg en Allemagne.

Suite à l'annulation, en septembre dernier, de l'autorisation d'exploitation limitée pour l'aéroport de Bitburg, la proximité de cet aéroport avec celui de Luxembourg pourrait donner lieu à des projets intéressants, comme, notamment un système aéroportuaire, à l'image d'autres aéroports comme l'aéroport Maastricht-Aix-la-Chapelle, Bâle-Mulhouse ou Cologne-Bonn. Le gouvernement a mandaté le ministre des Transports de poursuivre les consultations dans cette direction.

Avant-projet de loi concernant le sport

Les membres du gouvernement ont adopté l'avant-projet de loi concernant le sport. Cet avant-projet de loi traite:

1. de l'organisation du sport et des relations entre le mouvement sportif et les pouvoirs publics;
2. des différentes formes de la pratique sportive et de leur appui;
3. de la mise en place, de l'aménagement et de l'utilisation de l'infrastructure sportive;

- 4. des contributions de l'État au sport;
- 5. d'un statut spécial pour l'élite dans le sport;
- 6. de l'éthique dans le sport;
- 7. des contrats de l'entraîneur et du sportif indemnisés;
- 8. des emblèmes, des insignes, des brevets et des distinctions dans le sport et
- 9. du patrimoine sportif.

Cette nouvelle loi est destinée à remplacer la législation en la matière datant de 1976 qui, après presque 25 ans d'application, ne correspond plus aux réalités du monde des sports et des pratiques sportives, qui ont connu des évolutions spectaculaires au cours de cette période.

> 9 FÉVRIER 2001

Coordinateur national en vue de l'élaboration d'un Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PNAIncl) 2001 - 2003

Le gouvernement a mandaté le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse d'assumer le rôle de coordinateur national en vue de l'élaboration d'un Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PNAIncl) 2001-2003. L'élaboration d'un tel plan d'action a été décidée par le Conseil européen de Nice en décembre 2000, qui a invité les États membres de l'Union européenne à présenter leur Plan national d'action pour le 1er juin 2001. Outre le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, interviendront dans l'élaboration du PNAIncl les ministères suivants: ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, ministère du Logement, ministère de la Justice, ministère de la Promotion féminine, ministère de la Santé, ministère de la Sécurité sociale et le ministère du

Travail et de l'Emploi. Il est prévu d'organiser en mars un séminaire sur le sujet de l'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui impliquera également les acteurs opérant sur le terrain.

(voir également article page 107)

> 16 FÉVRIER 2001

Evaluation actuarielle et financière du régime général d'assurance pension du Grand-Duché de Luxembourg

Le conseil de gouvernement a procédé à une discussion alimentée par l'étude remise par le Bureau international du travail (BIT) au ministère de la Sécurité sociale et portant sur l'"Evaluation actuarielle et financière du régime général d'assurance pension du Grand-Duché du Luxembourg".

Le gouvernement a souligné la grande qualité de l'étude du BIT. Les résultats de l'évaluation du BIT, que le ministre de la Sécurité sociale a présentés, montrent notamment que la situation financière actuelle du régime général d'assurance pension du Luxembourg est solide et stable et que même sous des hypothèses relativement pessimistes le système engendrera des excédents au cours des dix prochaines années. Il a été noté que, même selon un premier scénario optimiste, une augmentation généreuse des dépenses en matière de pensions dans le futur immédiat réduirait la réserve - qui accuse actuellement un niveau confortable - de façon significative et devrait inévitablement être compensée plus tard (p.ex. par un relèvement des cotisations) pour éviter un déficit du régime général d'assurance pension avant 2050. Par contre, selon un deuxième scénario, plus pessimiste, il n'y aurait aucune possibilité d'augmenter les prestations de pension et le gouvernement devrait envisager très tôt des solutions pour combler le fort déséquilibre entre les dépenses et les cotisations qui naîtrait ainsi durant la prochaine décennie.

(voir également article page 111)

Liberté d'expression dans la communication de masse

Le conseil de gouvernement a avalisé l'avant-projet de loi sur la liberté d'expression dans la communication de masse. Cet avant-projet a pour objet essentiel de réformer l'actuelle législation sur la presse qui date de 1869. En intégrant les jurisprudences de la Cour européenne des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et la protection des sources journalistiques, l'avant-projet de loi propose une réforme complète des textes existants autour des axes suivants:

1. la liberté d'expression dans la communication de masse,
2. les définitions des médias et des professionnels de l'information,
3. la profession de journaliste,
4. les relations entre les journalistes et leurs employeurs,
5. les droits et devoirs des journalistes,
6. la responsabilité des journalistes et éditeurs,
7. le Conseil de presse,
8. le droit de réponse,
9. le droit d'information postérieure,
10. la protection des sources,
11. la protection des données personnelles,
12. le régime des publications et
13. les dispositions pénales et de procédure.

L'avant-projet de loi sera transmis, dans une première phase, pour avis, aux milieux professionnels de la presse intéressés, c'est-à-dire le Conseil de presse, l'Association des journalistes

luxembourgeois (ALJ), l'Union des journalistes Luxembourg (ULJ) et sera exposé à la commission compétente de la Chambre des députés.

Directeur de l'administration des Bâtiments publics

Le conseil de gouvernement a entériné la proposition de Madame la ministre des Travaux publics de nommer directeur de l'administration des Bâtiments Publics, M. Fernand Otto, actuellement directeur adjoint de cette administration.

> 23 FÉVRIER 2001

Programme Interreg III B

Le gouvernement en conseil a adopté le programme INTERREG III B qui concerne la zone de "l'Europe du Nord-Ouest" et qui vise une coopération transnationale à long terme dans le secteur de la planification territoriale entre les autorités nationales, régionales et locales. L'initiative communautaire INTERREG III assure, pour la période de programmation 2000 à 2006, un soutien financier aux projets de développement territorial intégrés.

Le Luxembourg participe actuellement, dans le cadre des programmes précédents, aux deux programmes transnationaux "Aire métropolitaine Nord-Ouest" et "Interreg Rhine Meuse Activities" qui seront clôturés d'ici 2002. Le nouveau programme mettra avantageusement à profit les expériences acquises dans les premiers programmes et assurera la continuité dans les thèmes prioritaires, à savoir le développement durable des ressources du territoire européen et la lutte contre les dommages occasionnés par les inondations. Le budget du programme auquel participent, outre le Luxembourg, la Belgique, la France, la RFA, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Irlande ainsi que la Suisse, s'élève à environ 320 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros sont

réservés au Luxembourg. Le Luxembourg mettra l'accent sur les priorités numéro 3 "Ressources en eau et lutte contre les dommages causés par les inondations et numéro 4 "Autres ressources naturelles et héritage culturel" et participera dans ce contexte avec 103.500 euros à l'assistance technique du programme commun.

> 9 MARS 2001

Réunion du conseil de gouvernement

Le conseil de gouvernement s'est réuni le 9 mars 2001.

> 16 MARS 2001

Faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre

A été adopté le projet de loi portant transposition en droit luxembourgeois d'une directive de 1998 du Parlement européen et du Conseil visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise et portant:

1. modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat,
2. modification de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

L'objectif du projet de loi en question est d'autoriser les avocats ayant acquis leur qualification professionnelle dans un autre État membre de l'Union européenne à poursuivre au Luxembourg, à titre permanent, et autrement que sous forme de prestation de services, leur activité d'avocat sous leur titre professionnel

d'origine. En justifiant d'une activité régulière et effective de trois années au Luxembourg, ils pourront en outre avoir accès à la profession d'avocat à la Cour au Grand-Duché de Luxembourg sans passer par l'épreuve d'aptitude prescrite par la loi du 10 août 1991 qui détermine, pour la profession d'avocat, le système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans.

> 30 MARS 2001

Plan sectoriel "lycées"

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, Anne Brasseur a présenté aux membres du gouvernement le rapport intermédiaire concernant le plan sectoriel "lycées". Ce rapport analyse l'infrastructure existante, voire en construction, des établissements d'enseignement secondaire classique et technique et, en tenant compte de l'évolution démographique, préconise une nouvelle approche afin de faire face aux futurs besoins dans ce domaine. Il faut, en effet, être conscient que l'importance de la croissance démographique en cours laisse prévoir une augmentation nette de 11.000 élèves d'ici 2010.

Situation de logements pour étudiants, stagiaires et chercheurs à Luxembourg

Concernant la situation de logements pour étudiants, stagiaires et chercheurs à Luxembourg, Madame la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été chargée de faire dans les meilleurs délais des propositions quant à la mise à disposition de 500 logements, sur base d'une note qu'elle avait soumise au conseil de gouvernement

Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg

Le gouvernement a également pris acte de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg dans l'affaire Marc Thoma. L'arrêt n'aura pas d'incidence sur l'avant-projet de loi sur la liberté d'expression dans la communication de masse qui porte réforme de la législation sur la presse existante, dans la mesure où aucun changement n'est à apporter à ce texte consécutivement au prononcé de l'arrêt.

Projet de loi sur la violence domestique

Le conseil de gouvernement a adopté le projet de loi sur la violence domestique portant modification 1) du code pénal; 2) du code d'instruction criminelle; 3) de la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police; 4) du nouveau code de procédure civile et 5) du code civil.

Le projet de loi comprend un canevas de mesures qui visent à prévenir des actes de violence domestique. Il prévoit notamment des circonstances aggravantes dans le cas de violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises à l'égard du conjoint ou concubin, à l'égard d'un ascendant ou d'autres personnes proches ou à l'égard de personnes âgées, malades ou handicapées. Il prévoit également une mesure de police administrative d'une durée maximale de 14 jours qui engendre l'expulsion du domicile de la personne qui a exercé la violence. Cette mesure est complétée par des procédures de référé spéciales, qui permettent de prolonger la durée de l'éloignement de la personne violente jusqu'à trois mois. Finalement, le projet de loi abroge l'article 413 du Code pénal qui rend excusables le meurtre et les coups ou blessures commis par l'un des époux sur l'autre époux et son "complice", à l'instant où il les surprend en "flagrant délit d'adultère".

Projets de règlements grand-ducaux concernant

- 1) le régime des employés communaux
 - 2) la rémunération des employés communaux
-

Ont été adoptés deux projets de règlements grand-ducaux concernant 1) le régime des employés communaux et 2) la rémunération des employés communaux. Tout en conservant, dans la mesure du possible, un parallélisme étroit entre le régime des employés communaux et celui des employés de l'État, les deux projets de règlements grand-ducaux proposent des adaptations du régime et du système de rémunération des employés communaux, permettant d'établir une situation claire et nette concernant le statut des employés communaux d'une part et les critères de rémunération, d'autre part.

Numéro vert

Dans le cadre de la Réforme administrative, il sera mis en place un numéro vert (n° de téléphone: 8002-8002) auquel peuvent s'adresser les citoyens souhaitant poser des questions concernant l'administration ou demandant des renseignements concernant un dossier précis. L'opérateur leur fournira le nom et le numéro de téléphone de la personne de contact directe au sein de l'administration. Le numéro de téléphone unique, sorte de "portail d'entrée" pour l'administration luxembourgeoise, sera mis en œuvre à partir du mois de juillet.

DISCOURS

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Déclaration de politique étrangère

présentée par Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères
devant la Chambre des députés
20 mars 2001

La déclaration annuelle de politique étrangère du Ministre des Affaires Etrangères nous fournit l'occasion d'examiner l'évolution de nos relations extérieures, et en même temps d'aborder les thèmes de l'actualité internationale. L'année passée, une première occasion me fut offerte de m'adresser à vous. J'en avais profité pour souligner l'importance de préserver la continuité et le consensus, qui sont deux concepts traditionnels de la politique étrangère luxembourgeoise. De même, j'évoquais les négociations en cours de la Conférence intergouvernementale des pays de l'UE sur certaines questions institutionnelles. Aujourd'hui, je vous parlerai des résultats obtenus.

Le début du XXIème siècle doit surtout être l'occasion de nous interroger par rapport à un siècle qui nous a apporté à la fois les guerres et la paix, de s'interroger également sur un avenir dont nous aimerions découvrir le profil. Comment pourrions-nous tenir compte de ces réflexions dans la définition de la politique étrangère du Luxembourg, pays heureux, semble-t-il, si l'on croit la définition d'un auteur contemporain que vous me permettrez de citer.

"Heureux sont les pays et les peuples à qui l'histoire a donné un développement paisible. Ils ont atteint aujourd'hui le plus haut niveau de prospérité.

Heureux sont ces petits peuples dans un monde civilisé qui se sont depuis longtemps éloignés de la violence et de prétentions sur des terres, cultures, coutumes et traditions étrangères. Heureux sont les citoyens du pays dont le gouvernement construit sa politique, son économie et sa vie sociale sur le respect des droits de l'homme, tels que repris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme."

Voilà une définition dont les membres de votre Haute Assemblée conviendront volontiers qu'elle s'applique à notre pays.

L'auteur de cette phrase vit à un endroit qui ne connaît pas ce bonheur. J'ai choisi de le citer, en raison de la force profonde de son appel à la paix que tant d'hommes et de femmes tant d'enfants dans le monde désirent ardemment atteindre. Que l'auteur, Ramsan Ajdamirow, un instituteur de Grozny, en soit remercié. Le Luxembourg examinera les moyens d'apporter une assistance humanitaire aux enfants de son école.

Les Luxembourgeois se doivent d'être solidaires de ceux qui n'ont pas encore réussi à s'extirper de la misère et de la violence. Ce devoir envers d'autres est en même temps dans notre propre intérêt. Nous restons conscients de la fragilité des acquis du demi-siècle de paix et de prospérité que nous venons de vivre: la paix et la solidarité se trouvent placées très naturellement au centre de notre engagement qui se veut européen et international.

Se pose désormais avec une plus grande acuité la question de l'avenir d'un petit pays en Europe et sur la scène internationale. Le Luxembourg a, avec succès, basé sa politique étrangère des 50 dernières années sur une série de principes: réconciliation et coopération étroite avec nos voisins les plus immédiats; intégration dans une Union européenne qui fonctionne selon un mode qui remplace les rapports de force entre puissances par la protection des institutions et des Traités, et qui permet la participation de tous aux prises de décision; présence dans les différentes organisations internationales afin d'y asseoir notre souveraineté. Cette politique nous a permis de connaître un développement sans précédent dans la sécurité et la prospérité, et nous a offert par ailleurs l'occasion de jouer sur le plan international un rôle qui allait bien au-delà de notre taille et de notre poids effectif dans l'économie mondiale.

L'année écoulée n'a fait que confirmer une évolution qui s'annonce depuis un certain nombre d'années déjà: les changements fondamentaux qui sont inter-

venus dans l'environnement international ont conduit l'Union européenne à assumer, sans doute plus vite que prévu, sa vocation d'être l'un des grands acteurs de la société internationale globale qui se forme devant nos yeux. Pour répondre à ce défi, l'Union s'est engagée dans une série de transformations: elle doublera le nombre de ses membres de sorte à atteindre une dimension continentale; elle adaptera ses institutions et ses modes de fonctionnement à cette dimension nouvelle; elle développera les instruments qui sont déjà à sa disposition pour assurer la paix, la stabilité et la prospérité en Europe et autour de celle-ci, en vue de promouvoir ses valeurs et défendre ses intérêts. Elle assumera ses responsabilités dans l'architecture du monde.

L'environnement international dans lequel nos gouvernements successifs ont conduit notre politique étrangère est en train de se modifier de façon radicale. Il nous appartient de définir comment nous entendons assurer à l'avenir la pérennité de notre existence sur le plan international, et quels sont les instruments dont nous devons nous doter pour atteindre cet objectif.

L'Union européenne en voie d'élargissement sera sans conteste le pilier privilégié de notre diplomatie, mais d'autres dossiers demanderont également une attention soutenue: la coopération au développement et le renforcement de l'action multilatérale au sein des grandes organisations intergouvernementales constitueront les autres piliers de notre action internationale.

LA NOUVELLE CONFIGURATION DE L'EUROPE

En décidant un nouveau cycle d'élargissement, l'Union européenne s'est engagée dans un processus qui est crucial pour le devenir de l'Europe dans son ensemble: il s'agit d'établir un espace de paix, de prospérité et de stabilité étendu aux dimensions d'un continent, dont profiteront 500 millions de citoyens, partageant les mêmes valeurs humanistes et le même attachement à la démocratie.

Au-delà de l'obligation morale qui incombe aux Européens de gommer définitivement l'empreinte du rideau de fer, l'élargissement représente pour l'Union européenne une triple chance:

- une chance pour la paix; l'intégration européenne a pour conséquence de prévenir la résurgence de guerres ou de conflits violents entre ses membres. Il s'agit là de l'un des principaux legs que nous ont laissés les pères fondateurs, dont l'impact exemplaire rayonnera bien au-delà de l'Union proprement dite.
- une chance de croissance économique partagée et de bénéfice mutuel; l'expérience du passé a montré que le revenu par habitant des "pays de cohésion" s'est rapproché de la moyenne communautaire au rythme de 10% en 10 ans. Le développement des uns s'est ainsi conjugué avec de nouvelles opportunités pour les autres.
- une chance de renouveau pour l'Union; les pays qui vont nous rejoindre sont des démocraties neuves, aux racines parfois anciennes, mais qui ont dû tout réinventer au cours de la dernière décennie. L'Union européenne s'enrichira de cet apport, et elle donnera à ces pays son appui actif, tout en offrant la discipline de l'acquis communautaire.

A Nice, une feuille de route a été arrêtée pour les prochains 18 mois. Elle offre la flexibilité nécessaire pour aller de l'avant, tout en respectant pleinement le principe de la différenciation, qui repose sur la reconnaissance des mérites propres de chaque candidat.

Les négociations avec les pays candidats sont désormais bien engagées au niveau technique avec la Commission européenne. Le moment est venu que le Conseil de l'Union européenne s'implique davantage dans les négociations, alors que nous abordons les chapitres les plus difficiles. Faut-il rappeler que d'ores et déjà, plus de 500 périodes transitoires ont été demandées.

Je prends pour exemple la discussion sur la libre circulation des personnes, qui se trouve dans une phase décisive depuis que la Commission nous a soumis il y a une quinzaine de jours une note d'information sur ce sujet sensible.

Sans vouloir entrer ici dans un examen détaillé des différentes propositions, je souhaiterais relever le fait que le Luxembourg, fort de son expérience passée, entend rechercher une solution qui soit constructive, flexible et équilibrée, qui tienne compte à la fois des

caractéristiques de notre marché du travail, qui est dynamique mais restreint, et des positions que les pays candidats voudront adopter quant à d'autres périodes transitoires.

La Présidence suédoise a fait du dossier de l'élargissement une de ses priorités. Je ne doute point pour ma part qu'il s'agit là du principal défi que l'Union aura à affronter au cours des prochaines années. Le premier rendez-vous est le Sommet de Göteborg en juin prochain, où nous procéderons à une évaluation des progrès réalisés. J'ai bon espoir que nous serons à même de mettre en œuvre les objectifs fixés à Nice, à savoir que l'Union accueillera, après 2002, les premiers adhérents qui seront prêts à nous rejoindre, dans l'espoir qu'ils puissent participer aux prochaines élections européennes en 2004.

L'Union européenne devra de son côté s'adapter à sa dimension nouvelle, en premier lieu auprès de ses citoyens. Il nous faudra déployer des efforts pour faire comprendre à nos opinions publiques quelles sont les raisons qui font que l'élargissement de l'Union européenne est désormais incontournable, et de quelle manière ces développements se traduiront dans la vie de nos populations, chez les pays membres comme chez les pays candidats.

Ce ne sont pas seulement les pays candidats qui doivent se préparer à l'adhésion. L'élargissement constitue également un défi pour le Luxembourg, notamment en sa qualité d'Etat siège de l'Union européenne. Les contacts que le gouvernement entretient depuis un an au sujet de l'élargissement avec les institutions et organismes européens implantés dans notre pays laissent entrevoir l'arrivée d'un millier de fonctionnaires européens supplémentaires à l'échéance de la première vague d'élargissement. Dans l'esprit d'une politique de siège accueillant, il importe d'assurer à ces nouveaux fonctionnaires comme aux institutions dont ils relèvent les meilleures conditions de travail possibles. Le Gouvernement continuera les préparatifs à cette fin, dont les Commissions des Affaires étrangères et des Travaux publics de la Chambre ont d'ailleurs été informées.

L'Union européenne en tant que telle a procédé à un certain nombre d'adaptations de ses modes de fonctionnement, qui devraient la mettre en mesure d'absorber les premières vagues de nouveaux adhérents.

Ce fut la tâche de la Conférence intergouvernementale, qui se termina au Conseil européen de Nice par un accord, obtenu après d'âpres négociations.

D'aucuns ont déclaré que le Traité de Nice, qui en est résulté, ne représentait pas une grande avancée sur la voie de la construction européenne. Or, il est important de garder en mémoire les développements qui ont mené à ce Traité. A Amsterdam, l'Union n'avait pas réussi à revoir son dispositif institutionnel en vue de l'élargissement. L'objectif de la Conférence intergouvernementale était essentiellement de corriger les imperfections du Traité d'Amsterdam. Au lieu de reprocher à la CIG son ambition limitée, l'analyse réaliste prendra en compte que Nice était en quelque sorte la séance de rattrapage d'Amsterdam, destinée à trouver une solution aux trois "reliquets": taille et composition de la Commission, repondération des voix au Conseil et passage à la majorité qualifiée.

Jugés à l'aune des ambitions qui avaient présidé à la convocation de la Conférence intergouvernementale, les résultats de Nice ne sont donc nullement décevants, la CIG ayant rempli le mandat reçu en 1997. Elle a même enrichi son ordre du jour en y incluant les "coopérations renforcées".

Les restrictions imposées à l'ordre du jour excluaient d'avancer toute possibilité d'une réforme substantielle de l'Union, la primauté de l'élargissement par rapport à l'approfondissement ayant prévalu. En fait, Nice est l'instrument pour réaliser la grande vision affirmée lors des Conseils européens de Copenhague, de Luxembourg et de Helsinki de voir l'Europe réunifiée après plus d'un demi-siècle de séparation.

L'Union européenne peut désormais entrer dans une nouvelle phase: les hypothèques qui pesaient sur l'élargissement ont été levées, et l'Union peut s'attacher à la plus noble des tâches: constituer pour notre continent finalement réuni, une force de paix, de stabilité et de prospérité. Cette démarche a d'ailleurs été reconnue par les pays candidats, qui ont été unanimes à saluer les résultats obtenus. "Nice a rejeté Yalta", affirmait le Président bulgare Stoyanov au lendemain du Conseil européen de Nice.

Si l'on examine les résultats avec réalisme, l'on constate que des solutions, qui sont loin d'être négli-

geables, ont été trouvées dans chacun des quatre domaines qui appelaient des changements.

Nous aurons encore l'occasion de nous pencher en détail sur les résultats concrets du Conseil de Nice lors de la ratification de ce Traité par votre Haute Assemblée.

Pour le moment, retenons simplement que le principe d'une participation adéquate et équitable de chaque Etat membre a été respecté, que ce soit dans la composition de la Commission européenne et dans la répartition des sièges au Parlement européen. Le Luxembourg est ainsi avec l'Allemagne le seul pays à maintenir le nombre de ses parlementaires.

Pour ce qui est de la repondération des voix, d'aucuns ont reproché au système retenu d'être plus compliqué. Ce système a cependant à nos yeux le mérite de garantir que toute décision prise à la majorité qualifiée bénéficiera de l'appui à la fois de la majorité des Etats et de la majorité démographique, reflétant ainsi la double légitimité de l'Union. Il s'agit là d'une position que le Luxembourg avait défendue dès le début des négociations.

Quant aux articles du Traité soumis à la majorité qualifiée, le grand sursaut espéré n'a certes pas eu lieu. Plus modestement, une trentaine de cas sur 75 échappent désormais à la règle de l'unanimité, pour certains tout de suite et dans leur intégralité, et pour d'autres de manière partielle ou encore différée.

Une des avancées les plus importantes de Nice sont certainement les nouvelles dispositions sur la coopération renforcée. Ces dispositions, introduites sur proposition des pays du BENELUX, permettront aux Etats membres qui le souhaitent de progresser plus rapidement sur la voie de l'intégration dans un certain nombre de domaines, tout en se maintenant dans le cadre des institutions de l'Union, et en étant tenus de respecter l'acquis communautaire.

Soulignons que ce mécanisme a le mérite de rester ouvert, c.-à-d. qu'il est loisible aux autres Etats membres de rejoindre "l'avant-garde" dès qu'ils se sentiront prêts à le faire, évitant ainsi une polarisation au sein de l'Union.

Pour le Luxembourg, l'exercice de Nice devait répondre à deux objectifs:

- faire sauter le dernier verrou institutionnel vers le processus d'élargissement
- maintenir un cadre institutionnel axé sur l'équilibre entre les différentes institutions d'une part, et entre les Etats membres d'autre part

Nous constatons que les résultats obtenus ne remettent en cause aucun de ces objectifs. Il ne divisent pas les Etats membres entre gagnants et perdants. Le principal regret que nous avons à formuler est qu'à un certain moment, le débat se soit axé de façon trop exclusive sur les questions de pouvoir et d'influence, et qu'il y a eu une cristallisation entre grands et petits Etats membres. Or, une telle polarisation n'a pas de place dans une Union qui est fondée sur le choix librement consenti d'Etats de tailles très diverses et de traditions différentes de mettre leur devenir en commun.

Le texte adopté à Nice présente des potentialités: c'est à nous qu'il appartient de les développer de telle façon que les institutions révisées permettent à l'Union élargie à plus de 20 membres de fonctionner avec efficacité.

Si Nice a levé les hypothèques qui pesaient sur l'élargissement, il reste à redéfinir les objectifs et les ambitions de l'Europe élargie pour la période qui suivra le Traité de Nice. Le Conseil européen l'a reconnu, en fixant un nouveau rendez-vous pour 2004. Il a aussi appelé à un vaste débat sur les questions de la simplification des Traités, du statut légal de la Charte européenne, de la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres, ainsi que du rôle des Parlements nationaux.

La déclaration sur l'avenir de l'Union adoptée à Nice entend associer à ce grand débat toutes les parties intéressées, et l'opinion publique dans son ensemble.

S'il est vrai qu'un tel débat est important, il faudra en revanche éviter le piège de nous engager dans un processus de négociation permanent, qui laisserait planer l'incertitude et le flou sur la manière dont l'Europe entend gérer ses affaires à l'avenir. Nos gouvernements, nos collectivités, nos entreprises, nos citoyens ont besoin que les institutions et les règles qui encadrent leurs activités soient à la fois claires et prévisibles.

Le débat sur le plan européen a été lancé le 7 mars dernier par une déclaration conjointe des Présidences actuelle et future du Conseil, du Président de la Commission et de la Présidente du Parlement européen.

Je souhaite que cette discussion soit également menée au Luxembourg. Aussi je lance un appel pour que la Chambre des députés, mais aussi la société civile et le monde universitaire, et à travers eux tous les Luxembourgeois, s'engagent dans un débat approfondi sur le futur visage de l'Europe élargie, et sur ce qu'ils attendent de celle-ci. Quelles sont nos aspirations pour cette nouvelle Europe, qui fera quoi au sein de l'Union, quel sera le rôle de la Commission, jusqu'où ira notre volonté de solidarité? Autant de questions qui demandent une réponse crédible.

A Göteborg, la Présidence suédoise présentera un premier rapport sur cette discussion, qui ouvrira la voie à la préparation d'une déclaration qui sera adoptée en décembre de cette année par le Conseil européen de Laeken.

Seule une volonté politique commune, fondée sur une vision partagée de l'intégration européenne, d'aborder les sujets cruciaux que sont l'interaction et l'équilibre futur des institutions est le garant qui permettra d'éviter l'immobilisme, voire l'érosion du projet européen.

Je suis profondément convaincue que l'interaction entre les différentes réalités de l'Europe, la confrontation des idées et des visions confèrera un nouveau sursaut au projet de l'Europe élargie. Elle aidera à dépasser les controverses et les conflits d'intérêt qui font le quotidien de la vie dans l'Union, comme elles existent au niveau de chaque Etat membre. Elle constituera, en fin de compte, la meilleure garantie contre l'aveuglement et l'arbitraire.

Ce serait préjuger d'un débat qui sera long et complexe que de commenter à ce stade les différents projets qui ont été présentés sur l'avenir de l'Union, et notamment les propositions de mon collègue Joschka Fischer, qui a eu le mérite de lancer le débat sur la nécessité d'élaborer une future Constitution européenne. Qu'il me soit simplement permis d'ouvrir ici quelques pistes:

Il paraît d'ores et déjà évident qu'une Europe élargie à 30 membres devra agir davantage en se recentrant progressivement sur les grands domaines qui, dans toute confédération ou fédération, sont traités au niveau central, comme la politique étrangère et la sécurité intérieure, à l'instar de ce qui se fait déjà pour la monnaie. De même, confrontés à certaines questions comme l'environnement, la santé ou la sécurité alimentaire, les citoyens européens réclameront une intervention plus efficace et plus directe, que ce soit sur le plan législatif ou dans le domaine de la surveillance ou du contrôle.

Dans certains secteurs, l'Union sera amenée à agir différemment, notamment en matière d'emploi ou de gestion macroéconomique. Ici, les méthodes de la coopération ouverte, de la fixation d'objectifs et de la pression des pairs, qui ont inspiré les conclusions du Conseil de Luxembourg de 1997, permettront d'innover.

Parfois enfin, il sera nécessaire d'agir moins. Certaines politiques traditionnelles ont certes joué un rôle important dans le passé. L'on peut cependant légitimement se poser la question si elles pourront survivre dans leur forme actuelle dans une Europe élargie. Le principe de la subsidiarité, qui exige qu'une action ne soit exécutée au niveau supérieur ou central que dans les cas où cela s'avère plus rationnel ou plus efficace devra ici jouer son plein rôle.

Quel que soit le visage que nous donnerons à la future Europe, il me paraît évident qu'elle ne pourra pas reprendre un modèle national particulier, que cela concerne ses institutions ou ses modes de fonctionnement. Le processus d'intégration original et novateur dans lequel nous sommes engagés ne pourra résulter que de la mise en commun de nos expériences et de la renonciation à un certain nombre de particularismes nationaux pour le plus grand bien commun. L'Union qui en résultera sera nécessairement une construction unique, qui répondra aux aspirations communes qui sont les nôtres, tout en tenant compte de la diversité des parcours de ses Etats membres, sans privilégier ni exclure personne.

Elle sera ainsi une puissance d'un genre nouveau; au lieu de vouloir imposer ses vues, elle choisira de coopérer. Elle choisira d'être un partenaire dans ses relations extérieures, alors qu'elle-même sera l'émulation de la coopération entre partenaires égaux.

LES ACTIONS DE L'EUROPE AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA STABILITE

La préservation de la paix et de la stabilité figure parmi nos premières préoccupations. Les événements dans les Balkans montrent bien combien demeuraient précaires les relations entre adversaires historiques. L'un des grands mérites de l'Union européenne est d'avoir enraciné la paix sur son territoire en transformant en profondeur les relations entre ses Etats membres. Nous devons cependant rester vigilants et préserver les conditions de cette sécurité. C'est cette vigilance, et notre aspiration à constituer une Union élargie de démocraties dans un environnement stable qui anime aujourd'hui nos efforts en vue de la défense européenne.

Au cours des derniers dix-huit mois, l'Europe de la sécurité et de la défense a connu des progrès spectaculaires. La crise du Kosovo a été un facteur déterminant dans cette évolution: elle a permis aux Européens, à l'épreuve du feu, de prendre la mesure de leurs profondes convergences et de leur solidarité pour agir ensemble, politiquement et militairement, avec leurs alliés, pour la défense d'intérêts et de valeurs communes. Elle a surtout montré que l'Union ne peut avoir de poids que si elle s'appuie sur des capacités militaires crédibles.

L'objectif global que s'est donné l'Europe consiste à être en mesure, dès 2003, de déployer en soixante jours, sur une durée au moins égale à un an, une Force de réaction rapide de l'importance d'un corps d'armée.

Ce nouvel instrument permettra à l'Union européenne d'avoir un rôle actif dans la gestion des crises internationales: elle pourra intervenir de façon crédible, que ce soit pour des raisons humanitaires, pour le maintien de la paix ou pour séparer, par la force, des parties à un conflit. En fait, la Force d'intervention mettra l'Union en mesure d'exécuter toute la gamme des opérations qu'il est convenu d'appeler "Missions de Petersberg".

Ce développement ne se fera pas de façon concurrentielle avec l'Alliance atlantique. Il renforcera au contraire la solidarité et l'efficacité de l'Alliance. La volonté des Européens de disposer d'une capacité militaire propre doit être comprise comme la contri-

bution des quinze Etats membres de l'Union - souhaitée du reste par nos alliés américains- à la sécurité et à la stabilité de leur continent, au service des mêmes valeurs et des mêmes objectifs que l'Alliance atlantique.

Le Luxembourg ne pouvait, ni n'entendait se tenir à l'écart de cette nouvelle dimension de l'Union européenne.

Aussi avons-nous annoncé, lors de la Conférence d'engagement des capacités, qui a traduit l'objectif global et les objectifs collectifs de capacité d'Helsinki en engagements concrets des quinze Etats, que le Luxembourg participerait en tant que membre à part entière à la future Force d'intervention rapide.

Afin que notre participation à la gestion des crises par l'Union européenne soit effective et visible, tout en tenant compte de nos responsabilités en tant que membre de l'Alliance atlantique, le Gouvernement a décidé d'accroître les efforts que notre pays consacre à sa défense: le budget de la défense sera augmenté sur une base pluriannuelle, il sera procédé à une réforme du service militaire et du recrutement dans l'Armée, qui sera dotée de capacités et de moyens adéquats pour s'acquitter de ses responsabilités nouvelles.

Parallèlement à son engagement dans la gestion militaire des crises, l'Union européenne procède en ce moment à une redéfinition et à un renforcement de ses capacités en matière de gestion civile des crises: il s'agit notamment de l'envoi de missions internationales de police civile, d'opérations de protection civile, de la réhabilitation de l'Etat de droit et de la reconstitution de systèmes judiciaires indépendants, ainsi que l'envoi dans des zones de crise de missions chargées de remettre sur pied un embryon d'administration civile et d'organiser la relève par des administrateurs locaux.

Ici encore, le gouvernement examine de quelle manière il pourra contribuer de façon effective et visible à l'effort commun. Le futur corps civil luxembourgeois pourrait constituer un véhicule intéressant dans ce contexte.

Il s'agira de consolider la paix en vue de mieux prévenir de nouveaux conflits.

L'Union européenne est en elle-même un immense projet de prévention de conflits, dont l'action dépasse de loin le territoire de l'Union. En effet, le projet de paix réalisé en Europe sert déjà de modèle pour une coopération fructueuse dans d'autres régions du monde.

Le fait que nous n'ayons pas été capables dans le passé de prévenir l'explosion de la violence, le déclenchement de guerres ni la perpétration de massacres à grande échelle dans des régions comme l'Afrique centrale ou les Balkans a conduit à des pertes immenses en vies humaines et a dévasté les structures sociales de ces pays pour de longues années. Les interventions a posteriori de la communauté internationale pour tenter de mettre fin à un conflit donné, exigent un coût extrêmement élevé.

Aussi est-il essentiel que les Européens développent leurs capacités à prévenir les conflits violents. Pour ce faire, il leur faudra développer des méthodes et des instruments pour projeter la stabilité, et promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'Etat de droit et le développement économique et social. L'expérience prouve en effet que les pays démocratiques, où le bien-être matériel de la population s'améliore, ont tendance à préférer une résolution pacifique de leurs différends et de leurs contradictions.

Il faudra également rechercher des voies plus efficaces pour s'adresser en temps utile aux facteurs qui risquent d'exacerber des conflits latents, comme la pauvreté, l'endettement, la distribution inégale des ressources économiques et les inégalités sociales, l'absence d'insertion et de respect pour les minorités ethniques, religieuses et culturelles.

L'an 2000 a été une année importante, pour ne pas dire décisive pour l'évolution de la situation dans les Balkans. Il s'est ouvert avec le changement démocratique intervenu en Croatie, et s'est poursuivi avec le succès des forces d'opposition démocratique en Serbie lors des élections du 24 septembre et du 23 décembre 2000.

Il est indéniable que la situation reste volatile dans la région, et notamment dans le sud de la Serbie, au Kosovo, et en ARYM (Ancienne République yougoslave de Macédoine) où le risque d'un nouvel éclate-

ment des nationalités se fait sentir. Nous devons nous adresser à ces foyers potentiels de crise par des interventions rapides et fermes, destinées à éviter l'éruption d'un conflit ouvert, mais aussi par une action décidée et soutenue de la communauté internationale sur le moyen terme. Le renversement de régimes autoritaires et nationalistes ouvrira désormais la voie à la réconciliation et à la coopération entre les pays de la région. Pour la première fois depuis 10 ans, les pays issus de l'ex-Yougoslavie se voient offrir la perspective de nouer des relations nouvelles et bénéfiques pour chacun d'entre eux avec les autres pays de la région, ainsi qu'avec le reste de l'Europe.

Dès 1999, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est offrait un cadre pour promouvoir des réformes politiques et économiques avec des perspectives de sécurité accrues. Il s'agissait surtout de favoriser une coopération régionale qui servirait de catalyseur aux aspirations de ces pays à une intégration progressive dans des structures euro-atlantiques plus vastes.

Le Pacte a aussi donné une impulsion nouvelle à une politique de bon voisinage, qui permettra d'accélérer la transition de ces pays vers des systèmes démocratiques stables, des économies de marché prospères et des sociétés ouvertes et pluralistes respectant les droits des citoyens.

Le Sommet de Zagreb a marqué une étape additionnelle dans ce processus de réconciliation et de développement régional, centré sur les Balkans occidentaux.

Une stratégie cohérente a été définie, qui vise à offrir aux pays des Balkans occidentaux une perspective réelle de rejoindre à terme le processus d'intégration européenne. Le rapprochement de ces pays avec l'Union européenne devra aller de pair avec un processus de réconciliation et de coopération au niveau régional. Ainsi, les cinq pays participants se sont-ils engagés à établir entre eux des accords de coopération régionale permettant un dialogue politique, la création d'une zone de libre échange régionale ainsi qu'une coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.

L'UE a pour sa part créé un processus de stabilisation et d'association, qui ouvrira progressivement la voie au statut de ces pays en tant que candidats potentiels pour une future adhésion.

Prenant appui sur l'unification européenne, les perspectives désormais ouvertes dans les Balkans devraient constituer, du moins à moyen terme, une incitation puissante pour les pays concernés à régler leurs différends de façon non violente.

Les circonstances des dernières années ont amené l'Union européenne à se préoccuper, peut être de façon trop exclusive, de la situation dans les Balkans.

Or, l'Union élargie deviendra la voisine immédiate de la Russie, du Caucase, et du Moyen-Orient. L'évolution dans ces régions aura une incidence directe sur notre propre devenir. Leur tissu ethnique est complexe, et leur géographie les expose aux tensions.

Nous constatons que les facteurs d'instabilité s'y multiplient: destructions, présence de nouvelles ressources pétrolières, fondamentalisme religieux, criminalité organisée, différentes formes de terrorisme, trafic de drogues, course aux armements, y compris nucléaires, font que cette région figure parmi les principaux foyers de conflits potentiels de ce début de siècle. Il s'agira pour les Européens de s'adapter à cette situation nouvelle, et de nous engager davantage en vue de promouvoir un processus de stabilisation par la médiation internationale des conflits et par une coopération régionale accrue.

Un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire du Proche-Orient, qui connaît aujourd'hui une situation sans précédent depuis les accords d'Oslo: la dégradation du climat entre Israël et les Palestiniens devient plus visible chaque jour.

Pourtant, les principes du règlement sont connus: celui de l'échange de la terre contre la paix, celui de la sécurité de tous les Etats de la région et celui de l'autodétermination du peuple palestinien.

Mais leur mise en œuvre sur le terrain paraît toujours aussi difficile.

L'Europe a un intérêt fondamental à ce que la paix et la stabilité s'installent au Proche-Orient. En raison de sa proximité géographique, elle est en effet particulièrement vulnérable aux risques résultant d'une instabilité endémique dans cette région. Certes, la paix ne pourra résulter que d'un accord entre les par-

ties. Mais l'Europe a des motifs légitimes de vouloir jouer un rôle utile dans le processus. Elle peut notamment user des différents instruments de son action extérieure, et moduler sa contribution financière et économique, qui est loin d'être négligeable, d'une façon qui conforte la recherche de la paix.

L'Europe doit donc se tenir prête à coopérer de façon utile dès la reprise des pourparlers entre les parties, et se préparer dès à présent à participer utilement à la consolidation de la paix, que ce soit en tant que garante des accords ou encore dans le domaine de la reconstruction économique. Le processus de Barcelone, une fois revitalisé, pourrait offrir un instrument utile, qui permettrait d'impliquer la région toute entière dans la construction de la paix.

DES RELATIONS PRIVILEGIEES AVEC NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

En se renforçant, l'Europe sera amenée à jouer un rôle accru sur la scène internationale. Elle le fera en coopération étroite avec ses principaux partenaires.

Les Etats-Unis d'Amérique ont poussé le processus d'intégration européenne après les échecs d'une Europe déchirée qui avait hélas échoué.

Aujourd'hui, une relation étroite et chaleureuse avec nos partenaires américains, ainsi qu'une intégration forte dans les structures de l'Alliance atlantique, continuent à revêtir une importance cruciale pour le devenir de l'Europe.

Notre relation avec Washington devra dépasser les thèmes de la sécurité globale; l'agenda de nos relations transatlantiques s'intéressera davantage à des questions clés, comme l'évolution des climats, la technologie des gènes ou le système commercial et financier international, pour lesquelles une coopération étroite entre l'Europe et les Etats-Unis est nécessaire; si nous voulons faire des avancées concrètes dans ces dossiers, essentiels pour l'avenir de l'économie mondiale. De même, nous devons nous efforcer de rechercher une résolution urgente aux conflits commerciaux, qui jettent un voile sur les relations transatlantiques. Enfin, il nous faudra convaincre nos partenaires américains que la création d'un cadre légal effectif sur le plan international, ainsi que le ren-

forcement des structures du système multilatéral sont dans notre intérêt mutuel et dans l'intérêt général.

Ainsi aurons-nous l'occasion d'approfondir le lien entre l'Union européenne et les Etats-Unis, et de faire de la relation transatlantique un partenariat adulte, plus confiant et mieux équilibré, qui donnera toute sa vitalité à notre Alliance.

Beaucoup a été dit au sujet de l'intention de l'administration Bush de mettre en place un système national de défense par missiles. Il appartient bien évidemment aux Etats-Unis d'Amérique de déterminer quelle est la meilleure façon d'assurer la défense de leur territoire. En tant qu'Allié, le gouvernement luxembourgeois souhaiterait simplement rappeler son attachement au système de sécurité et de défense transatlantique qui nous a si bien servi au cours du dernier demi-siècle, ainsi que son souci que les avancées importantes qui ont été enregistrées en matière de réduction des armements au cours de la décennie écoulée ne soient pas remises en cause.

Aussi souhaitons-nous que la mise en place du NMD se déroule dans la transparence, et fasse l'objet de consultations préalables avec les alliés européens, mais aussi avec le partenaire russe.

La stabilité de notre continent passe aussi par une relation de confiance avec la Fédération de Russie, ce grand pays euro-asiatique. L'Europe souhaite avoir à l'Est un partenaire stable, occupant la place éminente qui lui revient sur la scène continentale et mondiale. Une Russie démocratique et pacifique, confiante en son devenir et en sa capacité à jouer un rôle positif dans la solution des problèmes mondiaux est dans notre intérêt à tous. Le renforcement interne et extérieur de la Russie ne saurait se faire par un retour au centralisme et au militarisme, mais bien par un renforcement de l'Etat de droit, de la liberté d'expression, de la démocratie et de la société civile.

Aussi l'Europe et la Russie doivent-elles combiner leurs forces pour affronter ensemble les défis du nouveau siècle, qu'il s'agisse du développement de l'économie russe, de la sécurité nucléaire, de la protection de l'environnement ainsi que de la lutte contre la criminalité organisée et les trafics illégaux.

Nous souhaitons également renforcer notre partenariat avec la Russie sur la scène internationale, sur la base de normes communes et de valeurs partagées telles qu'elles ont été agrées dans le cadre de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

La France et l'Allemagne continuent d'avoir un rôle et une responsabilité irremplaçables dans le devenir de l'Europe, et une coopération privilégiée entre ces deux partenaires reste essentielle. Le Luxembourg est conscient que son avenir dans l'Europe élargie ne se conçoit pas sans le maintien d'une relation confiante et étroite avec nos deux grands voisins.

LA RESPONSABILITE INTERNATIONALE DU LUXEMBOURG

L'Union européenne à 30 sera une entité fort différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Aussi faudra-t-il adapter la manière dont le Luxembourg assurera sa présence au sein des institutions communes.

Une idée qui circule souvent est que l'unification européenne, et plus particulièrement la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune conduira inéluctablement les Etats membres à fonder leurs politiques étrangères dans une politique européenne unique. C'est en fait l'inverse qui est vrai. Ce que les Etats membres de l'Union européenne bâtissent chaque jour, ce n'est pas une politique étrangère unique, mais bien une politique étrangère commune. Je n'hésite pas à dire qu'il n'y aura pas d'actions communes extérieures efficaces de l'Union si elle ne sont pas sous-tendues par une politique étrangère forte des Etats membres. Notre objectif ne doit pas être de faire disparaître les acteurs essentiels que sont les pays européens; notre rôle doit être celui de leur faire jouer leurs rôles respectifs dans une action conjuguée qui, par l'apport de leurs expériences en matière de modulation de la souveraineté, représente une vraie valeur ajoutée pour l'Europe.

Pour le Luxembourg, cela signifie qu'il sera amené à court et à moyen terme à développer les thèmes de sa politique étrangère et à renforcer sa présence tant au sein des institutions de l'Union que sur la scène internationale. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que désormais, nous ne pourrons plus nous prévaloir

comme par le passé du "bénéfice de la présidence", qui offrait tous les 3 à 4 ans à notre pays l'occasion de se profiler sur le plan diplomatique.

Par ailleurs, il importe que nous restions un partenaire crédible et digne de confiance, voire exemplaire, au sein de l'édifice européen.

Ceci concerne aussi la mise en œuvre dans notre pays des politiques décidées au niveau communautaire. C'est pourquoi je continue à attacher une importance particulière au fait d'accélérer la transposition par le Luxembourg des directives communautaires. L'effort soutenu qui a été déployé à cette fin durant l'année écoulée, avec la coopération des départements ministériels concernés, nous a permis de passer de l'avant-dernière à la dixième position dans ce palmarès européen.

Il est donc essentiel que nous veillions désormais à avoir davantage que par le passé un profil propre dans le domaine de la politique étrangère, qui ne se limite pas à réagir aux événements ou à assurer la défense de nos intérêts immédiats, mais qui fasse de notre pays une force d'initiative et de proposition.

La Belgique reste un partenaire privilégié. Nous cultivons des liens très étroits avec notre voisin dans le domaine économique, diplomatique et consulaire, dans le domaine du commerce extérieur et dans les opérations de maintien de la paix. Je saisis cette occasion pour saluer la prochaine reconduction de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, qui lie nos deux pays depuis 1921, et dont le cadre sera adopté et complété.

Nous trouverons par ailleurs des alliés précieux dans le chef de nos partenaires du BENELUX, qui eux aussi souhaitent développer davantage le rôle d'impulsion qu'ils ont eu au sein de l'Union européenne, notamment durant les conférences intergouvernementales.

Enfin, il nous faudra développer davantage nos relations bilatérales avec les pays candidats, parmi lesquels nous trouvons nombre de pays "like minded" qui sont proches de nos préoccupations et partagent nos intérêts, et qui un jour pourront être des partenaires ou des alliés précieux au sein de la configuration mouvante de l'Europe à 30.

Nous ferions preuve de myopie politique si nous cantonnions notre action diplomatique à préserver une île européenne des bienheureux, qui se protégerait d'un monde extérieur où menace l'instabilité et la discorde. L'intérêt bien compris, même d'un petit pays comme le nôtre, est de participer à la sécurisation de la paix et de la stabilité en Europe et en dehors de celle-ci, alors que dans un monde globalisé, les événements dans les autres régions ont une influence directe sur l'évolution de notre propre continent.

C'est dans le souci de mieux affirmer notre présence sur le plan international et d'assumer nos responsabilités en tant que partenaire solidaire que le gouvernement, comme d'ailleurs ses prédécesseurs, a estimé dès le début que le Luxembourg ne devait pas rester à l'écart des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la gestion des crises et du maintien de la paix.

Ainsi, l'armée luxembourgeoise participe depuis 1991 aux opérations de maintien de la paix successives menées sous l'égide de l'ONU et de l'OTAN en Iraq, puis dans les Balkans, d'abord en Bosnie Herzégovine, et désormais au Kosovo. En tout, plus de 400 soldats de l'armée luxembourgeoise ont participé à ce type d'opérations. La contribution de notre peloton d'éclaireurs à l'effort commun a été unanimement appréciée par nos alliés et partenaires.

Dans le domaine civil, le Luxembourg s'est notamment concentré sur les opérations d'observation électorale menées sous l'égide de l'OSCE ou du Conseil de l'Europe. Depuis 1994, le Luxembourg a ainsi participé à 16 missions d'observation électorale dans les Balkans, en Afrique et en Asie.

Par ailleurs, nous finançons, dans le cadre du Pacte de stabilité un certain nombre de projets qui favorisent la bonne gouvernance et la restauration d'institutions démocratiques et la tolérance entre communautés dans différents pays d'Europe du Sud-Est.

Nous participons aussi à des projets dans le domaine de la reconstruction et de l'assistance technique à nos futurs partenaires. Ainsi avons-nous développé avec ces pays une coopération concrète dans des domaines aussi variés que l'environnement, la santé ou la jeunesse. Plus récemment, l'accent a été mis sur le développement de capacités administratives et judiciaires,

qui sont essentielles pour que ces pays puissent, le moment venu, se rapprocher de l'Union européenne.

Au-delà de notre participation active à l'unification européenne et à des opérations visant au maintien de la stabilité, notre présence et notre engagement se manifestent par la présence de nos missions diplomatiques bilatérales.

Nos gouvernements successifs ont fait le choix d'être présents dans les grandes capitales européennes, mais aussi en Amérique du Nord, en Russie et dans un certain nombre de pays d'Asie.

Le rôle de nos missions diplomatiques est d'affirmer auprès de ces pays notre existence en tant qu'Etat souverain, mais aussi de nous y faire mieux connaître et d'y nouer des liens d'amitié et de coopération avec les milieux politiques, économiques et culturels.

Dans des structures internationales toujours plus complexes, il ne suffit pas d'affirmer nos positions et de défendre nos intérêts autour des tables de négociation. Il convient de sensibiliser en parallèle les pays concernés aux raisons qui motivent notre action, et de préparer ainsi dans la discrétion les compromis qui se noueront durant les rencontres internationales. C'est là une tâche essentielle de nos missions diplomatiques.

Les contacts noués dans les pays où nous sommes représentés débouchent dans bien des cas sur des coopérations fructueuses dans le domaine économique et culturel. Nombre de nos compatriotes ignorent sans doute le rôle que jouent nos missions diplomatiques en matière économique. Combien d'entreprises étrangères se sont-elles établies dans notre pays, où elles créent des emplois et contribuent à la diversification de notre tissu économique, après qu'elles aient été démarchées avec patience et persévérance par nos représentants.

Notre coopération au développement représente un autre élément important de notre présence bilatérale à l'étranger. D'ici la fin de la législature, les fonds que le Luxembourg consacra à la coopération au développement devraient représenter 1% de notre PNB. L'importance de ces moyens nous permet d'appuyer des projets et des politiques concrets dans les pays en développement, et d'établir avec les pays bénéficiaires de notre aide un véritable partenariat, qui va

bien au-delà du témoignage de solidarité symbolique. Ceci est particulièrement vrai pour l'Afrique, sur laquelle se concentre une large partie de notre aide publique au développement. L'ouverture cette année d'une mission de Coopération à Dakar permettra de mieux coordonner nos activités de coopération dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

Le système multilatéral des relations internationales représente l'une des fenêtres importantes par lesquelles notre pays peut élargir son action diplomatique à une dimension réellement internationale. En dépit de ses imperfections et de ses insuffisances, l'Organisation des Nations unies reste essentielle en ce début du XXI^e siècle, puisqu'elle est la seule enceinte universelle où tous les Etats du monde peuvent se rencontrer et se parler.

Le multilatéralisme représente une avancée considérable sur la voie de la régularisation progressive des relations internationales, puisqu'il crée un filet de sécurité sans précédent, qui soumet celles-ci à la règle de droit plutôt qu'aux caprices des puissances.

Ceci vaut aussi pour les relations économiques internationales. Le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, qui est en préparation à l'OMC, devra avoir une portée aussi large que possible et dépasser les questions commerciales proprement dites pour aborder la question du développement dans son ensemble. Nous devons être conscients du fait qu'un affaiblissement de l'OMC, et du cadre de garanties réglementaires qu'il offre, aboutirait à soumettre à nouveau les relations économiques internationales à la loi du plus fort.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, notre pays a tenu à être présent, en tant que membre fondateur, dans toutes les organisations à caractère universel ou à caractère régional européen. En revanche, nous ne nous sommes pas toujours donné les moyens d'une participation active.

Le Luxembourg dispose pourtant aux Nations unies d'un certain nombre d'atouts: il est membre de l'Union européenne, qui est un acteur majeur au sein du système onusien et qui est l'un des principaux défenseurs du système multilatéral. D'autre part, depuis l'an 2000, notre pays fait partie du club restreint des cinq pays ayant atteint l'objectif de consacrer 0,7% de son PNB

à l'aide publique au développement. Ce fait vaut à notre pays de gagner le respect des autres membres de l'organisation, d'autant plus que désormais même en termes absolus, nous figurons aux alentours du vingtième rang (sur 189) parmi les contributeurs des grandes organisations du système des Nations unies qui œuvrent en faveur du développement.

Une présence plus affirmée dans les organisations multilatérales devrait être le complément logique des efforts importants que nous consacrons à asseoir notre place en Europe et à exercer une solidarité active avec les pays les plus démunis.

Nous pouvons choisir de le faire au gré des urgences et des circonstances. Nous pouvons aussi agir dans le désir de la constance et de la cohérence, dans l'objectif précis de fortifier la coopération internationale et notre place au sein de celle-ci, et de dégager de cet objectif clair notre action au jour le jour. Le Gouvernement estime qu'il est dans l'intérêt de notre pays de focaliser ainsi son action.

1 3 8

Or il existe un symbole central de la responsabilité partagée pour la paix et la sécurité dans le monde: le Conseil de Sécurité des Nations unies. Membre fondateur de l'ONU, le Luxembourg n'a encore jamais participé à cet organe suprême du système mondial de coopération internationale. C'est pourquoi le Gouvernement luxembourgeois a retenu que notre pays marquerait son intérêt pour une participation à terme au Conseil de Sécurité, en y exerçant un mandat dans le courant de la prochaine décennie.

Certes, une telle participation au Conseil de Sécurité nécessitera la mise à disposition de moyens et de ressources humaines importants, mais elle représentera une contribution au service de la communauté internationale qui ne pourra qu'honorer notre pays.

Nous venons d'examiner ensemble les grandes questions qui se posent autour de notre intégration dans une Europe élargie et de notre présence dans le monde.

LES PRIORITES

J'aimerais conclure mon intervention en reprenant un certain nombre de priorités que devra se fixer la diplomatie luxembourgeoise dans les années à venir.

L'année dernière, pour ma première déclaration de politique étrangère, je soulignais que la promotion de nos valeurs, et plus particulièrement des droits de l'Homme, représentait un élément essentiel de la politique du gouvernement luxembourgeois; à ce titre, elle sous-tend l'ensemble de nos relations extérieures.

Les droits de l'Homme, la démocratie, la liberté d'expression, l'Etat de droit, la bonne gouvernance sont pour nous des valeurs fondamentales que nous défendons aussi bien dans les enceintes multilatérales que lors de nos contacts bilatéraux avec des pays tiers. De même, la politique de coopération luxembourgeoise est-elle fondée sur le respect de ces principes par les gouvernements partenaires. Notre objectif est que la dimension de la démocratie et des droits de l'Homme devienne un élément normal des relations que nous établissons avec d'autres pays, au même titre que le sont les dimensions politique, de sécurité ou économique.

Certes, il ne s'agit pas d'imposer nos vues au nom d'un quelconque eurocentrisme, ou en raison d'un rapport de forces qui nous serait favorable. Au contraire, notre objectif est d'établir avec les pays concernés un dialogue constructif, qui favorise une coopération en vue de la mise en œuvre de valeurs qui sont universelles, tout en prenant en compte les sensibilités régionales ou culturelles. Tel est par exemple le cas avec la Chine et avec l'Iran, où un dialogue approfondi a permis un rapprochement progressif des points de vue, même si les progrès ne sont pas toujours aussi rapides qu'on l'eût souhaité.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, où notre pays assumera la Présidence du Conseil des Ministres en 2002, nous nous engageons en faveur des valeurs de paix, de justice et de solidarité, en vue de développer des sociétés démocratiques et tolérantes, dans l'acceptation de la différence et le respect des citoyens.

Dans le contexte de la mondialisation, les relations économiques avec le reste du monde acquièrent une importance toujours croissante. La présence et la visibilité de notre pays dans le monde passe aussi par le développement de notre commerce extérieur, et par la présence d'entreprises et d'investisseurs luxembourgeois en Europe de l'Est, en Asie et sur le conti-

ment américain. La promotion de nos exportations, ainsi que les efforts consentis pour rendre notre pays attractif en tant que terre d'accueil pour des investisseurs étrangers, constituent dès lors un volet important de notre présence sur la scène internationale.

Bien que l'essentiel de l'effort dans ce domaine relève en premier lieu de l'initiative de nos entrepreneurs, le rôle de la puissance publique est d'encadrer et de cibler ces activités. Si le Luxembourg dispose d'un certain nombre d'instruments en vue de réaliser cet objectif, force est de constater que ceux-ci n'ont pas été révisés depuis une vingtaine d'années, et que nombre d'entre eux ne répondent plus aux besoins des entreprises. Or, si nous voulons, comme nous en avons d'ailleurs la responsabilité, mettre nos exportateurs sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers, notre dispositif a besoin d'être modernisé. A cet effet, un large effort de consultations a été lancé avec les milieux intéressés du secteur privé, et les différents organismes administratifs compétents. L'objectif poursuivi est d'étendre le champ d'application de ces instruments, d'en accroître l'efficacité et d'en faciliter l'utilisation par les entreprises concernées. J'espère être en mesure de tirer de cet échange de vues des conclusions concrètes dans le courant de cette année.

Dans l'environnement médiatisé qui est le nôtre, il est plus nécessaire que jamais pour un petit pays comme le Luxembourg, de veiller à promouvoir une image de marque qui reflète le dynamisme, la diversité et les atouts de notre réalité économique et sociale. Nombre de pays amis se sont d'ailleurs engagés dans un exercice similaire.

L'expérience montre en effet que la perception que l'on a du Luxembourg à l'étranger est généralement très partielle, voire partielle, et se limite souvent à des clichés.

Un effort de projection de notre identité à l'extérieur prend toute son importance dans le nouveau contexte du projet européen, où le Luxembourg risque d'être moins identifiable dans un concert de 30 Etats membres.

Si nous voulons qu'une campagne d'information à l'extérieur ait un impact réel, il importe qu'elle soit crédible: pour ce faire, elle ne saurait se limiter à un

événement éphémère, mais elle devra s'inscrire dans la durée et elle doit être portée par les principaux acteurs de notre économie sur les marchés internationaux et notre réseau de représentations à l'étranger.

L'un des objectifs de notre effort est d'assurer une plus grande cohérence de notre message, de sorte à ne pas éparpiller les ressources limitées dont nous disposons.

C'est pourquoi mon Département a entrepris un important effort de concertation avec les forces vives de notre pays, en étroite coopération avec nos missions diplomatiques, en vue d'organiser une telle campagne.

Les premiers éléments de recherche font apparaître que les médias étrangers mentionnent presque toujours le Luxembourg en association étroite avec l'Europe, et accessoirement dans le domaine de la finance ou de la sidérurgie. En dehors de ces domaines, le profil du Luxembourg reste très faible, même chez nos voisins immédiats. Pire, notre image, notamment dans le domaine financier, est fréquemment présentée de façon déformée.

Sans vouloir préjuger à ce stade du message définitif, il me semble que celui-ci devrait porter sur ce que nous avons de plus original et de plus noble à offrir, à savoir un certain mode de convivialité, qui permet à des personnes d'origines et de cultures très diverses non seulement de vivre ensemble en harmonie, mais de s'enrichir mutuellement. En ces temps d'exclusion et de communautarisation, notre pays offre une image différente de ce que pourrait être l'avenir européen, où seraient réconciliés force d'intégration et respect de la diversité.

Nous devons par ailleurs éviter de privilégier un secteur particulier de notre économie, comme par exemple la place financière ou le tourisme, mais montrer au contraire toute la diversité de notre vie économique et culturelle. Par ailleurs, des valeurs traditionnelles, telles que la stabilité, la flexibilité et la qualité, devront être mises en évidence.

Il est bien évident qu'un tel exercice ne pourra se faire en vase clos. C'est pourquoi je serai reconnaissante à la Chambre pour toute contribution qu'elle souhaite-

rait apporter à cet exercice. Une fois que les travaux de consultation et d'analyse auront été accomplis, je suis confiante que la campagne proprement dite pourra être lancée au cours de l'été ou au début de cet automne.

Nous l'avons vu, l'évolution qui se dessine en Europe et dans le monde ne signifie en aucune façon la disparition ou l'érosion de notre diplomatie nationale, mais bien une adaptation et un renforcement de celle-ci. Telle est d'ailleurs la conclusion à laquelle sont arrivés nos principaux voisins en Europe.

Un pays comme le Luxembourg, s'il veut continuer à affirmer sa présence et à défendre son identité sur la scène internationale, a besoin, aujourd'hui davantage encore qu'hier, d'une diplomatie active, servie par un outil efficace et moderne.

Nous aurons encore longtemps besoin d'ambassades, non seulement à Pékin ou à Washington, mais aussi en Europe, dans les pays de l'Union et dans les pays candidats, afin de conforter notre coopération au niveau communautaire par un dialogue bilatéral actif et continu.

De même, nous devons renforcer nos missions diplomatiques dans les organisations internationales, afin d'y faire entendre notre message et d'apporter notre contribution en faveur de la paix, de la prospérité et du développement de notre planète.

Aussi ai-je l'intention de procéder à un renforcement de notre réseau diplomatique à l'étranger.

Dès cette année, nous ouvrirons une ambassade à New Delhi. Il serait en effet difficilement concevable que nous restions absents d'une démocratie qui compte plus d'un milliard d'habitants, qui est un important pilier de stabilité en Asie du Sud et joue un rôle toujours croissant dans l'économie mondiale.

L'adaptation de notre outil diplomatique aux circonstances nouvelles ne saurait se faire sans disposer de moyens adéquats. Dès mon arrivée au ministère des Affaires étrangères, j'ai lancé un vaste effort de modernisation des infrastructures, notamment en matière de communications. Cet exercice se poursuit, et à la fin de l'année prochaine, le ministère devrait disposer d'installations de transmission des informa-

tions performantes, qui correspondent aux exigences de l'ère électronique.

Reste la question des ressources humaines, qui est cruciale. C'est en effet sur l'engagement et la compétence de nos diplomates que repose pour beaucoup le succès de la politique étrangère de notre pays.

Or, la comparaison avec la situation dans d'autres pays montre que le personnel diplomatique luxembourgeois, à la Centrale et dans nos missions à l'étranger, est inférieur de 30 à 50 % aux effectifs dont disposent par exemple des pays comparables par les dimensions ou le nombre d'habitants.

Les développements récents sur le plan international, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union, montrent que des mécanismes de concertation nouveaux se mettent en place, auxquels le Luxembourg a été amené à déléguer des représentants.

L'élargissement de l'UE ne fera que renforcer le phénomène. Le gouvernement est conscient de ce défi et prêt à l'accepter.

Aussi entendons-nous faire un effort conséquent en vue de créer un réseau complet de relations avec tous les pays de notre continent, en ayant recours à des diplomates non résidents, mais aussi en procédant à la création de nouvelles missions diplomatiques. Cet effort s'étalera sur les prochaines années, et devrait en tout état de cause être opérationnel au moment de la prochaine Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au 1er semestre 2005. Varsovie, Prague et Budapest seront les capitales où le Luxembourg envisage d'être représenté à l'avenir par une présence directe.

L'exposé que je viens de vous faire sur l'état de nos relations extérieures a pu vous paraître adopter une tonalité inusitée. Je n'éprouve cependant pas d'hésitations à soumettre mes réflexions aux commentaires de votre Haute Assemblée.

La responsabilité que j'exerce au ministère des Affaires étrangères exige une vue globale et précise des contraintes extérieures qui s'imposent à notre politique extérieure, autant que des atouts qui sont les nôtres.

Le Luxembourg, qui est un des pays les plus prospères du monde, se doit d'assumer ce "bonheur" dans la pleine conscience des responsabilités qui lui incombent en tant qu'Etat souverain et pays développé. Il doit aussi assumer la chance qui a été la sienne d'avoir été un acteur dans quelques-uns des projets les plus enthousiasmants de l'histoire récente des relations internationales.

Flexibilité et mobilité furent les maîtres mots qui ont caractérisé l'état d'esprit des Luxembourgeois, par ailleurs soucieux du travail bien fait comme du maintien de leur identité spécifique.

Voilà qui ne devrait pas changer, et ces principes devraient continuer à guider les responsables de l'action extérieure du Luxembourg.

Je terminerai mon propos par une citation:

2001 n'a pas seulement été déclarée l'année internationale du volontariat, mais encore celle du dialogue entre les civilisations. Cette initiative a été prise à l'ONU sous l'impulsion de nul autre que l'Iran.

Il n'aura échappé à personne qu'au même moment, en Afghanistan, les Talibans, au-delà du régime inhumain qu'ils imposent à leur population, et notamment aux femmes, ont franchi un nouveau pas dans la barbarie en procédant à la destruction du patrimoine culturel de leur pays, patrimoine qui appartient en fait à l'humanité toute entière, en dynamitant des sculptures monumentales de la période bouddhiste.

Dans ce contexte paradoxal, le représentant du Sri Lanka s'est référé, lors d'un récent débat devant l'Assemblée générale de l'ONU, à l'enseignement de Bouddha, en rappelant cet adage:

"THE GREATEST WARRIOR AMONG ALL, IS HE WHO CONQUERS HIMSELF."

Cet appel s'adresse aussi bien aux pays qu'aux individus.

Je le lis comme une recommandation à être libre et responsable, dans le respect de soi-même et des autres. Par ce dernier aspect, la conquête de soi-même contient la responsabilité et la solidarité envers les autres.

Message de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre

à l'occasion du 80e anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc Jean

5 janvier 2001

De Grand-Duc Jean kritt haut 80 Joer.

Den Dag betrifft an éischter Linn Hien a Seng Famill. Sie feieren deen Dag och duerfir an hierem Krees.

Mais dëse 5. Januar 2001 huet och eng Bedeitung fir eis alleguer. En ass eng weider a wellkomm Geleeënheet deem, deen esou laang eise Staatschef war, eis Unerkennung, eis Unhängechkeet an eise Merci ze soen.

Mir soen Him eis Unerkennung fir déi Manéier mat der Hien bal 4 Jorzingte laang un eiser Spëtzt stung. Während all der Zait huet Hien eist Land mat grousser Dignitéit dobaussen an der Welt vertrueden an him

nei Frënn gemach. Nobannen huet Hien eis, déi Rou ginn déi ee Land brauch fir sain Wee ze fannen.

Mir wëllen Him haut nach eng Kéier eis Unhängechkeet soen. De Grand-Duc Jean war, an ass ee Mann aus eiser Mëtt. Mir hun Hie gären well mer esou dacks gesinn a gespuert hun, dat Hien eis och gären huet. Duerfir ass Sai Gebuertsdag fir eis een Dag vu Merci un Hien.

E schéine Gebuertsdag, Monseigneur.

Jean-Claude Juncker
Staatsminister

Der Vertrag von Nizza: eine Vision für Europa oder die hohe Kunst des Kompromisses

Rede von Aussenministerin Lydie Polfer, Wien

13 mars 2001

Das Thema meines heutigen Vortrages klingt für manche vielleicht wie eine Herausforderung. Trotzdem, es liegt nicht in meiner Absicht einen weiteren Beitrag zur Polemik über die Ergebnisse des Vertrags von Nizza zu liefern.

Im Gegenteil. Ich möchte eine sowohl kritische wie realistische Analyse der Ergebnisse wagen und die, vielfach etwas polemische Bewertung durch die internationale Presse ergänzen, durch die Sicht des direkt Beteiligten. Eine Klarstellung zu Beginn: Das eher negative Echo in der schreibenden Öffentlichkeit bedrückt mich keinesfalls. Ich möchte hierin vor allem ein Zeichen des Interesses der EU-Bürger für die Zukunft der Union sehen, und ich werte dies als einen bedeutenden Fortschritt.

Stellt der Vertrag von Nizza eine neue Vision für Europa dar oder ist er bloß ein weiteres Beispiel der hohen Kunst des Kompromisses? Die Antwort auf diese Frage, die für manche klar sein mag, muß dennoch vielschichtiger ausfallen.

Es ist unerlässlich, die Entwicklungen, die zum Vertrag von Nizza geführt haben, kurz in Erinnerung zu rufen. In Amsterdam war es der Union nicht gelungen, ihren institutionellen Aufbau im Hinblick auf die Erweiterung anzupassen. Ziel des Vertrages von Nizza musste demnach in erster Linie sein, die diesbezüglichen Unvollkommenheiten zu beheben.

Willentlich und wissentlich beschränkte sich das Mandat von Nizza auf die drei sogenannten "Leftovers" von Amsterdam: die Größe und die Zusammensetzung der Kommission, die Neugewichtung der Stimmen im Rat, der Übergang von Einstimmigkeit zur qualifizierten Mehrheit, wobei zu bemerken ist, daß anfangs einige Mitgliedstaaten das Element der qualifizierten Mehrheit nicht zur Diskussion stellen wollten.

Ich erwähne dies, da ich der Auffassung bin, daß man den Vertrag von Nizza auch und besonders an jenen

Maßstäben und Anforderungen messen sollte, welche dem Auftrag der Regierungskonferenz zu Grunde lagen. Im Laufe der Vorbereitungen und der Verhandlungen wurde die Tagesordnung der Regierungskonferenz durch die Verstärkte Zusammenarbeit bereichert, und dies war begrüßenswert.

Begründet der Vertrag denn jetzt eine neue Vision für Europa?

Für die Schar der Kritiker lautet die Antwort anscheinend: nein.

Sofort möchte ich einwenden, daß dies ja nicht dem anfänglichen Ziel entspricht, nämlich dem, die Erweiterung zu ermöglichen.

Diesem hohen Ziel wird der Vertrag von Nizza gerecht.

In den Kandidatenstaaten blieb dies auch keinesfalls unbemerkt. Sie sehen im Vertrag ein klares Signal der Bereitschaft der EU sich unwiderruflich erweitern zu wollen und begrüßen diese Entwicklung.

Ich behaupte, obwohl der Vertrag von Nizza keine neue Vision für die Union bietet, so erfüllt er dennoch eine weitaus wichtigere Mission. Er erlaubt es jene Vision, die bei den Europäischen Räten von Luxemburg und Helsinki verkündet wurde, die Wiedervereinigung unseres Kontinentes, nach mehr als fünfzigjähriger Trennung zu ermöglichen und in die Praxis umzusetzen. In Nizza haben wir die Grundlagen gelegt, um die - wie dies vor einigen Tagen der bulgarische Präsident Stojanov in Luxemburg ausdrückte - widernatürliche Teilung von Yalta aufzuheben. In diesem Sinne, weniger Vision aber dafür konkrete Umsetzung der Vision der Erweiterung.

Als Instrument steht der Vertrag von Nizza im Dienste dieser hohen Ambition. Gewiß bringt er sie nicht so

klar und eindeutig zum Ausdruck, wie dies vorhergehende Verträge für die Vertiefung der Union durch die Definition neuer Kompetenzbereiche getan haben.

Der Vergleich mit der Einheitlichen Akte oder mit den Verträgen von Maastricht und Amsterdam fällt jedoch für den Vertrag von Nizza nur dann ungünstig aus, wenn man diesen Tatbestand der jetzt erst möglichen Wiedervereinigung Europas aus den Augen verliert.

Wir wissen: der Vertrag von Nizza ist in seiner Grundstruktur zuerst von institutioneller und prozeduraler Natur. Er umfaßt kaum neue Kompetenzenübertragungen an die Union; er widmet sich kaum der Substanz der europäischen Politik, mit der Ausnahme einiger Bestimmungen der Gemeinsamen europäischen Sicherheitspolitik, wie sie seit dem Europäischen Rat von Köln erarbeitet wurde.

Gestatten Sie mir jedoch sofort klarzustellen, daß die vorhergehenden Verträge bereits zahlreiche Kompetenzen an die Union übertragen haben. Die in den kommenden Jahren zu führende Debatte über die Zukunft Europas und die Kompetenzaufteilungen wird möglicherweise weitere Klarstellungen bringen müssen. Wobei diese Debatte auch zu Rückführung von Kompetenzen in den nationalen Rahmen führen könnte, sollte sich dies in verschiedenen Fällen als effizienter erweisen, aber dies sollte nur eine Bemerkung am Rande sein.

Wir sollten uns auch darüber im Klaren darüber bleiben, dass ein Überführen Auslagerung aus dem Einstimmigkeitsverfahren in das der Qualifizierten Mehrheit als solches keine neue Übertragung von Kompetenzen an die Union bedeutet. Die Einstimmigkeitsregel bedeutet nicht, daß Kompetenzen nicht schon übertragen wurden oder dass dies in Zukunft nicht der Fall sein kann.

Andererseits stellt sich auch die Frage ob jeglicher Fortschritt in der Union immer neue Kompetenzübertragung braucht. Als Illustration möchte ich die bemerkenswerten Veränderungen, die seit zwei Jahren in der Ausrichtung der europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik vorgenommen werden anführen. Auch stellt sich die Frage ob die tatsächlichen Fortschritte in den Gemeinschafts-

bereichen, wie z.B. in den Prozessen von Luxemburg, Cardiff oder Lissabon, immer einen Niederschlag in den Verträgen finden müssen.

Aufgabe für Nizza war die "Leftovers" von Amsterdam zu beseitigen um die große Ambition der Erweiterung zu ermöglichen.

Weshalb wurde dennoch die Tagesordnung erweitert?

Dafür sehe ich zwei Gründe.

1) Zunächst ist es offenbar, daß der Einfluss der Erweiterung auf die Institutionen und die Entscheidungsgestaltung in der Union weit über die Überbleibsel von Amsterdam gehen. So galt es auch über die anderen Institutionen der Union zu befinden, insbesondere was die Größe und die Zusammensetzung des Europäischen Parlaments betrifft.

Artikel 7 des neuen Vertrags setzt einen Frühwarnmechanismus im Bereich der Grundrechte ein. Dies sollte ermöglichen, den Befürchtungen über extremistische Gefahren in der Union zu begegnen und auch, mit Blick auf die jungen Demokratien, die berufen sind der Union beizutreten, ein klares Signal zu setzen.

Die Flexibilisierung bei der Verstärkten Zusammenarbeit wird der europäischen Integration weitere Fortschritte ermöglichen, insbesondere wenn in einem erweiterten und vielfältigeren Europa alle Mitgliedstaaten nicht im gleichen Takt in allen Bereichen vorangehen können oder wollen.

2) Was ich eben über die Verstärkte Zusammenarbeit gesagt habe gibt mir Anlaß, den zweiten Grund für die erweiterte Tagesordnung der Regierungskonferenz zu erläutern. Wir wollten uns und der Öffentlichkeit - den Bürgern Europas - Zusicherungen geben, daß die Erweiterung nicht auf Kosten einer weiteren Vertiefung der Union gehen wird.

Für alle derzeitigen Mitgliedstaaten wird der Beitritt neuer Mitgliedstaaten einen relativen Gewichtsverlust in den Institutionen und bei den Entscheidungsmechanismen bedeuten. Eine erweiterte

Tagesordnung, die über die drei Überbleibsel von Amsterdam ging, ist demnach auch ein Zeichen dafür, daß selbst in Zukunft, für jene die es wünschen und auch bewerkstelligen können, ein Mehr an Integration möglich bleibt.

Kommen wir zum zweiten Teil der Aussage: Nizza ein Kompromiss, vielleicht sogar kein schlechter?

Es scheint manchmal, daß seit dem Rat von Nizza der Ausdruck Kompromiss eine negative Färbung angenommen hat. Sollte es etwa unehrenhaft geworden sein, Kompromisse zu schliessen? Wollten wir in der Union, wollten wir an dem Verhandlungstisch an dem die Einheit Europas wieder ermöglicht wurde Sieger oder Besiegte sehen? Ich hoffe die Frage beantwortet sich von allein

Selbstverständlich stellt Nizza einen Kompromiss dar und das ist auch gut so.

Die Geschichte der friedlichen Einigung Europas ist die Folge einer langen Reihe von Kompromissen von denen manche wenigstens so schwierig zu erzielen waren, wie die Vereinbarungen in Nizza. Das angestrebte Resultat beinhaltet natürlich auch, daß jeder irgendwo nachgeben musste, keiner auf der ganzen Linie Gewinner sein konnte: dies liegt in der Natur von Kompromissen und kann auch nie anders sein. Hauptsache ist, dass es ein ausgewogener Kompromiss ist, den jeder mittragen kann und in dem er sich wiederfindet, weil er am Zustandekommen mitgewirkt hat.

Hätte man einen ehrgeizigeren Kompromiß finden können? Ich bin mir dessen nicht ganz sicher. Aus der Sicht des direkt Beteiligten kann ich bestätigen, dass wir in der Regierungskonferenz keinesfalls hinter den Möglichkeiten zurückgeblieben sind. Alle Mitgliedstaaten verfügen über eine Öffentlichkeit, alle haben ein Parlament, das den Vertrag ratifizieren muß und die Verhandlungsführer waren während der Regierungskonferenz bestrebt die weitere Einigung Europas soweit voranzutreiben, wie dies auch bei ihren Bevölkerungen auf Zustimmung stößt.

Durch die Perspektive der anstehenden Erweiterung wurde in Nizza vorrangig über eine neue Verteilung, nicht so sehr der Befugnisse und der Kompetenzen, als des relativen Gewichts eines jeden Mitgliedstaates

in den Institutionen und bei der Entscheidungsfindung gerungen. Keiner der Teilnehmer konnte es sich leisten, geschlagen nach Hause zurückzukehren. Die Interessen eines jeden Einzelnen mußten berücksichtigt werden und wenn Opfer gebracht werden sollten, mußten sie im gleichen Maße von jedem getragen werden.

Dies ist auch geschehen.

Zwei Fragen wurden in den Kommentaren vor und nach Nizza immer wieder beleuchtet: die mögliche Abkoppelung Deutschlands von den anderen Großen aufgrund demographischer Erwägungen und der wirkliche oder imaginäre Interessenkonflikt zwischen großen und kleinen Mitgliedstaaten.

Ich beabsichtige nicht mich heute mit der ersten dieser Fragen zu befassen.

Was die zweite betrifft, würde ich gerne ein paar Worte dazu sagen.

Die Einteilung in große und kleine Mitgliedstaaten mit grundverschiedener Interessenlage ist mir immer äußerst künstlich erschienen. Sie entspricht keiner bestehenden politischen Gleichung. Die politischen Interessen und die Standpunkte der Mitgliedstaaten beruhen seit Gründung der Gemeinschaft auf ihrer Geographie, ihrer Wirtschaftsstruktur, ihrem Entwicklungsstand und ihren politischen und kulturellen Traditionen.

So künstlich diese Bruchlinie auch immer gewesen sein mag, sie hat trotz allem während der Regierungskonferenz einen gewissen Grad an Realität angenommen.

Die Diskussionsgrundlage in dieser Frage ist vielleicht nur teilweise oder ungeschickt präsentiert worden.

Zwei Befürchtungen wurden, wenigstens in der Öffentlichkeit, offenkundig: die Grossen befürchteten die Möglichkeit bei Abstimmung durch die kleinen Mitgliedstaaten in die Minderheit versetzt zu werden. Als Beispiel möchte ich hier nur das Los anführen, das dem Kommissionsvorschlag der "Doppelten Einfachen Mehrheit" erteilt. Javier Solana hat ihm entgegeng gehalten, dass in einer Union mit 27 Mitgliedern, die 16 kleinsten Staaten

mit einem Bevölkerungsanteil von nur 12% über eine Sperrminorität verfügen würden. Wir können uns zwar jetzt die Frage stellen, weshalb und in welcher Absicht alle Kleinen sich gegen alle Grossen verbünden sollten? Tatsache ist: die Rechnung hat Eingang in die Überlegungen gefunden.

Die Kleinen ihrerseits hatten Angst im Entscheidungsprozeß marginalisiert zu werden. Es ist deshalb auch nicht verwunderlich, daß die Kommentatoren diesen Aspekt der Verhandlungen von Nizza immer wieder hervorgestrichen haben: er beflügelt zum einen die Vorstellung der Beobachter, zum anderen war er zugegebenermaßen der Einsatz von manchmal lebhaften Verhandlungen.

Letztlich hat sich in Nizza im Bereich der Stimmengewichtung ein Konsens herausgeschält, der den unterschiedlichsten Überlegungen Rechnung trägt. So bleibt das historische Gleichgewicht zwischen Deutschland und Frankreich bei der Stimmenanzahl im Rat gewahrt; der Verlust eines zweiten Kommissars wird kompensiert und nicht zuletzt das besondere spanische Problem "als grosser Partner in der Union" gelöst.

Obwohl es anfänglich darum ging zu wissen ob der Verlust eines zweiten Kommissars seitens der großen Mitgliedstaaten durch eine Neugewichtung oder durch die Einführung einer doppelten Mehrheit ausgeglichen werden sollte, haben sich die Diskussionen fast unmerklich im Nachhinein auf eine andere Ebene verschoben. So haben demographische Erwägungen letztlich eine wenigstens genau so wichtige Rolle gespielt.

Den kleineren und mittleren Mitgliedstaaten ging es auch darum zu bewahren, was zur Zeit nur implizit im Vertrag verankert ist, nämlich, daß eine qualifizierte Mehrheit auch immer einer Mehrzahl von Mitgliedstaaten entspricht. Deutschland wünschte außerdem, daß seine Bevölkerungsstärke in einer demographischen Überprüfungs Klausel berücksichtigt werden sollte, wenn dies schon nicht Eingang in die Stimmzahl für die qualifizierte Mehrheit finden sollte.

Mein Land hatte sich immer für die Option der doppelten Mehrheit, zusammengesetzt aus einer Mehrheit von Mitgliedstaaten und einer Mehrheit der

Bevölkerung, mit einer Schwelle von etwa 60% eingesetzt. Diese Lösung wäre einfach, transparent und für den Bürger leicht zu verstehen gewesen.

Kann das Endergebnis von Nizza als idealer Kompromiss bezeichnet werden? Neben dem Anheben der Schwelle für qualifizierte Mehrheiten sieht der Vertrag als zweites Kriterium eine demographische Schwelle von wenigstens 62% der Bevölkerung der Union und drittens eine numerische Schwelle von wenigstens der Hälfte der Mitgliedstaaten für die Annahme von Entscheidungen durch qualifizierte Mehrheit vor. Um sicher zu stellen, dass eine Entscheidung mit qualifizierter Mehrheit gefällt wurde, müssen demnach in Zukunft diese 3 Kriterien, Mindeststimmzahl, Mindestbevölkerungsanteil und Mehrheit der Mitgliedsländer erfüllt sein.

Die Komplexität des neuen Entscheidungsverfahrens bildet sicherlich dessen Schwachpunkt.

Sein unbestrittener Vorteil: es bewahrt und bestätigt die doppelte Natur der EU: eine Union der Staaten und eine Union der Völker; ein Prinzip, an dem die österreichische Regierung während der Verhandlungen ebenso festhielt wie die Luxemburger.

Die Befürchtung der kleineren und mittleren Mitgliedstaaten vor einem Direktorium der Großen fußt nicht unwesentlich auf deren Stellungnahmen in Bezug auf Umfang und Zusammensetzung der Kommission. In der Tat waren die kleineren Mitgliedstaaten besorgt, dass eine Kommission in der nicht mehr alle nationalen Sensibilitäten vertreten wären, sich bei schwierigen Entscheidungen einem Rat ausgeliefert sehen könnte, in dem die Großen aufgrund ihres Gewichtes das Sagen hätten.

Es ging also nicht nur um das jeweilige Gewicht der Mitgliedstaaten im Entwicklungsprozeß, sondern auch um die Beibehaltung des institutionellen Gleichgewichts, insbesondere was die Rolle der Kommission als Hüterin des Gemeinschaftsinteresses und Ort des Ausgleichs betrifft.

Die Lösung, die letztlich in Bezug auf Umfang und Zusammensetzung der Kommission getroffen wurde, ist bekannt. Ab 2005, ein Kommissar pro Mitgliedstaat. Ab siebenundzwanzig Mitglieder soll eine

Entscheidung über die Zahl der Kommissare getroffen werden. Dies ist ein Kompromiß zwischen zwei Erwägungen: die Legitimität der Kommission und deren Effizienz, wohlwissend, daß beide Aspekte miteinander verbunden sind. Die Stärkung der Rolle des Präsidenten, müßte bis zum Zeitpunkt an dem die EU siebenundzwanzig Mitglieder hat, die Diskussion in der Schwebe halten und für den notwendigen Ausgleich sorgen.

Dem Vertrag von Nizza wird vorgeworfen, zu wenig Fortschritte beim Übergang zur qualifizierten Mehrheit geführt zu haben. Der Vorwurf gründet auf der Angst, das als schwerfällig angesehene Einstimmigkeitsverfahren würde in einem erweiterten Europa Entscheidungen höchst schwierig gestalten.

Gewiß hätte man in einigen Bereichen weiter gehen können. Konkrete Vorschläge lagen auf dem Tisch, besonders im Bereich der Gemeinsamen Handelspolitik, der Justiz und der Inneren Angelegenheiten, auch in Steuerfragen oder im Bereich der Sozialen Sicherheit, ein Bereich der integral im Einstimmigkeitsverfahren bleibt. Mein Land war generell zu einer Ausweitung der Mehrheitsbeschlüsse bereit, auch in solchen Bereichen die für uns traditionell sehr empfindlich sind.

Dies ist nicht geschehen; aber jeweils aus sehr unterschiedlichen und auch leicht verständlichen Gründen.

Dennoch kann man wirkliche Fortschritte verbuchen; so begrenzt sie auch manchem erscheinen mögen. So sah der Vertrag von Amsterdam nicht weniger als 75 Bereiche vor, die der Einstimmigkeit unterliegen; einige davon konstitutioneller Natur, die eine Ratifizierung durch unsere Parlamente erfordern und deshalb in der Praxis nicht mit Mehrheit zu entscheiden sind. In etwa dreißig neuen Bereichen werden nunmehr Entscheidungen durch qualifizierte Mehrheit getroffen. Dies gilt unter anderem nicht zuletzt für die Bestellung des Präsidenten der Kommission und des Hohen Vertreters für die Gemeinsame Außenpolitik, sowie unter anderem für eine Reihe von Bestimmungen im Bereich der Handelspolitik, der Visa, Asyl- und Immigrationsfragen und ab 2007 ebenfalls im Bereich der Struktur und Kohäsionsfonds. All dies zeugt von der Kraft des Trends der durch die Einheitliche Akte ausgelöst wurde und der seither nichts an Dynamik eingebüsst

hat. Aber, knapp drei Jahre nach Amsterdam empfanden die Mitgliedstaaten, daß man mehr von ihnen nicht verlangen konnte.

Manche europäische Abgeordnete haben das erzielte Ergebnis als lauwarm abgetan und zeigen sich enttäuscht. Diese Enttäuschung wird durch die ihrer Meinung nach zu bescheidenen Fortschritte beim Mitentscheidungsverfahren noch verstärkt.

Der Vertrag von Amsterdam hatte auf diesem Gebiet einen echten Durchbruch erreicht. Der Vertrag von Nizza erweitert den Anwendungsbereich der Mitentscheidung auf die meisten Bereiche wo auch der Übergang zur qualifizierter Mehrheit vorgesehen ist. Er geht allerdings nicht darüber hinaus, wie dies das Europäische Parlament gewünscht hatte.

A propos Europäisches Parlament: ich bin überzeugt, daß die Entscheidung was seine Größe und seine Zusammensetzung anbelangt vernünftig ist. Die Erhöhung der Höchstgrenze der Mitgliederzahl ist, alles in allem, sehr bescheiden in Anbetracht des substantiellen Anwachsens der Bevölkerung der EU nach der Erweiterung. Sichergestellt werden mußte, daß die Bevölkerung der verschiedenen Mitgliedstaaten weiterhin in ihrer ganzen politischen Vielfalt im Parlament vertreten bleibt. Für mein Land etwa war es unerlässlich, daß die Zahl der Abgeordneten unverändert blieb um eine tatsächliche Vertretung aller politischen Sensibilitäten zu ermöglichen. In unseren Augen geht es nicht an, dass in der Bürgervertretung massgebliche Teile der Wählerschaft nicht vertreten sein sollten.

Die Zusammensetzung der anderen Institutionen und Organe, welche im neuen Vertrag vorgesehen ist, zeugt davon, in welchem Maße diese Legitimitäts-erwägungen von vielen Mitgliedstaaten implizit geführt werden.

Während und nach der Regierungskonferenz hörten wir viele Klagen wegen der angeblichen Übergröße verschiedener Institutionen und Organe. Dies würde ihrer Effizienz schaden, hieß es.

Ich möchte kurz auf diese Aussagen eingehen. Ich glaube nicht, daß man der Legitimität das Prinzip der Effizienz entgegenstellen sollte, oder, daß es notwendig wäre, zwischen beiden zu wählen.

Der Bürger wird nur dann Entscheidungen der EU akzeptieren, wenn er überzeugt ist, daß diese auch von Vertretern die er direkt oder indirekt gewählt hat und die er dadurch kontrollieren kann, getroffen wurden. Die Wirksamkeit der EU hängt in meinen Augen wesentlich von der Wahrung der Legitimität ihrer Institutionen und der daraus folgenden Akzeptanz der Entscheidungen ab.

Wie Sie merken, habe ich meine Ausführungen darauf zugeschnitten die häufigsten Vorwürfe am Vertrag von Nizza zu entschärfen. Ich möchte jedoch auch darauf verweisen, dass etliche Fortschritte von außenstehenden Kommentatoren kaum erwähnt wurden.

Ich denke besonders an die Flexibilisierung der Bedingungen für die Verstärkte Zusammenarbeit. Dieses Instrument, das heute noch vielen wie Zukunftsmusik erscheinen mag, wird möglicherweise erst nach der Erweiterung sein volles Potential zeigen. Die unterschiedlichen Entwicklungslagen und Möglichkeiten in der erweiterten Union machten es wünschenswert, die Möglichkeit offen zu halten, daß eine Gruppe von Mitgliedstaaten den Integrationsprozeß dort vorantreibt wo andere noch nicht mitmachen können oder wollen.

Die Reform des Europäischen Gerichtshofs und des Tribunals erster Instanz ermöglicht diesen zentralen Institutionen die Herausforderung der Erweiterung anzunehmen mit dem Mehr an Arbeit, das damit verbunden ist zu begegnen.

Ich möchte hier innehalten. Die vollständige Exegese des Vertragstextes wird sicherlich anderswo gemacht. Es bleibt meine Überzeugung, daß die Geschichte dem Vertrag seinen wirklichen Stellenwert zuerkennen wird. Ziel war es den institutionellen Rahmen zu schaffen, um die Erweiterung zu ermöglichen. Dieses Ziel wurde erreicht. Wir verwirklichen damit einen Traum, an den noch vor einem guten Jahrzehnt nur wenige zu glauben hofften. Diese Vision ist wahr geworden. Seit Nizza gehört die Einheit unseres Kontinents nicht mehr in das Reich des Virtuellen, sie kann jetzt Wirklichkeit werden. In einem Wort: Nizza ist keine Vision, sondern ein Instrument zur Verwirklichung einer Vision

Klar ist auch, daß der europäische Integrationsprozeß mit Nizza nicht am Ende ist. Die Erklärung über die

Zukunft Europas zeichnet weitere Entwicklungen auf. Dies ist letztlich nicht das geringste Verdienst des Vertrages von Nizza.

Eine neue Regierungskonferenz wird 2004 einberufen. Auf ihrer Tagesordnung stehen unter anderem - und ich unterstreiche "unter anderem" - die Verteilung der Kompetenzen in der Union, die Aufnahme der Grundrechtescharta in die Verträge, die Vereinfachung der Verträge, die Rolle der nationalen Parlamente im europäischen Gefüge.

Die ausgelöste Debatte ist konstitutioneller Art. Sie wird klarere Umrisse erhalten durch die Arbeiten des Europäischen Rates in Laeken Ende dieses Jahres.

Präsident Prodi hat vor kurzem gesagt, daß sich die EU eine andauernde institutionelle Baustelle nicht leisten könne. Ich gebe ihm recht, denke aber dabei, daß auch nach 2004 die Optionen für weitere Entwicklungen aufrecht erhalten bleiben sollten.

Dem europäischen Bürger sind wir eine Erklärung schuldig über den Weg, den die Europäische Union einschlägt.

Die Debatte ist jedenfalls eröffnet. Dies ist ein wesentlicher Schritt; es gilt jetzt das Mitwirken der Bürger zu sichern, denn dies ist entscheidend für den Erfolg.

Man sollte die Debatte deshalb so ausrichten, daß jeder Einzelne sich mit dem Vorhaben identifizieren kann.

Es wurde auch behauptet, daß die Verhandlungsmethode in Nizza nicht mehr zeitgemäß war. Das mag durchaus möglich sein. Zugegeben, die Mitwirkung wie die Kommunikation bei den Verhandlungen von Nizza waren verbesserungsfähig. Bei der nächsten Regierungskonferenz kann man in der Vorbereitungsphase auf andere Mittel zurückgreifen, wie z.B. eine breite öffentliche Debatte, einen intensiveren Dialog mit den nationalen Parlamenten sowie zwischen den Institutionen, oder gar ein Konvent.

Dies heißt allerdings nicht, daß auf eine klassische Regierungskonferenz verzichtet werden kann, sogar wenn diese kurz und schlüssig wäre und erst am

Ende des Prozesses erfolgen würde. Selbst aus einer föderalistischen Perspektive für das Europa von morgen, dürfte sich daran nichts ändern: die Mitgliedstaaten bleiben die verfassungsmäßigen Grundträger wie in jedem föderalen System.

Sie haben mich gebeten auf die Frage: "Der Vertrag von Nizza: Vision oder Kompromiss" zu antworten.

Ja, Nizza ist ein Kompromiss, Gott sei Dank. Ich möchte nicht an einer Union mitwirken, die nicht vorrangig darauf ausgerichtet ist Entscheidungen durch

Kompromisse zu fällen. Die Geschichte lehrt uns, dass dies auf lange Sicht bessere Entscheidungen sind als solche, die Sieger und Besiegte (und leider all zu oft auch Trümmerhaufen) hinterlassen.

Ich sehe Nizza vor allem als das Instrument, das uns ermöglicht eine Vision zu verwirklichen, die der Einheit unseres Kontinents in Frieden und Freiheit. Dabei bleiben alle Möglichkeiten für eine schrittweise Vertiefung oder eine Konstitutionalisierung der Union offen. Es ist daher ein Vertrag, dem ich gerne meine Zustimmung gebe.

Rede von Premierminister Jean-Claude Juncker zum Thema "Wir brauchen Europa", Congress Casino in Baden (Niederösterreich) 25. März 2001

Sehr verehrter Herr Landeshauptmann, sehr verehrte Frau Pröll, Frau Bundesaußenministerin, meine sehr verehrten Herren Botschafter, liebe Kollegen aus Parlament und Regierung, meine sehr verehrten Damen und Herren, und für viele von Ihnen darf ich sagen - und habe damit auch nicht gerechnet, dass sie hier wären - liebe Freunde.

Wann immer man eine Rede hält, gehört es zum schicken Umgangston, dass man sagt, man hätte sich auf das Kommen sehr gefreut. Nur selten stimmt diese Aussage. Aber heute Abend stimmt sie wirklich, weil ich mich darauf gefreut habe nach Niederösterreich zu kommen, im Übrigen auch nach Österreich.

1 5 0

Erwin Pröll stattete mir im November 1999 einen Besuch ab. Es gibt zwischen uns so etwas wie spontane Freundschaft, weil so oft sind wir uns noch nicht über den Weg gelaufen bevor wir uns zueinander bekannt haben. Deshalb bin ich froh, einen Gegenbesuch in Niederösterreichisch machen zu dürfen.

Mein Problem ist nur, dass ich auf dem Weg von Stockholm nach Wien und dann nach St. Pölten und Baden irgendwann gelesen habe, mir stünden für diese Rede, die eine Einlassung sein soll, eine Stichwortgebung, zwanzig Minuten zur Verfügung. Das reicht in der Regel, um meine Einleitung zu einer Rede vorzubereiten. Deshalb weiß ich überhaupt nicht, wie ich mit dieser Enge des zeitlichen Rahmens überhaupt hier umzugehen habe. Sie werden das erleben - und es ist durchaus zulässig - dass irgendwer irgendwann mit der Gabel gegen das Glas klopft, damit es in meinen Ohren so klingt, dass ich weiß: jetzt ist Schluss! Aber noch ist es nicht soweit.

Ich bin gerne nach Niederösterreich gekommen. Ich finde, dass in diesem Bundesland Wichtiges passiert und passieren wird, sich Wichtiges auch schon vollzogen hat. Niederösterreich ist eine aufstrebende Region, nicht nur im österreichischen Rahmen sondern überhaupt im europäischen Rahmen. Viele, die

vor zehn, fünfzehn Jahren Niederösterreich nicht genau auf der europäischen Landkarte zu ordnen wussten, wissen heute wo Niederösterreich liegt. Die niederösterreichischen Zahlen, Fakten, vor allem aber Menschen, sprechen für sich. Man reist gerne irgendwo hin, wo irgend etwas passiert, wo Menschen auf dem Weg sind. Und die Menschen hier in Niederösterreich sind auf vielen Wegen unterwegs.

Das Thema, das ich heute Abend zu behandeln habe, heißt "Wir brauchen Europa". Und manch einer wird sich denken: "Wieso redet man über Selbstverständlichkeiten?" Ich finde, eine Selbstverständlichkeit ist Europa nicht - und die Europäische Union auch nicht.

Wir sind müde geworden ob der vielen europäischen Erfolge, merken wir nicht mal mehr, reden auch kaum noch über das, was wir gemeinsam in Europa auf den Weg gebracht haben. Man muss schon - die Jüngeren unter uns - in Geschichtsbüchern blättern, um verstehen und nachempfinden zu können, wieso und weshalb wir das tun was wir tun. Die Älteren unter uns wissen es noch aus eigener Erfahrung. Diese Generation der Mitte, die ich noch für eine kurze Zeit darstellen darf, weiß eigentlich noch aus den Erzählungen ihrer Eltern, wie das war als alles anders war als es heute ist.

Mein Vater war im Zweiten Weltkrieg deutscher Soldat. Deutsche Truppen besetzten Luxemburg und die jungen Luxemburger, die zwischen 1920 und 1927 geboren waren, mussten in die Wehrmacht. Sie wurden - wie wir sagen - "zwangsrekrutiert". Junge Männer, die ihre Dörfer verlassen mussten, um eigentlich mit der Waffe in der Hand gegen die Nationen anzutreten, die dabei waren, das Land, aus dem sie kamen, von der deutschen Besetzung zu befreien. Da ist vieles hängen geblieben in diesen gebrochenen Biographien, und unsere Väter haben den Fehler gemacht - er ist nachvollziehbar - nicht sehr oft darüber zu erzählen. Aber man sollte daran denken, dass nichts geschenkt wird, und dass alles,

was ist, hart erkämpft werden musste - und auch daran denken, dass wir, die wir zur Siegergeneration in dem Sinne gehören, eigentlich nichts selbst wirklich tun mussten, damit die Dinge besser werden; dass die, die zur Generation unserer Eltern gehörten, die eigentlichen europäischen Helden sind, weil sie aus den Schützengräben zurück, jeder in sein Heimatland zurückkehrend, zum ersten Mal in der europäischen Geschichte Ernst machten mit dem Satz, den man nach jedem Krieg sagt, nämlich dass es nie mehr Krieg geben soll.

Viele, die heute auf der Sonnenseite des Lebens leben, denen die Sonne und der Brand auch manchmal nicht sehr gut tut - weil es brennt so, dass das Denken manchmal aussetzt - sollten daran denken, dass wir der Generation unserer Eltern sehr viel verdanken, nämlich das Wichtigste, was es in Europa gibt und was zu Europa eigentlich strukturell nicht gehört, nämlich Frieden. Deshalb wurde Europa aus der Taufe gehoben. Deshalb haben viele - nicht nur Politiker, sondern Männer und Frauen, ganze Völker - sich nach 1945 auf den Weg gemacht, der dorthin führte, wo wir heute sind. Wer denkt, damit wäre die Sache erledigt, wer sich vorstellt, diese alten Dämonen hätten die europäischen Wälder und Täler verlassen, der irrt sich. Ich bin fest davon überzeugt, dass diese Dämonen nur schlafen. Wenn sie wachgerüttelt werden von Populisten, von Demagogen, von Schlechtrednern, dann werden sie sich wieder in Bewegung setzen und genau dorthin zurückkehren, wo sie in nun mehr 50 Jahren europäischer Erfolgsgeschichte verbannt wurden. Deshalb gilt für die nächsten 50 Jahre genau das, was für die letzten 50 Jahre galt: Wir müssen etwas tun, damit der Frieden in Europa erhalten bleibt.

Es gibt mehrere Dimensionen bei dieser friedenserhaltenden Gesamtaufgabe. Es gibt den inneren Frieden der Europäischen Union. Er ist nicht wirklich bedroht, aber man stellt fest, dass die Völker, die in dieser Familie (die sich Europäische Union nennt) zusammen gefunden haben, eigentlich übereinander sehr wenig wissen. Das gilt nicht nur für Deutsche und Franzosen, die von sich behaupten, sie wüssten alles übereinander und sehr oft den Eindruck geben, es gebe noch Nachholbedarf. Ich sage immer, die wirkliche marginale Nützlichkeit Luxemburgs besteht darin, dass wir über Frankreich und die Franzosen mehr wissen als die Deutschen je über sie in

Erfahrung bringen werden; und dass wir über die Deutschen unendlich mehr an Wissen angesammelt haben als die Franzosen, die mit viel (auch historischer) Fantasie ausgestattet sind, je über sie in Erfahrung bringen werden. Was für das deutsch-französische Verhältnis, dieses für Europa und europäische Fortschritte absolut unverzichtbar gebliebene Sonderverhältnis gilt, das gilt in größerem Maße noch für viele anderen. Wenn wir ehrlich sind: was wissen wir eigentlich über die innerfinnische Befindlichkeit? Nicht sehr viel. Was wissen wir über die Fragen, die in Griechenland nicht auf der Tagesordnung stehen, sondern vom griechischen Volk intensiv diskutiert und debattiert werden? Wir wissen darüber nicht sehr viel.

Das heißt, dass der Frage des kulturellen Austausches eine größere Bedeutung zukommen muss, als sie zur Zeit hat. Die Menschen, die sich sehr oft und sehr intensiv begegnen könnten, tun dies eigentlich nicht. Wissen über ein Land hat man nicht dann angesammelt, wenn man dieses Land per Flugzeug 14 Tage mit Devisen - wenigstens diese Perspektive entfernt sich - beglückt hat. Wer nicht zu Fuß durch eine Stadt geht, weiß von dieser Stadt nichts. Und wer nicht intensiv mit den Menschen in einem Lande redet, weiß von diesem Menschen auch nichts. In der Zeitung steht vieles - vieles an richtiger Information, vieles an zu Hinterfragendem. Information aber über die eigentlichen Menschen, über das, was wichtig ist im Leben der Menschen, steht nur sehr wenig in der Zeitung.

Also muss man Orte der Begegnung schaffen. Ein Land wie Niederösterreich, mit Last und Chancen europäischer Geographie reich eingedeckt, kann hier durchaus eine Mittlerrolle übernehmen und tut dies ja auch, vor allem in Richtung der neuen Demokratien in Ost- und Mitteleuropa, vor allem natürlich Mitteleuropa. Das ist die friedensstiftende Wirkung der Europäischen Union, die uns vieles gebracht hat trotz mancher Rückschläge, trotz Irrungen und Wirrungen, die es beim europäischen Zusammenschluss immer wieder gibt, trotz Meinungsverschiedenheiten, Unwissen und Unkenntnis über die Verhältnisse andernorts. Ich brauche ja hier mit Blick auf die jüngste europäische Zeitgeschichte in Österreich nicht besonders auszuformulieren, zu welchem Resultat denn derartiges Unwissen führen kann: Unwissen über Österreich, österreichisches Unwissen über Befindlichkeiten im restlichen Europa.

All dies gibt es, wird es immer geben. Die Stärke und die Kraft der Europäischen Union ist, dass man auch eine Seite umschlagen kann, aus Fehlern lernt, die die einen und die anderen begangen haben, und zu den eigentlichen Zielen europäischer Politik zurückfindet.

Aber diese friedensstiftende Wirkung der Europäischen Union müssen wir selbstverständlich nach Ost- und Mitteleuropa tragen; nicht in der Geisteshaltung des Eroberers - ich habe den Eindruck, wir sind in Ost- und Mitteleuropa willkommen - sondern mit dem festen Vorsatz dessen, der das durch das erreichte, angesammelte Erfahrungswissen einbringen möchte in eine größer gewordene, kontinentale Dimension. Für mich bleibt die Frage der Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa eine Frage von Krieg und Frieden. Nicht weil wir es mit Kriegslüsten innerhalb und außerhalb der Europäischen Union zu tun hätten, sondern weil es so etwas wie eine kontinentale Gesetzesmäßigkeit in Europa gibt. Die Gesetzesmäßigkeit ist die, dass wenn Menschen dauerhaft ausgesperrt werden, dauerhaft destabilisiert werden, wir dann auch selbst destabilisiert werden können, weil wir die Türen zugesperrt haben. Deshalb ist jetzt die Zeit derjenigen angebrochen, die mutige Schritte tun müssen.

Ich bin für zügige Verhandlungen mit den Beitrittskandidaten aus Ost- und Mitteleuropa. Übrigens auch mit Malta und Zypern. Man vergisst beide immer wieder, wenn es um den Beitritt oder um die Erweiterung der Europäischen Union geht. Aber ich bin gegen Verhandlungen im Galopp. Ich bin der Meinung, dass die Menschen hier wie dort ein Recht darauf haben, dass die Dinge, die für die Zukunft entworfen werden, nicht Worthülsen bleiben, nicht jetzt schon ausgelebte Träume, sondern dass wir durch kluges Verhandeln und durch kluges Aufeinanderzugehen die Möglichkeit schaffen, dass es den Menschen in den nächsten Jahrzehnten besser gehen wird, dass wir nicht dorthin zurückfallen, wo wir uns nach 1945 in Bewegung gesetzt haben.

Dies bedeutet dann auch - ich weiß, dass dies ein Thema ist, das in Niederösterreich, aber auch sonstwo sehr intensiv diskutiert wird - dass man beispielsweise mit Bezug auf die Regelung der Freizügigkeitsfrage der Arbeitnehmer zu vernünftigen Abschlüssen kommen muss. Ich bin sehr dagegen, dass man diese Frage überdramatisiert. Damit ist nie-

mandem geholfen. Ich bin auch sehr dagegen, dass man auf Seiten der Europäischen Union so tut, als würde uns das Misstrauen den Kandidatenländern gegenüber in Angst und Schrecken versetzen. Misstrauen ist kein Fundament, auf dem man Großes wird aufbauen können. Aber wir müssen auf die Befindlichkeiten der Menschen hier Rücksicht nehmen und auch auf die objektive Zwangslage verschiedener Beitrittskandidaten.

Deshalb ist die Frage nicht so sehr, welche Übergangsfrist von ihrer Dauer her betrachtet wir in die Beitrittsverträge schreiben, sondern welche Durchführungsbestimmungen, welche Modalitäten diese Übergangsbestimmungen begleiten sollen. Die müssen sich auszeichnen durch Flexibilität und Anpassbarkeit in Bezug auf konjunkturelle Verwerfungen und auf arbeitsmarktpolitische Sonderlagen, die eintreten können. Wenn wir das mit gutem Willen und vertrauensvoll auf beiden Seiten angehen, wird es nicht ein Ding der Unmöglichkeit sein, hier sehr schnell zu zielorientierten, resultatsgebundenen Ergebnissen zu kommen.

Ich habe aus eigener politischer Erfahrung einzufügen, dass ich als junger, aufgeregter Mensch, als Staatssekretär im luxemburgischen Arbeitsministerium, später als Arbeitsminister - ich wäre das immer noch gerne, bin es aber leider nicht mehr - mit Portugal und Spanien Beitrittsverhandlungen zu führen hatte. Damals, 1983-84, gab es in Luxemburg 14 % portugiesische Mitbürger. Natürlich hat jeder gedacht, dass es durch die Freizügigkeit der Arbeitnehmer zu einer massiven Bewegung portugiesischer Arbeitskräfte in Richtung Luxemburg kommen würde. Damals wurde eine Freizügigkeitsübergangsregelung von sieben Jahren zwischen der Europäischen Union, Portugal und Spanien ausgehandelt. Weil die Luxemburger so kompliziert und ängstlich waren, betrug diese zehn Jahre für Luxemburg mit Bezug auf den portugiesischen und spanischen Beitritt. Doch nach fünf Jahren haben wir diese Übergangsfrist - noch bevor die anderen ihre siebenjährige Frist überhaupt erreicht hatten - abgerufen, weil wir folgendes festgestellt haben: alles das, was zu befürchten war, ist überhaupt nicht eingetreten.

Wir denken immer, Menschen reagieren so, wie wir uns vorstellen, dass sie reagieren müssten. Menschen aber machen aber in der Regel das, was sie für sich

selbst entscheiden. Und wenn die Menschen in Ost- und Mitteleuropa diese perspektivische Zukunftshoffnung entwickeln, dass sie, weil sie der Europäischen Union beitreten, in vielerlei Hinsicht ihre jetzige Lage verbessern können, dann wird es zu diesen Bewegungen überhaupt nicht kommen. Die Vorstellung, sie ganz auszuschließen, sie verhindern zu wollen, ist absolut uneuropäisch. Sie zu regeln ist absolut vernünftig.

Wenn man Europa baut, wenn man Europa weiterbringen möchte, gehört auch die Freizügigkeit mit zu den kostbarsten Gütern, die es in der Europäischen Union gibt. Ich darf von meinem Land sagen - es mag nicht typisch sein für andere - dass wir eine Einwanderungsquote von 34 % haben. Luxemburg ist ein hochindustrialisiertes, modernes Dienstleistungszentrum mit einem Ausländeranteil von 34 % und mit einem Ausländeranteil an den Arbeitsmärkten von über 50 %. Luxemburg verdankt den Italienern, Belgiern, Franzosen, und den Portugiesen unendlich viel.

Wir sind reicher geworden durch diese vielen Menschen, die zu uns gekommen sind. Nicht reicher im materiellen Sinne, sondern reich an Erfahrung, an internationalem Glücksgefühl (so etwas gibt es!), an Zusehen, wie andere leben, und wie andere sich auch in unsere Richtung verändern und beim Staunen darüber, wie sehr wir uns verändert haben durch die vielen, die aus der Ferne zu uns kamen.

Es liegen also auch Chancen in der Zuwanderung. Allerdings muss sie so gestaltet werden, dass sie nicht, wenn sie einsetzt, als Bedrohung empfunden wird. Und deshalb ist das, was die österreichische Bundesregierung vorträgt und auch der niederösterreichische Landeshauptmann etwas, was nicht unverschämt ist, sondern was auf einer gesunden Einschätzung der Lage beruht. Ich möchte mich hier nicht auf sieben Jahre festlegen; aber dass es zu einer Übergangsfrist kommt und dass man diese Übergangsfrist so regelt, dass beide Seiten ihr Fundamentalinteresse in der Gesamtlösung wiederfinden, liegt für mich auf der Hand.

In diesem Europa, wenn es friedentiftend bleiben soll, muss es auch zu einem geordneten Miteinander der verschiedensten, sich zusammensetzenden Nationen der Europäischen Union kommen. Es gibt

große Länder und kleine Länder. Das kleinste Land hat sich zum Trost "Großherzogtum" genannt, um besser mit diesem Sachverhalt durch die Geschichte zu kommen. Aber vor der Geschichte gibt es überhaupt keine Großen und Kleinen. Dort gibt es nur Länder, Nationen, die sich zu Recht auf sich selbst etwas einbilden. Ich möchte jetzt hier nicht in deutsche Innenpolitik ausrutschen und mich mit der Frage beschäftigen, ob man stolz oder nicht stolz sein soll, darf, sein kann, muss auf sein Vaterland, aber man muss es ja nicht unbedingt hassen. Man darf ja die Nähe mögen. Und zum modernen europäischen Patriotismus gehört beides: dass man gerne Niederösterreicher und Österreicher und gerne Europäer ist, und dass man gerne Luxemburger und Europäer ist und dass das kein Gegensatz in sich selbst ist.

Diese Antinomie hat Europa so viel Unglück gebracht, dass wir sie nie mehr in europäisches Denken einführen sollten. Große und Kleine müssen miteinander in dieser Europäischen Union leben, wobei die Großen sich manchmal schwer tun das Besondere an den Kleinen voll genießen zu können, und wobei die Kleinen manchmal allzu sehr erschreckt auf kleine Töne einiger Großen achten.

Man sollte zu einem souveränen Umgang mit sich selbst und mit den großen und kleinen Nachbarn kommen. Vor Nizza haben wir manchmal erlebt, dass etwas größere Flächenstaaten der Europäischen Union den Kleingeblienen in Europa das Leben schwer machen wollten. Das ist zum Schluss der Gesamtveranstaltung dann so nicht gekommen, auch deshalb weil man in einigen Hauptstädten größerer Staaten einen Blick in Brehm's Tierkunde geworfen hatte. Dort kann man lesen, dass ein Floh einen Löwen zum Wahnsinn treiben kann. Man kann dort nicht lesen, dass es jemals einem Löwen gelingen wäre, einen Floh zum Wahnsinn zu treiben. Insofern hat man sich aufgrund empirischer Erkenntnisse der Tierkunde dazu durchgerungen, bei dem harmonischen Miteinander von Groß und Klein zu bleiben.

Wir müssen uns also, wenn wir die Schritte in die Zukunft vorbereiten, wenn wir uns auf den Weg machen, die guten Erfahrungen der letzten Jahrzehnte in Europa vor Augen halten, um sie nicht an der Garderobe zum 21. Jahrhundert abzulegen.

Und bei allem Missgut über vieles, was in Europa schief ist (der absolute Mangel an sozialem Europa, die Unterentwicklung der sozialen Dimension Europas) bei allem Unmut über steckengebliebene Reformziele wie gemeinsame Einwanderungspolitik oder gemeinsame Bekämpfung der internationalen Kriminalität, muss man sich auch über Dinge freuen können, die uns unwahrscheinlich gut gelungen sind.

Der Euro beispielsweise ist ein derartiges Beispiel: Der Euro, seine Einführung, die Vorbereitung seiner Einführung haben eigentlich gezeigt, dass die Europäer zu sehr großen Leistungen fähig sind, wenn sie an sich selbst glauben und sich nicht abhalten lassen von richtigen Wegen und richtig erkannten Zielen. Heute sind diejenigen, die den Euro vom Prinzip her schlechtreden, eigentlich Mangelware geworden in der europäischen Öffentlichkeit. Weil wir den Nuntius, den Herrn Bischof und die Äbte hier haben, möchte ich sagen, dass wenn die katholische Kirche so viele spät berufen hätte wie der Euro, dann gäbe es keinen Nachwuchsmangel.

1 5 4

Man muss also feste Ziele haben, sie unbeirrt durchsetzen, dann kommt man zum Ziel. Beifall spenden auch die, die sich eigentlich an der Reise überhaupt nicht beteiligt haben. Darüber sollte man sich freuen.

Freuen sollten wir uns auch, anstatt uns dauernd über die Last des Tages zu beklagen, anstatt mit leidender Miene durch die europäische Geschichte zu gehen. Wir, die wir es nur gut gehabt haben, in diesem Europa.

Freuen sollte man sich auch darüber - und das heißt ja in Niederösterreich etwas - dass der eiserne Vorhang weg ist, dass die Menschen wieder zueinander gefunden haben, dass europäische Geschichte und europäische Geographie wieder aufeinander zugewandert sind und sich wiedergefunden haben. Wien ist eine europäische Stadt - Brüssel, Luxemburg, Paris und London auch, aber Pressburg, Prag, Budapest und andere sind so europäisch wie wir. Mich ärgert der Satz, dass diese Menschen, die sich vom Kommunismus befreit haben - ohne dass wir viel dazu beigetragen hätten - sich jetzt auf dem Wege zurück nach Europa befinden würden. Das stimmt überhaupt nicht. Die hatten Europa noch nie verlassen, sie waren so europäisch geblieben, manchmal mehr, als wir das sind. Und deshalb, bei aller Notwendigkeit streng durchzuverhandeln, bei aller notwendigen Überprüfung gesetzter Ziele ist es so, dass wir die ersten Jahrzehnte dieses Jahrhunderts damit verbringen sollten, diese große europäische Chance zu nutzen, die darin besteht, dass Menschen, die zusammengehören, auch wieder zusammenfinden.

e-Investing in Luxembourg

Speech by Henri Grethen, Minister of Economy, CEBIT 2001 Hannover
26th March 2001

Together with my collaborators, we have about fifty minutes to convince you that Luxembourg is a safe and promising place to invest in e-business.

Every previous technological revolution has created a speculative bubble: both economic theory and history suggest that price-earning ratios first rise and then fall. This was the case during the 19th and the 20th century with railway, electricity, telephones, radios and cars.

There are many similarities with the Internet revolution of the nineties. The ups and downs on the stock market should not frighten us.

More fundamentally the Internet economics is here to stay, simply because it crosses and supports a long-range trend which is the emerging knowledge society.

Knowledge has come to play the predominant part in the creation of wealth. It is not simply about pushing back the frontiers of knowledge; it is also about the more effective use and exploitation of all types of knowledge in all fields of economic activity.

The knowledge driven economy is a more general phenomenon, encompassing the exploitation and use of knowledge in all production and service activities, not just those, sometimes classified as high tech or knowledge intensive.

The growing importance of knowledge as an element of production is all around us. It is perhaps most obvious in the personal computers, mobile phones and sophisticated electronics of the information and communication industry and in other high-tech industries such as biotechnologies.

Business consultancy, financial services and other knowledge-intensive services are growing in importance too. However knowledge is also transforming other sectors, both in their processes and the nature of their final products. Branding and design accounts

for an ever-higher proportion of value of the goods and services we consume. About 70 per cent of the production cost of a new car can be attributed to knowledge-based elements such as styling, design and software. A modern luxury car includes more computing power than Apollo 11.

In the Herald Tribune, Donald J. Johnston, the secretary general of OECD, invited us to see beyond the hype and reminded us of an anecdote I quote "At the Chicago World's Fair of 1893, one wise person predicted that air travel was the way of the future - not by aircraft (yet to be invented) but by balloons tethered to cables, linking cities like an Alpine telecar. And because pneumatic tubes carried mail of the day in major cities, another prediction foresaw pneumatic tubes carrying cargo across the United States".

It's obviously quite difficult to foresee future applications of revolutionary technologies. It is hard to say which of the marvellous technologies and equipments, which are presented at this fair, are groundbreaking and long-ranging applications in the future.

We have got here, an application of information and communication technology that is really "transformational" in many ways. Much of the increase in business productivity in recent years can be attributed to it. The question is, will new technology and ways of doing things spread through the retail and wholesale sectors and transform the way buyers and sellers behave?

I am convinced that e-commerce, for instance, is part of a cycle in an irreversible process of doing business and work in new and different ways through the Internet.

It is a pleasure for me to show you how the tiniest member country of the EU can make a significant contribution to the overarching goal set by Heads of State in Lisbon and reaffirmed in Stockholm this weekend: "enabling the EU to become the world's most competitive and knowledge-based economy".

Luxembourg has already shifted massively from a post-industrial economy to a successful service-economy. Long before the talk about the knowledge based economy become the buzzword, the "new Luxembourg economy" took off.

Growth soared to an average of 5,5% during the last fifteen years, exceeding two times the average growth rate of the European Union and surpassing even the so admired dynamism of the US growth of the last ten years.

In 1999, Luxembourg registered growth figures of 7% and last year of 8,5%.

Add to this that Luxembourg is a very open economy owing its high living standards to trade with other EU member countries. Imagine that exports of goods and services count for more than 100% of GDP.

Growth patterns can be broken down into the basic factors carrying the output: first, the increase of employment, in particular of the high quality labour force, second, the increase of the stock of capital, in particular of information and communication technology investment and, last but not least, the technological progress, through research and innovation.

For Luxembourg, employment has increased very fast during the last years, 3% on average, which is more than two times the EU average during the last fifteen years. As a consequence, the unemployment rate is the lowest in the EU, around 2,8%.

But this does not tell the whole story. The latest Employment Report issued by the European Commission calculates that over the period going from 1994 to 1999, Luxembourg increased its highly-educated sector faster than any other country except perhaps Ireland. Jobs going to people with tertiary level education in sectors like R&D, education, computers, office machinery and general business services and the like, went up by 8% per year while the EU average increased by a mere 3%.

The same pattern holds for sectors like radio and television, precision instruments, transport equipment, electricity, gas and water as well as banking and insurance, which experienced a fierce increase of highly educated employees.

Turning to the increase of business investment let me hint at the high level of private investment in ICT. Here too, compared to European standards, Luxembourg has an outstanding record with spending amounting to 2,5% of GDP, according to the last figures available. Total expenditures on ICT by both companies and households is 7,6% expressed as a share of GDP - well above the EU average.

Last but not least, productivity of labour and capital has increased rapidly during the nineties. As the latest OECD report on Luxembourg's economy shows, the progress of total factor productivity, which catches the effect of technological change and innovation, remains at a high level.

The overall picture thus far that the paradigm shift termed as "new economy" started already fifteen years ago well before the hype about the digital economy became fashionable.

The International Monetary Fund gives an illuminating answer to the question of the fast growth in its 2000 report.

I quote: "Luxembourg's case may reflect a host of factors, including: a skilled multilingual workforce; cooperative social partnership arrangements; and regulatory and tax advantages. But since growth took off in the early 1980's, sound policy management and locational external economies appear to have been the main forces behind Luxembourg's virtuous growth circle.

Policies reinforced Luxembourg's locational advantages, particularly for financial services. At the regulatory level, the quick implementation of EU financial directives and the provision of flexible legal frameworks for specialized financial activities helped to develop market niches. At the macroeconomic level, fiscal policy steered a prudent course, despite a swelling tide of revenues, and provided financial stability, a favourable tax system and a first rate public infrastructure.

Locational external economies generated increasing returns to spatial concentration and included knowledge spillovers between related activities, the advantages of thick labour markets in specialized skills and the backward and forward linkages among suppliers and producers that arise with large local markets".

This is the conclusion of a very carefully conducted scrutiny of our economy by the experts of the IMF. It suggests that the shift to the digital, knowledge driven economy started very early in the beginning of the nineties and is developing endogenously.

There is some sound evidence that e-commerce took off in Luxembourg.

Luxembourg has the highest number of secure socket layer servers per capita in Europe. The number of secure servers per capita is an important indicator of the development of electronic commerce as they are used for encrypted credit card transactions over the Internet. The main non-retail use is for subscription access to privileged information, such as research disseminated by investment banks or on-line banking.

The competitiveness of a country has many dimensions. It cannot be reduced only to GDP and productivity, because firms must cope with the political, cultural, and educational dimensions of countries. Therefore, it is in providing firms with an environment that has the most efficient structure, institutions and policies that nations compete with each other.

The overall competitiveness assessment by the renowned International Institute of Management Development based in Geneva puts Luxembourg among the very top countries of its scoreboard.

For the policy maker, the challenge is to create a framework which supports continued development of scientific and technological excellence, greater competition and a culture of enterprise and innovation, which ensures effective protection of the environment.

Enterprise is more likely to thrive where there is a stable financial and economic backdrop; a supportive business and social environment; good access to markets, technology and finance; and a flexible, highly educated and skilled labour force.

Let me give you now some hints to why Luxembourg is a safe place to e-invest, to invest in Information and Communication Technology and services in view of exporting goods and services all over Europe.

First of all, Luxembourg is the first country, which

has adopted a fully-fledged regulatory framework for e-commerce.

It is based upon a non-bureaucratic, flexible philosophy giving businesses and consumers the legal security they require.

Luxembourg is one of the very few countries which does not levy any taxes on information society: there are no private copy levies on video tapes, DVD, hard disks, photocopiers and printers. We think that taxing the information society might hamper the diffusion of Internet.

Luxembourg completed a significant reduction of the tax burden for both households and enterprises.

This reduction is aimed at further increasing the competitive position of Luxembourg and creating new incentives for working age people to participate in the labour force and to attract skilled employees. The tax reform includes a substantial increase in the exemption threshold in personal income taxes and a general reduction in marginal tax rates by 2 percentage points.

In addition, the maximum marginal rate has been reduced from 46 per cent to 42 per cent. In 2002, as a second step, another 4 percentage points will reduce most tax rates, so that the highest marginal rate will fall to 38 per cent.

Luxembourg has the lowest VAT rates in Europe permitted in the EU.

This opens new interesting perspectives for those investing in Luxembourg.

I quote from the latest OECD report on Luxembourg:

"This makes Luxembourg a more attractive base than other EU countries for sales of goods and services via the Internet. If the draft EU directive (issued in June 2000) on the VAT treatment of e-commerce is approved, Luxembourg stands to gain sales and a substantial revenue windfall.

The directive aims to create a level playing field in e-commerce for EU and non-EU companies. Presently, companies from outside the EU selling

goods and services in the EU via the Internet are not subject to VAT whereas EU-based companies are subject to VAT both on sales within and beyond the EU. The directive would require non-EU companies to register in an EU country and pay VAT there on their sales via the Internet within the EU; this would also bring the tax treatment of such sales more in line with that for sales by traditional means, which are subject to VAT.

EU companies would continue to be subject to VAT on sales within the EU but would be exempt for exports via the Internet, as they presently are for exports sold by traditional means. Many non-EU companies selling goods and services via the Internet in the EU could be expected to register in Luxembourg so as to pay the lowest permitted VAT rate".

All in all, Luxembourg strives to be the most competitive and dynamic knowledge-based economy in Europe.

E-commerce is part of a strategy. Luxembourg has committed itself to the development of an inclusive and competitive Information Society.

An ambitious plan, called "e-Luxembourg" has been adopted by the Government, aiming to make out of Luxembourg the most dynamic knowledge-based economy in Europe.

The plan is based on four pillars: developing education and life-long learning, research and innovation, e-business and e-government.

Two introductory presentations on the legal framework for e-commerce and the development of one of the most successful Luxembourg companies - SES Société Européenne des Satellites - will illustrate the potential of Luxembourg as a place to invest and develop e-business.

There are experts from various fields in the audience who stand ready to answer your questions and give you advice and information.

Discours de Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

à la tribune de la Commission des droits de l'homme, à Genève

29 mars 2001

Je tiens à mon tour à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et je vous apporte le soutien de ma délégation.

L'engagement de celles et de ceux qui vous ont précédé dans cette tâche a confirmé à quel point la dignité de cette enceinte est redevable à l'intelligence et au courage des personnalités qui en assurent la conduite.

Ma visite à Genève coïncide avec un moment important de l'ordre du jour de cette 57e session. L'examen des situations par pays interpelle les Etats, non seulement sur le plan individuel, comme pourrait le faire croire la singularisation d'une situation donnée, mais aussi dans leur collectivité: le respect des droits de l'Homme revêtant une valeur universelle, il revient aux Etats d'exercer leur responsabilité commune à l'égard de l'humanité, dont ils représentent la réalité multiple. Quand, sous l'effet de la globalisation, elle prend appui sur l'interdépendance des Etats pour formuler le droit au développement, la Commission des droits de l'Homme se fonde expressément sur la responsabilité collective des Etats. C'est là sa force et la source durable de sa légitimité.

C'est dans cet esprit que mon pays appuie les positions que la Suède défend ici pour la première fois au nom de l'Union européenne.

J'ose espérer que dans les années à venir, d'autres pays pourront - à l'instar de la Suède - témoigner dans cette enceinte du succès du processus d'élargissement de l'Union européenne, qui a fait du respect des droits de l'Homme un critère d'adhésion. Ce critère, qui vaut pour l'extérieur, s'applique forcément à l'intérieur de l'Union: c'est un paramètre d'honnêteté intellectuelle pour la construction européenne; c'est aussi pour l'Union l'obligation de se confronter à ses propres contradictions, non pas dans un esprit de diffamation, mais dans l'idée de consolider la communauté de droit au contact de la réalité démocratique.

Dans cette enceinte, des voix se sont élevées à juste titre contre l'usage de l'Internet - la Toile, comme nous dirions en Francophonie - à des fins de propagande raciste. La communication virtuelle résiste à l'emprise législative, comme elle échappe à la censure, et de ce fait reflète sans filtre aucun l'état d'esprit d'une société: l'on y trouve le pire et le meilleur, et il nous faudra rechercher les moyens réglementaires d'éviter les abus. Nous ne devons toutefois pas nous cacher la vérité: ce qui affleure sur Internet existe ailleurs, et ce n'est pas la répression d'une avancée technologique qui nous donnera la clé d'un avenir meilleur.

Lorsqu'en Afghanistan, le régime taliban, dans un accès de prudence religieuse, s'en prend à des icônes, témoins muets d'anciennes confluences de civilisations, il se complaît à exhiber une culture de l'intolérance dont la brutalité apparaît quotidiennement dans l'atteinte à la vie des femmes et des fillettes afghanes.

Lorsque les foules démantelaient il y a dix ans en Europe les statues qu'un pouvoir totalitaire avait érigées comme autant de marques d'oppression, ces foules exprimaient leur soif de liberté. Quand un pouvoir décide froidement de détruire les vestiges culturels d'un passé qui ne le menace en rien, il n'exprime en revanche que sa volonté d'anéantir tout ce qui ne lui ressemble pas.

Le combat contre le racisme est aussi un combat pour la liberté d'expression. Les préparations régionales de la prochaine Conférence mondiale contre le racisme ont été affectées par des restrictions que la vocation universelle de la Conférence de Durban nous aidera, je l'espère, à surmonter. Le régionalisme peut être un instrument puissant sur la voie du rapprochement progressif; quand il se pose en alternative au multilatéralisme, il devient facteur d'exclusion.

La Commission établie pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme dans les territoires

arabes occupés appelle l'Union européenne à jouer un rôle plus actif dans la relance du dialogue entre Palestiniens et Israéliens. Je persiste à croire que le processus de Barcelone, cet instrument de dialogue et de coopération que l'Union européenne a en partage avec un grand nombre de pays arabes et Israël, doit pouvoir contribuer à promouvoir le respect des droits de l'Homme sur le pourtour méditerranéen, pris dans son ensemble.

Monsieur le Président,

Les conclusions que vient de nous présenter le Président du groupe de travail sur le droit au développement montrent que nous ne sommes peut-être pas encore prêts à envisager de transformer le droit au développement en une catégorie juridique pleinement opératoire, avec des procédures de mise en œuvre et des mécanismes de suivi. Le concept du droit au développement n'est pourtant que la traduction de l'idéal des Lumières, selon lequel tous doivent jouir des mêmes libertés. Nous devons continuer à travailler sur cette idée, qui est en avance sur son temps, car dans le domaine du développement, les échéances pressent.

Les accords de Cotonou, qui marquent une étape nouvelle dans la coopération entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique intègrent la dimension des droits de l'Homme, et sortent de l'ombre portée du passé colonial pour s'orienter vers un partenariat sans paternalisme ni complaisance.

Le dialogue entre les civilisations passe par le respect mutuel, mais il comporte aussi un engagement commun envers les droits de l'Homme. C'est dans ce contexte que je place en particulier l'initiative européenne en faveur de l'abolition de la peine de mort: car quels que soient les modèles de société qui s'expriment ici et même se confrontent, il demeure que l'abolition de la peine de mort est le moment fort où le souverain renonce à l'exercice d'un pouvoir absolu par respect pour les droits de l'individu. Quand mon pays s'engage avec l'Union européenne contre l'exécution de personnes mineures au moment des faits incriminés, ou encore de personnes souffrant de déficiences mentales, il n'implore la pitié de personne ni ne conteste la validité d'un jugement:

mais il dénonce l'abus de la puissance étatique que représente la peine de mort.

On nous objecte souvent que c'est faire beaucoup de cas pour bien peu de chose, alors que des millions d'innocents sont victimes de la violence, de l'ignorance et du dénuement. Peut-être, mais se voiler la face devant des abus circonscrits, serait admettre la relativité des droits de l'Homme.

De manière inquiétante, les situations où l'Etat faillit à son devoir de protection envers les populations civiles persistent et se multiplient. Ceci est notamment le cas en Tchétchénie, où les actes de violence continuent d'affecter la population civile. Je saisis cette occasion pour rappeler aux autorités russes les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, qui visent à rétablir des conditions qui permettent le plein respect du droit humanitaire et des droits de l'Homme de la population tchétchène.

Je partage le point de vue de M. Ruud Lubbers lorsqu'il attire notre attention sur le sort de ceux qui subissent sans réagir, ces victimes qui sont moins qu'un réfugié; ceux dont Mme le Haut Commissaire a choisi d'être la voix.

Madame le Haut Commissaire,

Il y a dix jours vous nous avez annoncé que vous quitterez vos fonctions avec la conclusion de la Conférence mondiale contre le racisme.

Si je dois respecter votre décision, je la regrette, et je la ressens personnellement comme un avertissement.

Vous nous avez dit que si nous ne savions pas répondre de façon constructive aux enjeux de Durban, les futures générations ne nous jugeraient pas avec clémence.

J'ai l'impression qu'en nous accompagnant jusqu'à Durban et non au-delà, vous tracez une limite à la diplomatie multilatérale. Vous attirez notre attention sur les risques d'effritement du système multilatéral, un système dont vous savez la fragilité mais dont vous appréciez aussi le caractère unique et donc la valeur.

Durban est une chance qui s'offre pour recentrer l'engagement de la communauté internationale sur les droits de l'Homme. Le droit au développement apparaît dans ce contexte comme le chaînon manquant entre le discours des défenseurs des droits de l'Homme, les activités des organisations internationales et les réalités mouvantes de la globalisation.

Vous nous aiderez, j'en suis convaincue, à aller de l'avant, et nous aiderons l'Afrique du Sud à faire face aux obligations multiples que crée l'organisation d'un événement de cette envergure. Mon pays n'a pas failli à son obligation de solidarité.

Votre départ annoncé, Madame, nous impose une obligation de succès, il aura sinon le goût amer du désaveu.

CHRONOLOGIE

JANVIER

Message de Monsieur Jean-Claude Juncker,
Premier ministre à l'occasion du 80e
anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc Jean
5 janvier 2001

142

M. Henri Grethen intensifie
la formation des jeunes conducteurs
et conducteurs professionnels
8 - 10 janvier 2001

112

Visite de travail de Madame Lydie Polfer
en Inde
8 - 11 janvier 2001

056

Visite de travail de S.A.R. la Grande-Duchesse
et de M. Charles Goerens au Mali
8 - 12 janvier 2001

051

Visite de courtoisie
de M. Jean-Claude Juncker à Berlin
12 janvier 2001

053

M. Henri Grethen assiste à la troisième
réunion des ministres des Finances
et de l'Economie de l'ASEM, à Kobe
13 - 14 janvier 2001

071

Cérémonie de vœux pour la presse
luxembourgeoise
15 janvier 2001

085

Visite de travail de Madame Anne Brasseur
en Angleterre
15 - 16 janvier 2001

057

Visite officielle de M. Javier Solana,
secrétaire général du Conseil
de l'Union européenne et Haut représentant
de la PESC
16 janvier 2001

040

Bilan et perspectives
de la Commission nationale
pour la coopération avec l'Unesco
16 janvier 2001

100

Aide humanitaire au Salvador
17 janvier 2001

086

MM. Goerens et Berger présentent
le "Plan national de gestion des déchets"
17 janvier 2001

106

M. Jean-Claude Juncker
à la Fondation Carlos de Amberes, à Madrid
22 janvier 2001

085

Visite de travail de M. Charles Goerens
au Sénégal
du 22 au 24 janvier 2001

054

Visite de travail de M. Nambaryn Enkhbayar,
Premier ministre de Mongolie
23 janvier 2001

041

M. Jean-Claude Juncker participe
à la manifestation "Topic of the year",
à Francfort
24 janvier 2001

086

Visite de travail de M. Branko Lukovac,
ministre en charge des Relations extérieures
du Monténégro
26 janvier 2001

042

Madame Erna Hennicot-Schoepges
rencontre le groupe "Lëtzebuenger Dictionnaire"
29 janvier 2001

102

Aide humanitaire en Inde
29 janvier 2001

087

Visite officielle de Madame Nicole Fontaine,
présidente du Parlement européen
30 janvier 2001

035

Rencontre entre les ministres
des Affaires étrangères du Benelux,
à Bruxelles
30 janvier 2001

071

Le Statec présente la campagne
pour le recensement général de la population
31 janvier 2001

088

M. Luc Frieden prépare le passage à l'Euro
janvier - mars 2001

093

Madame Lydie Polfer signe une convention
avec le Mexique
7 février 2001

095

Lancement d'une campagne d'information
sur la sécurité alimentaire au Luxembourg
7 février 2001

095

Madame Erna Hennicot-Schoepges
participe à la conférence ministérielle
de la Francophonie, au Tchad
7 - 8 février 2001

072

Visite officielle de M. Charles Goerens
au Nicaragua et au Salvador
12 - 19 février 2001

014

Visite officielle de M. Milos Zeman,
Premier ministre tchèque,
12 - 13 février 2001

036

Entrevue de M. Henri Grethen avec
M. Philippe Leroy, président du Conseil
général du département de Moselle
14 février 2001

113

M. Joseph Schaack présente le "e-Government"
14 février 2001

098

Visite de Madame Anne Brasseur à Athènes
14 - 15 février 2001

057

M. Carlo Wagner présente les résultats
de l'étude BIT sur le financement
de l'assurance retraite d'ici 2050
15 février 2001

111

M. Michel Wolter présente la nouvelle
version du projet pour la reconversion
des friches industrielles d'Arbed Belval
15 février 2001

096

FÉVRIER

Comité de conjoncture:
analyse du marché de l'emploi
janvier et février 2001

091

M. François Biltgen et Madame Anne Brasseur
présentent le programme e-Letzebuerg
1er février et 9 mars 2001

098

Madame Erna Hennicot-Schoepges
rencontre les responsables du Centre
de recherche public Gabriel Lippmann
5 février 2001

109

Présentation du projet
de construction d'un nouveau bâtiment
du Centre national de l'audiovisuel
5 février 2001

101

Visite officielle de M. Armand De Decker,
président du Sénat belge
5 - 6 février 2001

042

Visite officielle de M. Mikulas Dzurinda,
Premier ministre slovaque
6 février 2001

035

M. Carlo Wagner présente le Plan hospitalier
6 février 2001

110

Conférence nationale pour étrangers
17 février 2001

106

Fusion entre Arbed, Usinor et Aceralia 20 février 2001	089
Rencontre entre les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Land de Rhénanie-Palatinat, Gaytal Park 20 février 2001	072
Présentation de la version actualisée du plan d'action en faveur des PME 21 février 2001	090
Présentation de trois guides pour améliorer l'information sur les handicaps 21 février 2001	107
Visite de travail de Madame Lydie Polfer à Malte 21 - 22 février 2001	058
Visite du général Joseph W. Ralston, commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR) 22 février 2001	043
Michel Wolter lance le débat sur la répartition des compétences et responsabilités entre l'Etat et les communes 22 février 2001	097
Lancement officiel de l'Année européenne des langues au Luxembourg 23 février 2001	103
Signature du traité de Nice, à Nice 26 février 2001	065
Présentation de la brochure "Eng klëng Hellef fir Lëtzebuergesch ze schreiwen" 27 février 2001	104

MARS

Tournée des capitales de M. Göran Persson, Premier ministre suédois 2 mars 2001	038
Présentation des nouvelles réglementations concernant la Marque nationale luxembourgeoise 2 mars 2001	095
Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste au vernissage de l'exposition d'Antoine Prüm, à Berlin 2 mars 2001	101
Rencontre entre des représentants du Luxembourg et de la République démocratique et populaire de Corée 5 mars 2001	087
M. Henri Grethen assiste au lancement officiel du Mouvement luxembourgeois pour la qualité 5 mars 2001	092
Visite de travail de M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat belge à la Coopération 6 mars 2001	044
Visite de travail de M. André Flahaut, ministre belge de la Défense 6 - 7 mars 2001	044
Madame Erna Hennicot-Schoepges inaugure l'exposition "Architektur in Luxemburg", à Vienne 7 mars 2001	102
Visite officielle de M. Petar Stoyanov, président de la République de Bulgarie 7 - 8 mars 2001	020
Visite de travail de M. Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale 8 mars 2001	045

Madame Marie-Josée Jacobs lance un appel au respect des droits fondamentaux des femmes 8 mars 2001	108	Table ronde sur l'affectation des rotondes CFL 19 mars 2001	102
LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu le Bureau de la Chambre des députés et les membres des Corps institués 12 mars 2001	079	M. Carlo Wagner lance les discussions de la table ronde sur le système des pensions 19 mars 2001	112
Visite du chantier du Centre national sportif et culturel 13 mars 2001	113	Déclaration de politique étrangère de Madame Lydie Polfer devant la Chambre des députés (article) 20 mars 2001	087
Der Vertrag von Nizza: eine Vision für Europa oder die hohe Kunst des Kompromisses - discours de Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, à Vienne 13 mars 2001	143	Déclaration sur la politique étrangère de Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur (discours) 20 mars 2001	127
Visite de travail de Madame Lydie Polfer, à Vienne 14 mars 2001	059	Visite de courtoisie du général Harald Kujat, chef d'état-major des forces armées allemandes 20 - 21 mars 2001	046
Inauguration du Lycée Aline-Mayrisch 15 mars 2001	104	Visite de courtoisie de Madame Angela Eagle, secrétaire d'Etat britannique 21 mars 2001	046
LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté 17 mars 2001	079	Présentation du rapport de l'année 2000 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle 21 mars 2001	100
Madame Erna Hennicot-Schoepges présente le projet d'extension du Centre de conférences au Kirchberg 19 mars 2001	114	Madame Anne Brasseur présente le projet pédagogique du Lycée Aline-Mayrisch 22 mars 2001	105
Les pays du Benelux donnent une nouvelle impulsion à la construction d'un Espace européen de liberté, de sécurité et de justice 19 mars 2001	073	M. Eugène Berger assiste à la réunion ministérielle dans le cadre du Programme des Nations unies pour l'environnement, à Berlin 22 mars 2001	074
Madame Marie-Josée Jacobs décerne le Prix féminin 2000 19 mars 2001	109		

Visite de travail de Madame Anne Brasseur auprès du gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique 23 mars 2001	059	M. Jean-Claude Juncker informe la presse sur la fusion de la SES avec la GE 28 mars 2001	093
Conseil européen extraordinaire à Stockholm 23 - 24 mars 2001	065	Madame Erna Hennicot-Schoepges présente le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe 28 mars 2001	110
Séminaire sur le Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale 23 mars 2001	107	Madame Lydie Polfer à la tribune de la Commission des droits de l'homme à Genève 29 mars 2001	074
Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker et M. Wolfgang Schüssel, chancelier autrichien 24 mars 2001	060	M. Michel Wolter inaugure les nouveaux locaux de la DATUR 29 mars 2001	097
Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker en Basse-Autriche 24 - 27 mars 2001	024	Discours de Madame Lydie Polfer à la tribune de la Commission des droits de l'homme à Genève 29 mars 2001	159
"Wir brauchen Europa" discours de M. Jean-Claude Juncker au Congress Casino à Baden (Basse-Autriche) 25 mars 2001	150	La Caserne de Diekirch devient la Caserne Grand-Duc Jean 30 mars 2001	079
Visite de M. Dennis Hastert, président de la Chambre des représentants du Congrès américain 25 - 26 mars 2001	028	LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	116
Journée luxembourgeoise à la CEBIT, à Hanovre 26 mars 2001	092		
Discours de M. Henri Grethen à l'occasion de la Journée luxembourgeoise à la CEBIT 26 mars 2001	092		
Visite officielle de M. Viktor Orban, Premier ministre de la République de Hongrie 28 mars 2001	039		

SERVICE INFORMATION ET PRESSE >>>>>

31, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO 1/2001 JANVIER > MARS



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg